



**aGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
MARTINIQUE

# **PLAN DE RELANCE & DE TRANSFORMATION de l'AGRICULTURE de MARTINIQUE 2020 / 2030**

**100 projets & plus**  
pour la Souveraineté Alimentaire  
et la Transition Agricole

CHAMBRE D'AGRICULTURE – AMAFEL – AMIV – ANANAS MARTINIQUE – AVJT – A3P2FM  
BANAMART – CARAIBES MELONNIERS – CANNE UNION – CHM – CTCS – CODEM  
COOPMAR – DATEX – GDSM – GRAB – JA MARTINIQUE – MADIVIAL – MAIA – MANA  
PIMENT – SCACOM- USOM – SAFER – SICA2M – Syndicat des Apiculteurs SAM – UEBBM





# SOMMAIRE

Intervention de Louis Daniel BERTOME, Président de la Chambre d'Agriculture de Martinique, au COMITE NATIONAL DE LA TRANSFORMATION AGRICOLE 5 novembre 2020 – Paris.....	8
<b>I. CONTEXTE GENERAL.....</b>	<b>10</b>
I.1. AU PLAN NATIONAL.....	10
I.2. POUR LA MARTINIQUE .....	10
<b>II. ETAT DES LIEUX.....</b>	<b>11</b>
II.1. L'AGRICULTURE OCCUPE UNE PLACE DE MOINS EN MOINS IMPORTANTE DANS L'ECONOMIE MARTINICAISE. ....	11
II.2. DES POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT POUR L'AGRICULTURE SONT IDENTIFIEES .....	13
II.2.1. POUR LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE.....	13
II.2.2. POUR LES FILIERES ANIMALES .....	14
II.2.3. POUR LA RESILIENCE DES EXPLOITATIONS DE L'ENSEMBLE DES FILIERES .....	14
<b>PLAN DE RELANCE &amp; DE TRANSFORMATION AGRICOLE DE MARTINIQUE .....</b>	<b>15</b>
III.1. Point méthodologique.....	15
III.2. Finalités, objectifs.....	16
<b>MOYENS ET ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE.....</b>	<b>16</b>
FICHE F1 Soutien des Agriculteurs de Petite Echelle en Bio-économie, Agro-écologie (APEBA) par une aide forfaitaire.....	18
FICHE F2 Relance de la production de tubercules via la qualité sanitaire des plants .....	19
FICHE F3 Références sur productions locales de base alimentaire (Patate, Banane créole) .....	20
FICHE F4 Achat de vitro plants d'ananas, grossissement, multiplication sur les exploitations .....	21
FICHE F5 Relance de la filière aquacole continentale et développement de l'aquaponie.....	22
FICHE F6 Pôle Territorial d'Expérimentation Agricole (PTEA) Martinique .....	23
FICHE F7 Renouveau, diversification et extension des cult. fruitières, en agro écologie .....	24
FICHE F8 Production de références en cultures de Fruitières, en systèmes agro écologiques.....	25
FICHE F9 Acquisition de références en Agri. Biologique, agroforesterie & cultures de niche .....	26
FICHE F10A Renouveau des générations Soutiens publics à la transmission des Exploitations Agricoles .....	27
FICHE F10B Renouveau des générations Renouveau de la main d'œuvre agricole par l'apprentissage .....	28

FICHE F11 Actualisation du Référentiel Technicoéconomique (RTE) .....	29
FICHE F12 Préfinancement de l'Installation .....	30
FICHE F13 Service de remplacement des agriculteurs .....	31
FICHE F14 Prise en charge des salaires directs, sous forme d'un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) au bénéfice des exploitations agricoles .....	32
FICHE F15 Accompagner les exploitations vers la Certif. « Haute Valeur Environnementale » .....	33
FICHE F16 Outils d'accompagnement de la certification sanitaire des exploitations agricoles.....	34
FICHE F17 Valorisation des déchets verts et organiques des exploitations agricoles.....	35
FICHE F18 Dispositif gratuit pour les agriculteurs d'analyses de sol, d'eau et de denrées .....	36
FICHE 19 Certificat (Formation, maîtrise) pour les agriculteurs impactés par la Chlordécone .....	37
FICHE F20 Soutien des Marchés de Producteurs de proximité .....	38
FICHE F21A Comité Territorial de Promotion Agricole.....	39
FICHE 21B Stratégie de communication pour rassurer le consommateur et restaurer sa confiance dans les produits locaux .....	40
FICHE F21C Valorisation de la certification RUP des exploitations .....	41
FICHE F21D Appui aux industries de transformation agroalimentaires pour la communication sur la labellisation RUP de leurs produits.....	42
FICHE F22 Aide au conditionnement pour les produits de l'IAA .....	43
FICHE F23 Interaction pour une souveraineté alimentaire mobilisant la restauration collective ...	44
FICHE F24 Etude pour la relance de la filière horticole (Plantes, Fleurs, et Potées fleuries) .....	45
FICHE F25 Valorisation des biodéchets et co-produits issus de la transformation.....	46
FICHE F26 Prise en charge des salaires directs, sous forme d'un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) des industries de transformation agro-alimentaire.....	47
FICHE F27 Conquête du marché de l'Union Européenne.....	48
FICHE F28A Mesures de protection urgente des élevages de petits ruminants .....	50
FICHE F28B Programme de Protection des Troupeaux (PPT).....	51
FICHE F29 Création d'une unité de valorisation de lait produit localement.....	52
FICHE F30 Création d'un centre d'élevage laitier collectif .....	53
FICHE F31 Amélioration des conditions de transport des poussins.....	54
FICHE F32 Investissements pour le développement du secteur apicole.....	55
FICHE F33 Aides à la productivité et la rentabilité des élevages apicoles.....	56
FICHE F34 Approvisionnement des élevages de volaille en litière produite localement .....	57
FICHE F35 Traitement et valorisation des effluents et déchets d'élevage.....	58
FICHE F36 Développement d'une production d'œufs de plein air .....	59
FICHE F37 Association Foncière Pastorale et observatoire de la pousse de l'herbe.....	60
FICHE F38 Etude de faisabilité d'un Centre de décontamination des animaux pollués à la Chlordécone .....	61

FICHE F39 Production fourragère pour les besoins alimentaires des troupeaux bovins .....	62
FICHE 40 Financement de matériel de production de fourrage.....	63
FICHE F41 Amélioration des performances d’engraissement et structuration des ateliers engraisseurs par achat de sevrés et aliments .....	64
FICHE 42A Reconstitution du potentiel de production par l’acquisition de reproducteurs de race Brahman .....	65
FICHE F42B 1 Consolidation du potentiel de production de viande Identifier et caractériser le « petit détenteur » d’animaux et son mode de production.....	66
FICHE F42B 2 Consolidation du potentiel de production de viande Soutenir et accompagner la production des « petits détenteurs ».....	67
FICHE F42B 3 Consolidation du potentiel de production de viande Valoriser la production des « petits détenteurs » .....	68
FICHE F42B 4 Consolidation du potentiel de production de viande Simplifier et adapter la réglementation pour le petit élevage.....	69
FICHE F43 Création d’une chaîne de viande hachée et de plats cuisinés .....	70
FICHE F44 Création d’un LABEL pour la viande bovine .....	71
FICHE F45 Création d’un Centre de décontamination des animaux pollués à la Chlordécone et d’engraissement remarquable .....	72
FICHE F46 Modernisation des activités d’abattage/transformation de la volaille et du lapin et mutualisation avec la transformation du porc.....	73
FICHE F47 Création d’une ferme pilote Race Martinik.....	74
FICHE F48 Relance de la production ovine par la mise en élevage de 400 brebis, sur des exploitations sélectionnées.....	75
FICHE F49 Production locale de reproducteurs porcins, dans un cadre coopératif.....	76
FICHE F50 Mise en place d’une unité d’insémination artificielle porcine .....	77
FICHE F51 Amélioration de la qualité génétique du cheptel bovin.....	78
FICHE F52 Transformation du schéma de production de lapins, par la mise en place de place de souche rustique .....	79
FICHE F53 Accélérer l’intégration numérique des entreprises agricoles et la connexion interactive des acteurs.....	81
FICHE F54 Plateforme d’accompagnement intégré de Conseil-Formation pour les entreprises agricoles.....	82
FICHE F55 Bonnes pratiques de gestion des déchets liés aux intrants agricoles .....	83
FICHE F56 Parcours de formation des conseillers, spécifique à la transition agro écologique.....	84
FICHE F57 Soutien des modes de production alternatifs et de transition (Agro écologie).....	85
FICHE F58 Plan pluriannuel Melon Durable .....	86
FICHE F59 Mise en place d’un Fonds de Mutualisation des Risques Climatiques.....	87
FICHE F60 Innovation continue sur les unités de production agricole.....	88

FICHE F61 Valorisation d'une biomasse Canne-fibre en Bio ressource (Energie et matériaux) .....	89
FICHE F62 Outil numérique d'utilisation de la matière organique disponible (R&D) .....	90
FICHE F63 Amélioration et renouvellement des agroéquipements pour les exploitations en production de Melon.....	91
FICHE F64 Mutualisation d'un parc à bois et d'un bloc d'amplification de plants d'agrumes.....	92
FICHE F65 Création d'une unité de capitalisation et de production de semences et plants d'espèces arboricoles protégées et menacées .....	93
FICHE F66 Développement de la filière Apicole Martiniquaise & Recherche Appliquée.....	94
FICHE F67A Inventaire Agroéquipement pour unités de production de petite échelle agroécologique .....	95
FICHE F67B Agroéquipement des exploitations en productions de diversification.....	96
FICHE F68 Réseau d'agriculteurs pour sélection participative de semences et plants adaptés .....	97
FICHE 69 Accompagnement sur les exploitations, de la performance des systèmes irrigués .....	98
FICHE F70 Modernisation & pérennisation des aménagements collectifs d'irrigation.....	99
FICHE F71 Diversification de la ressource en eau à usage agricole (Retenues et récupération) ...	100
FICHE F72 Elaboration d'un Schéma Territorial d'Irrigation de la Martinique (STIM). .....	101
FICHE F73 Accompagnement du développement de nouveaux périmètres irrigués, valorisant des systèmes de production alternatifs.....	102
FICHE F74 Diversification de la ressource en eau à usage agricole (Forages et REUT) .....	103
FICHE F75 Installation de panneaux photovoltaïques (Melon).....	104
FICHE 76 Accompagnement au désenclavement des terres agricoles.....	105
FICHE 77 Mobilisation pour les valoriser, d'anciennes terres agricoles actuellement abandonnées et potentiellement sans chlordécone.....	106
FICHE 78 Création d'un fond d'incitation à la location ou à la vente de terres agricoles .....	107
FICHE 79 Mobilisation des terres agricoles de l'Etat, pour l'installation ou l'amélioration de la situation des agriculteurs (Etude – recensement – propositions) .....	108
FICHE 80 Assistance aux collectivités pour la mobilisation de biens dans l'indivision dits « sans maitres », en zones rurales. ....	109
FICHE F81 Mise en place d'un Plan de gestion durable des sols.....	110
FICHE F82 Mise en place d'un Atlas de la Sole Agricole de la Martinique .....	111
FICHE F83 Protéger, aménager et valoriser le foncier agricole.....	112
FICHE F84 Diversification des activités au sein des exploitations agricoles.....	113
FICHE F85 Construction ou réhabilitation de hangars agricoles .....	114
FICHE F86 Mise en place d'abris de cultures amovibles sur les exploitations .....	115
FICHE 87 Création d'une unité mutualisée de mise en quarantaine de végétaux importés .....	116
FICHE 88 Conception d'outils de formations, d'informations et de communications sur les espèces et pratiques agro-écologiques en horticulture et en floriculture .....	117

FICHE F89 Fonds de préfinancement des agroéquipements pour des unités de production de petite échelle, en agroécologie .....	119
FICHE F90 Fonds de Garantie Agriculture – Pêche .....	120
FICHE F91 Financement du cycle d'exploitation .....	121
FICHE F92 Prêt de campagne à taux zéro et aides pour l'amélioration des performances d'engraissement et la structuration des ateliers engraisseurs .....	122
FICHE F93 Reconstitution de la trésorerie des exploitations agricoles en difficulté par de l'abattement social et fiscal.....	123
FICHE F94 Investissements en matériel agricole Canne.....	125
FICHE F95 Mobilisation d'une force de frappe (Task force) pour l'extirpation manuelle des herbes indésirables.....	126
FICHE F96 Reconstitution du potentiel de production des exploitations cannières par des plantations.....	127
FICHE F97 Accompagnement, recherche et développement de la filière canne .....	128
FICHE F98 Recherche de solutions alternatives au désherbage de la canne.....	129
FICHE F99 Aménagement et sanctuarisation de l'aire AOC Martinique .....	130
FICHE F100 Réalisation de Forages pour irrigation d'exploitations bananières .....	132
FICHE F102 Désenclavement des exploitations, BAN'ACCES .....	134
FICHE F103 Lutte obligatoire contre la cercosporiose .....	135
FICHE F104 Gestion de l'enherbement en bananeraies.....	136
FICHE F105 Gestion de la post récolte en bananeraies.....	137
FICHE F106 Amélioration de la fertilité des sols en bananeraies.....	138
FICHE F107 Modernisation des stations de conditionnement.....	139

**Tableau synoptique des actions du Plan de relance et de Transformation agricole de la Martinique 2020 -2030..... 140**



**Intervention de Louis Daniel BERTOME,  
Président de la Chambre d'Agriculture de Martinique,  
au COMITE NATIONAL DE LA TRANSFORMATION AGRICOLE  
5 novembre 2020 – Paris**



*Cette thématique de la transformation agricole qui nous réunit aujourd'hui, traduit je l'espère, la volonté des autorités de l'Etat de faire rentrer l'agriculture outre-mer dans une nouvelle ère. La quasi-totalité des acteurs ne peut que valider cette orientation qui, par ailleurs, correspond à une attente des populations locales.*

***La transformation de l'agriculture, en vue d'atteindre une plus grande autonomie alimentaire, suppose de fait une plus grande attention pour les productions destinées au marché interne, d'une part et pour ceux qui s'y consacrent, d'autre part.***

*Il n'y a pas si longtemps, au lendemain des événements de 2009, les fonds du CIOM ont eu cet objectif d'augmenter l'offre alimentaire pour le marché local.*

*Dix ans après, les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances.*

*Non pas que l'investissement supplémentaire de l'Etat dans l'agriculture n'était pas nécessaire.*

*Bien au contraire. C'est plus certainement parce que les mesures CIOM n'ont pu soutenir qu'un petit nombre d'agriculteurs, regroupés au sein des OP, qu'il était sans doute nécessaire de soutenir, compte tenu de l'urgence de leur situation.*

*Les autres ont été oubliés. Beaucoup ont disparu depuis.*

***Nous demandons alors que le plan de relance et de transformation aujourd'hui proposé, impacte l'ensemble des agriculteurs produisant pour le marché interne, concerne toutes les formes d'organisation de producteurs et tienne compte des différentes méthodes de production, en particulier celles qui ont fait la preuve de leur avantage agro-écologique.***

*L'expérience et la trajectoire historique de notre agriculture démontre que faire le contraire, aboutit toujours à réduire l'agriculture et donc la population et la production agricole.*

*Le projet de l'Etat pour les outre-mer doit par conséquent faire l'effort de compter sur tous et d'ouvrir des perspectives à tous les agriculteurs.*

*Intégrer pour ne pas décourager, inclure pour ne pas diviser, ne pas écarter pour éviter la déprise agricole par absence de considération ; tel doit être selon nous le fil conducteur de la transformation agricole dans l'outre-mer.*

*C'est le sens du travail de collaboration entrepris par les organisations professionnelles en Martinique, en vue de l'élaboration d'un plan de relance et de transformation de notre agriculture, pour plus d'autonomie alimentaire.*

*Nos propositions ne s'arrêtent pas, en effet, à la seule relance immédiate de la production.*

*Elles identifient des pistes et des mesures adaptées aux différentes situations et retiennent des opérations collectives permettant la mutualisation de moyens d'action, pour une transformation de l'agriculture.*



Je vais en citer quelques-unes :

- le renforcement de la trésorerie des OP en vue de la réduction des délais de paiement aux agriculteurs,
- le soutien aux projets de transformation de produits animaux et végétaux portés par les OP,
- le soutien aux organisations de producteurs alternatives, type marché de producteurs,
- la prise en compte de la petite transformation de produits agricoles,
- la mutualisation de l'encadrement technique par l'instauration d'un pool d'intervention formation/conseil/transfert, pour les filières de diversification,
- la remise en cause du mécanisme d'appel à projets pour le financement de l'encadrement technique et la vulgarisation agricole,
- la mise en place de mécanismes d'ingénierie financière destinés à faciliter le préfinancement des investissements pour les exploitations à dimension économique réduite,
- la révision du dispositif d'installation afin de l'adapter aux projets portés par les jeunes agriculteurs,
- la mise en place d'une aide dé耦plée, limitée et adaptée aux exploitations de petite dimension,
- la mise en place d'un CICE agricole et agro-alimentaire, pour faire face au besoin de main d'œuvre pour le développement de l'agro-écologie,
- la numérisation du secteur agricole,
- l'accompagnement des performances environnementales des exploitations agricoles par la certification,
- la mise en place d'une organisation mutualisée de la communication agricole afin d'améliorer l'image du secteur,
- le développement et le transfert des références techniques pour l'ensemble des produits de diversification, y compris pour les produits de niche,
- l'encadrement de la marge de distribution sur les produits de l'agriculture locale, ...

En totalité, pour l'ensemble des productions destinées au marché interne, nous proposons « 100 projets et mesures pour la relance et la transformation de l'agriculture », portés par les OP, la chambre d'agriculture, les associations et syndicats de producteurs, les interprofessions, ...

**Nos propositions sont à prendre en compte, dans le cadre du plan de relance et de transformation, mais également par le PDR ainsi que par d'autres mesures spécifiques d'aide de la Collectivité Territoriale de Martinique, de l'Etat et de l'Union Européenne.**

Je terminerai mon propos en soulevant les problématiques de la globalisation nationale de l'enveloppe et de la méthode de l'appel à projet qui, tous deux font craindre un accès très limité des projets issus des outre-mer, aux fonds mis pour la relance et la transformation agricole.

**Le principe du « premier arrivé premier servi » devrait être revu, afin de construire un véritable plan de transformation agricole dans les outre-mer et d'éviter ainsi un assemblage de projets hétérogènes, qui certes vont consommer des fonds mais sans garantie sur la stabilisation et le progrès à terme de l'activité agricole.**



# I. CONTEXTE GENERAL

## I.1. AU PLAN NATIONAL

**Le 3 septembre 2020, le gouvernement publiait son Plan de relance dédié à l'agriculture.** La crise de la COVID 19 a fait ressortir l'importance stratégique de ce secteur pour l'ensemble de la société. Il en est ressorti l'importance pour un territoire d'assurer sa souveraineté alimentaire. La priorité de ce plan de relance est la conquête d'une indépendance alimentaire.

A l'échelon national, la société le réclame : les personnes souhaitent pouvoir se nourrir avec des produits frais, locaux, respectueux de l'environnement et du bien-être animal.

Par ailleurs, face aux aléas climatiques, la question de l'adaptation des systèmes de production intégrant des composantes agro écologiques marquées, se pose de façon prégnante.

Comme le dit le ministre de l'agriculture, « le plan de relance permet d'accompagner les agriculteurs qui sont déjà nombreux à avoir entamé cette transition vers un modèle plus durable, respectueux de l'environnement et économiquement robuste ».

### **Les trois priorités de ce plan :**

- Reconquérir la souveraineté alimentaire
- Accélérer la transition agro écologique au service d'une alimentation saine, durable et locale
- Accompagner l'agriculture dans l'adaptation au changement climatique.

## I.2. POUR LA MARTINIQUE

Le comité de suivi territorial installé le 9 septembre 2020 pour ce plan de relance a validé « pour le rebond de la Martinique, un fil : la transformation agricole et la souveraineté alimentaire d'ici 2030 ».

**Ce plan s'adresse par conséquent prioritairement à la production destinée au marché local martiniquais.** Le pas de temps proposé intègre une nécessaire transformation agricole qui augure d'un véritable changement de modèle de développement agricole répondant aux enjeux suivant :

- L'instauration d'une économie circulaire (Bio économie)
- La réponse à une demande sociétale de proximité, de qualité et de sécurité alimentaire à partir des produits du terroir
- Le maintien d'un tissu d'agriculteurs assurant un revenu satisfaisant de l'emploi, l'économie familiale, la transmission intergénérationnelle, la sauvegarde d'un monde rural.
- L'innovation continue à tous les niveaux, valorisant la diversité et la typicité des exploitations.

**Les axes et thématiques** pour lesquels des projets d'actions sont retenus dans le cadre de ce plan sont :

- 1) **La souveraineté alimentaire** (Structuration des filières, Promotion et accompagnement de la performance environnementale, Renouvellement des générations, Alimentation local...)
- 2) **Les filières animales** (modernisation des élevages et abattoirs sécurité sanitaires et bien-être animal)
- 3) **La résilience des exploitations** (Agroéquipements, Accès à l'eau, Accompagnement...)

Compte tenu de la fragilité du tissu économique et social actuel, il semble important, pour la structuration des filières, de privilégier des situations garantissant une répartition équitable de la valeur ajoutée. Ainsi, les producteurs seront gardés au centre des initiatives individuelles ou collectives. A titre d'exemples, on peut citer le maintien voire le renforcement des marchés de producteurs et le soutien des coopératives « un homme - une voix ».

## II. ETAT DES LIEUX

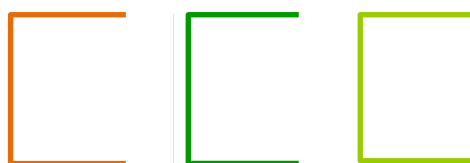
### II.1. L'AGRICULTURE OCCUPE UNE PLACE DE MOINS EN MOINS IMPORTANTE DANS L'ECONOMIE MARTINICAISE.

- **Les indicateurs de cette activité sont à la baisse.** En 2004, le secteur primaire (agriculture et pêche) représentait 3,8% de la valeur ajoutée totale de la Martinique, pour une valeur de 146 millions d'euros. En 2019, la valeur ajoutée de ce secteur est de 172 millions d'euros mais ne représente plus que 2,2% de la valeur ajoutée totale (Sources IEDOM, 2019).
- **Les productions agricoles destinées au marché local sont orientées à la baisse**
  - Les productions végétales de diversification (fruits et légumes) ont connu une baisse importante en passant de 50 900 tonnes en 2005 à 18 347 tonnes en 2018. Cette production fruitière et légumière ne couvre que 38% de la consommation, les importations de fruits et légumes couvrant 62% de la consommation locale (27 719 tonnes en 2018).
  - L'agriculture biologique progresse régulièrement, essentiellement pour les productions végétales. Le nombre d'entreprises agricoles certifiées bio est passé de 27 en 2010 à 50 en 2018 (Agence Bio, 2018). La production en 2014 qui était de l'ordre de 380 tonnes (Sources DAAF Martinique) reste bien en deçà des attentes.
  - Le taux d'approvisionnement de la production locale en viandes à la consommation est estimé à 16,9 %.

<sup>1</sup> Les derniers comptes économiques publiés par l'INSEE sont ceux de 2012.

La production animale des coopératives est en 2018, assurée par 256 éleveurs soit 67 de moins qu'en 2015. Sur la période 2005 -2018 on observe un recul de la production animale, qui s'établit en 2018 à 3 595 tonnes contre 3 900 tonnes en 2005. A l'exception du porc, les filières connaissent une baisse de volume.

- **Le nombre d'exploitations agricoles n'a cessé de diminuer.** Alors qu'on dénombrait près de 8 000 exploitations en 2000, il n'y en a plus que 2 903 en 2018 (Données RGA 2000 et MSA 2018).
- **La Surface Agricole Utilisée (SAU) a régressé.** Elle est passée de 32 000 ha en 2000 pour s'établir à environ 22 000 ha en 2017. Parallèlement, la surface en friches et landes ne cesse de croître : 13 534 ha recensés en 2015 et près de 24 000 ha en 2018.
- **Les petites exploitations (moins de 5 ha) qui représentent plus de 70% de l'ensemble des exploitations, sont celles qui disparaissent en plus grand nombre** (9 exploitations sur 10 qui disparaissent sont petites, Sources Agreste DAAF).
- **Les potentialités de production des exploitations sont sous exploitées.** Ainsi, les fruits et légumes cultivés en 2017 sur 3 594 ha ne représenteraient qu'un tonnage de 18 350 tonnes commercialisées (soit un rendement ramené à l'hectare d'à peine 5 tonnes) alors qu'on pourrait en escompter au moins le double, à surface égale (selon les références agronomiques et les résultats obtenus par le passé).
- **Les facteurs limitant sont multiples.** On peut citer entre autres, le manque de main d'œuvre, le coût du travail et des investissements, les conditions climatiques et sanitaires de production souvent défavorables, des pollutions pénalisantes, de nouvelles contraintes liées à la réduction d'usage de produits phytopharmaceutiques...
- **Les installations aidées se font de moins en moins nombreuses.** D'une vingtaine par an il y a dix ans, on ne compte plus actuellement qu'entre dix et quinze installations aidées par an.
- **L'activité agricole est désormais indissociable de l'enjeu de préservation environnementale.** Cet enjeu impose aux agriculteurs, de changer leurs systèmes de production, de disposer des moyens techniques adaptés et de mettre en œuvre des méthodes alternatives.
- **L'attente sociétale est forte,** notamment en ce qui concerne la gestion de la problématique chlordécone. De nombreux agriculteurs ont recours à des méthodes alternatives de lutte et de soin et à des systèmes plus durables, qui doivent être amplifiés.
- **Le changement climatique a un impact important sur l'agriculture tant sur les aspects liés la prévention que ceux liés à l'adaptation aux risques.** Ainsi, de profondes mutations sont attendues des acteurs de l'agriculture en matière de gestion des ressources en eau pour l'irrigation, de protection des sols contre les pollutions et les érosions, de limitation de l'usage des produits phytopharmaceutiques.



---

<sup>2</sup> Mutualité Sociale Agricole

## II.2. DES POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT POUR L'AGRICULTURE SONT IDENTIFIEES

### II.2.1. POUR LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

- **La pluralité des unités de production est une valeur sûre à exploiter**

Les petites exploitations agricoles représentent un potentiel agricole à valoriser. Ces exploitations représentent un creuset de savoir-faire. Leur diversité est un atout. Cette agriculture qui peut se distinguer par ses pratiques durables et la biodiversité qu'elle maintient, a été ainsi qualifiée d'Agriculture de Petite Echelle Bioéconomique et Agro-écologique (APEBA).

- **L'accompagnement des exploitations à la performance environnementale à travers des certifications est un enjeu.**

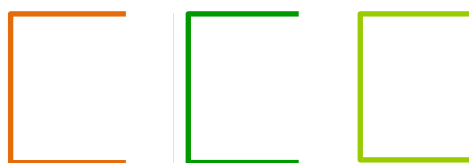
- **L'attente sociétale en faveur d'une production agro-écologique de proximité est un atout.** La société martiniquaise montre en permanence son intérêt pour le secteur agricole, en étant sensible à ce qu'il représente en termes d'atouts (valeurs humaine et patrimoniale, valorisation du paysage, de la biodiversité...) et de perspectives, pour répondre aux enjeux climatiques, sanitaires, alimentaires et environnementaux. Les martiniquais expriment leur demande de produits frais et transformés d'origine locale, dont on leur garantisse la qualité et la traçabilité. Il convient de répondre à cette attente.

- **Le potentiel d'innovation en agro transformation**, à partir de ressources locales existe. De vraies innovations voient le jour, dans le domaine des jus, des confitures et confiseries, des fromages, charcuteries, plats cuisinés, et d'autres produits pouvant alimenter les rayons d'épicerie fines ou de marchés de proximité.

- **Les produits de « consommation de base »**, fruits et légumes peuvent davantage intégrer les marchés de la restauration collective et de restauration hors foyer.

- **Les produits dits « de niche »** sont amenés à se développer pour l'alimentation locale. Parmi eux, les PAPAM, qui représentent des opportunités d'innovation en matière d'agro-transformation. Les ressources en patrimoines végétal et animal locaux, restent en effet peu valorisées. La biodiversité locale offre une multitude d'opportunités pour des productions innovantes.

- **Pour répondre à l'enjeu du renouvellement de génération**, la redynamisation de la transmission et l'installation est incontournable. Cet objectif passe par les enjeux suivants : la reconquête et l'équipement de terres en friche ou insuffisamment cultivées, le soutien au départ à la retraite des agriculteurs (aide à la préretraite ; revalorisation de la retraite), l'accompagnement renforcé des installations.



## II.2.2. POUR LES FILIERES ANIMALES

- **La modernisation des élevages** passe par des investissements importants, notamment dans la sécurité, le bien-être animal, la maîtrise environnementale.
- **Les programmes d'amélioration génétiques des espèces animales, ovines** (Mouton Martinik) et bovines (croisement Brahman et Européens) permettent de soutenir le développement des exploitations d'élevage. La production sur place de reproducteurs (porcins, lapins, volaille...) est envisagée.

Ces programmes visent la mise à disposition d'animaux performants, adaptés à nos conditions de production (résistance naturelle aux tiques et aux variations climatiques notamment).

De meilleures conditions d'élevage et d'abattage doivent permettre de franchir de nouveaux paliers.

## II.2.3. POUR LA RESILIENCE DES EXPLOITATIONS DE L'ENSEMBLE DES FILIERES

Elle est à la fois une réponse aux exigences environnementales et une adaptation au changement climatique. Elle se traduit par les mutations et transitions agro écologiques en cours. Elle s'appuie entre autres sur les facteurs suivants : l'accès et la gestion du foncier, l'accès à l'eau, aux investissements, aux financements, au conseil et à la formation.

- **Il existe une ressource foncière pour l'agriculture, à reconquérir.** Les terres occupées par les friches ou les terres insuffisamment cultivées sont estimées à environ 24 000 ha en 2017. Elles demeurent mobilisables pour l'agriculture, à condition de mettre en œuvre des actions préalables de préservation, d'aménagement et de mise à disposition de ces espaces, pour l'activité agricole.
- **L'accès à l'eau** revêt un caractère particulièrement important. Les sécheresses successives des années précédentes font ressortir la nécessité de la disponibilité de l'eau pour toutes les exploitations.
- **La modernisation des agroéquipements et leur adaptation à la taille des exploitations** sont des leviers à activer. Des programmes d'équipement sont indispensables.
- **Les outils de financement et les dispositifs de soutiens publics et privés** existants sont à adapter et optimiser.

Une adéquation est nécessaire entre les ressources en recherche-développement-transfert et les besoins recensés auprès des agriculteurs.

- **Les actions de transfert et de conseil** assurées à la fois par la Chambre d'Agriculture, les organisations de producteurs et les organismes de recherche-développement sont à consolider à travers un pull de compétences, servant au plus grand nombre d'agriculteurs.

# PLAN DE RELANCE & DE TRANSFORMATION AGRICOLE DE MARTINIQUE

## III.1. Point méthodologique

La réalisation de ce plan de relance s'appuie sur le projet global «France RELANCE » et sa déclinaison en Outre-mer, présentée par les services de la préfecture le 9 septembre 2020.

La Chambre d'Agriculture, dans le cadre de ses missions et de ses compétences, s'est engagée, auprès des organisations professionnelles, à les accompagner dans l'élaboration d'un projet commun de relance et de transformation de l'agriculture de Martinique.

Pour son élaboration, une lettre circulaire a été adressée à l'ensemble des responsables de structures agricoles, leur proposant une méthode de travail.

Une rencontre avec l'ensemble de ces partenaires s'est tenue à la Chambre d'Agriculture le 14 août dernier.

Il s'agissait de valider ensemble la méthodologie du Plan qui serait élaboré. La Chambre d'Agriculture a assuré le pilotage, la rédaction et la synthèse des propositions.

Une collaboration positive et collective avec l'ensemble des acteurs a conduit à cette proposition qui se veut rassembler des orientations et des projets, de souveraineté alimentaire, de transition agricole et de transformation dans l'intérêt majeur des filières, des agriculteurs.

Les propositions faites ne s'attachent pas seulement à définir un plan de relance qui se mettrait en place sur du court terme en privilégiant les axes retenus à savoir : la souveraineté alimentaire, le développement des filières animales et la résilience des exploitations. Elles ouvrent aussi des pistes de réflexion sur le financement de l'agriculture et sur sa transformation à moyen et long terme qui englobe l'ensemble des filières.

***Cette synthèse présente les propositions de l'ensemble des filières agricoles. Une distinction est cependant faite entre celles qui relèvent de la relance pour la souveraineté alimentaire du territoire et celles ayant pour but une transformation agricole.***

***Dans ce projet, la Chambre d'Agriculture présente par ailleurs un certain nombre d'actions structurantes pour lesquels les besoins et moyens sont identifiés. Ils pourront être conduits par l'institution ou par d'autres acteurs qui se positionneront.***

## III.2. Finalités, objectifs

Le projet est articulé autour de quatre axes qui se déclinent en 13 objectifs

### 1. Souveraineté alimentaire

- Objectif 1 : Alimentation locale
- Objectif 2 : Renouvellement des générations
- Objectif 3 : Promotion et accompagnement de la performance environnementale
- Objectif 4 : Structuration des filières diversification

### 2. Filières animales

- Objectif 1 : Modernisation des élevages
- Objectif 2 : Performance environnementale et Bien Etre Animal
- Objectif 3 : Relance des cheptels
- Objectif 4 : Modernisation des abattoirs
- Objectif 5 : Amélioration génétique

### 3. Résilience des exploitations

- Objectif 1 : Accompagnement
- Objectif 2 : Recherche – Développement
- Objectif 3 : Accès à l'eau
- Objectif 4 : Accès et utilisation du foncier

### 4. Financement

### 5. Filière Canne à sucre

### 6. Filière Banane

## MOYENS ET ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

Dans les pages qui suivent, les fiches descriptives de chaque action proposée. Sont déclinés dans l'ordre :

- L'axe retenu, l'objectif général
- L'intitulé
- Le porteur de projet
- La description sommaire du projet
- La problématique
- Les enjeux
- Les objectifs de l'action
- L'évaluation financière
- Un mémo reprenant les généralités





# FICHES DESCRIPTIVES

## Finalité 1

## SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030  
SOVERAINETE ALIMENTAIRE – ALIMENTATION LOCALE**

**FICHE F1**

***Soutien des Agriculteurs de Petite Echelle en Bio-économie, Agro-écologie  
(APEBA) par une aide forfaitaire***

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture de la Martinique

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit d'instituer dans le cadre des dispositifs d'aides actuels (Etat, CTM, UE...) des mesures spécifiques, dédiées aux agriculteurs des exploitations de petite échelle, en diversification. Ainsi, dans le cadre de la révision du POSEI, il est envisagé une aide forfaitaire de base. D'autres mesures peuvent être formalisées dans le PDRM-FEADER.

• **Problématique**

Les données observées montrent que les exploitations de taille économique modeste qui sont les plus nombreuses (70% de l'ensemble des EA) sont aussi celles les plus touchées par la disparition des exploitations. Elles représentent pourtant un potentiel de production notable et, par les systèmes mis en place par les producteurs, des voies de la transition agro écologique et de la bio économie. En grande majorité, elles n'émargent pas aux dispositifs de soutien financiers publics.

• **Enjeux**

Face aux enjeux actuels de sécurité et de qualité alimentaire, le maintien de toutes les productions, est primordial. Sur une île fortement touchée par le chômage, le maintien des emplois agricoles et du tissu économique est important. De plus, ces exploitations de taille modeste jouent un rôle visible sur le maintien de la biodiversité, sur la diversité du paysage rural ; Il convient d'appuyer par des soutiens publics, tous les services rendus par ces petites unités, au territoire.

• **Objectifs**

- Consolider, ce type d'exploitation agricole et d'agriculture, identifiée en tant qu'APEBA,
- Faire passer ces exploitations à un niveau supérieur de production et de revenu.
- Répondre aux exigences actuelles sociétales et environnementales. Le respect de pratiques agro écologiques, l'adhésion à des démarches de certification (HVE1...) de suivi et de formation constituent des éléments de conditionnalités de cette aide.

**Mémo**

Titre : Soutien direct aux Agriculteurs de Petite Echelle Bioéconomique et Agro écologique par une aide forfaitaire

Evaluation Financière : 4 650 000 € par an ; Total sur 5 ans : 23 250 000 €

Ressources à mobiliser : POSEI, PDRM

Echéancier : Programme pluriannuel, 2021 - 2026

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, UE, Organisations et associations de producteurs, Chambre d'Agriculture de Martinique

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030  
SOVERAINETE ALIMENTAIRE – ALIMENTATION LOCALE**

**FICHE F2**

**Relance de la production de tubercules via la qualité sanitaire des plants**

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture de la Martinique

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de développer un approvisionnement continu et à un coût accessible, de plants et semences sains, pour les productions vivrières.

• **Problématique**

Compte tenu des nombreuses contraintes phytosanitaires qu'elle subit, la production de tubercules est en baisse régulière en Martinique. Pour y faire face, un programme d'expérimentation sur l'adaptation locale de nouvelles variétés d'igname, créées par les instituts de recherche (INRA et CIRAD) est mené depuis plusieurs années par la Chambre d'Agriculture de Martinique, grâce au soutien de l'Etat, de l'Europe et des collectivités. Ces innovations sont transférables aux agriculteurs à condition de lever les contraintes liées aux exigences sanitaires de l'approvisionnement en plants de qualité optimale.

• **Enjeux**

Face aux enjeux actuels de sécurité et de qualité alimentaire, le maintien des productions vivrières traditionnelles (Iigname, dachine, patate douce...) est primordial. Cependant, les pressions phytosanitaires qui pèsent sur ces cultures, les fragilisent. L'une des pistes de leur sauvegarde est l'amélioration de la qualité des plants et des semences grâce à l'utilisation de vitro plants ou de tubercules issus de vitro plants. .

• **Objectifs**

Augmenter la sole cultivée en tubercules en mettant en place un programme de diffusion de plants sains. Ce programme s'appuie sur deux méthodes complémentaires :

- l'utilisation par l'agriculteur de vitro plants sevrés ;
- l'utilisation de tubercules issus de vitro plants sevrés par de nouveaux pépiniéristes.

**Mémo**

Titre : Relance de la production de tubercules via la qualité sanitaire des plants

Evaluation Financière : 1 180 000 € sur 5 ans soit 236 000 €/an

Ressources à mobiliser : Collectivité Territoriale (85%), Professionnels (15%)

Echéancier : Programme pluriannuel, 2021 - 2026

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, Organisations et associations de producteurs, INRA, PARM, Chambre d'Agriculture de Martinique (Accompagnement et Conseil)

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030  
SOVERAINETE ALIMENTAIRE – ALIMENTATION LOCALE**

**FICHE F3**

**Références sur productions locales de base alimentaire (Patate, Banane créole)**

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture de la Martinique

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de développer des systèmes culturels de patate douce et de banane créole innovants et agro écologiques, afin de proposer une offre de ces produits toute l'année.

• **Problématique**

Compte tenu des contraintes phytosanitaires, notamment la sensibilité des cultivars à la cercosporiose et au charançon, les cultures de banane créoles font généralement l'objet d'une récolte sur un cycle. Des connaissances en matière d'entretien et de lutte alternatives existent pour la banane cavendish et peuvent être extrapolées à la Banane Créole. Il convient de les adapter. En ce qui concerne la patate douce, la production est saisonnière et le Martiniquais ne retrouve pas de patate douce sur les étals une partie de l'année. Il convient de s'atteler à la construction d'itinéraires de production durables.

• **Enjeux**

La diversité alimentaire peut reposer, à la Martinique sur nos productions traditionnelles les plus demandées. Face aux enjeux actuels de sécurité et de qualité alimentaire, le maintien des productions de banane créole et de patate douce est primordial. Pour ce faire, l'utilisation de variétés locales est indispensable afin d'éviter l'introduction de nouveaux virus portés par des variétés exogènes. L'utilisation de vitro plants est une piste à explorer avec prudence car la technique d'assainissement par vitro-plants ne garantit pas l'élimination des virus.

• **Objectifs**

- Valoriser des cultivars locaux de patate douce et de banane créole
- Diversifier l'offre et augmenter les quantités
- Limiter l'impact des bio-agresseurs sur la banane créole par vitro plants issu des cultivars locaux et par les pratiques aux champs
- Construire des itinéraires techniques agro-écologiques avec les agriculteurs

**Mémo**

Titre : Acquisition de références sur les productions de base (Patate, Banane créole)

Evaluation Financière : 500 000 € pluriannuel (sur 5 ans) soit 100 000 €/an

Ressources à mobiliser : Collectivité Territoriale (85%), Professionnels (15%)

Echéancier : Programme pluriannuel, 2021 - 2026

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, Organisations et associations de producteurs, Recherche, instituts techniques, Chambre d'Agriculture de Martinique

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030  
SOVERAINETE ALIMENTAIRE – ALIMENTATION LOCALE**

**FICHE F4**

**Achat de vitro plants d'ananas, grossissement, multiplication sur les exploitations**

• **Projet proposé par** : SCA Ananas Martinique

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit d'accompagner techniquement et financièrement les nouvelles plantations d'ananas.

• **Problématique**

Depuis de nombreuses années, la production d'ananas est fortement impactée par de nécessaires changements de pratiques. Face à la pression sanitaire qui s'exerce sur cette culture, compte tenu des exigences environnementales et de la concurrence de l'importation, la filière a du mal à se maintenir. La conséquence est un manque de production pour couvrir un marché de proximité restant demandeur. Pour des raisons sanitaires, le choix de vitro plants implique des coûts élevés, difficiles à supporter par les exploitations. Dans cette filière, on observe l'âge vieillissant des agriculteurs et une insuffisance de moyens d'accompagnement de ces producteurs.

• **Enjeux**

La production d'ananas participe à la diversification alimentaire grâce à des produits de proximité, tout en limitant l'impact carbone lié aux importations. La sécurité alimentaire passe aussi par ce type de produits, très apprécié de la population. Il convient de pérenniser la culture tout en assurant le renouvellement des agriculteurs de la filière.

• **Objectifs**

La filière ananas regroupe environ une quinzaine de producteurs pour une superficie de l'ordre de 22 ha. Les producteurs de la filière ananas espèrent atteindre les 40 ha en production et tendre vers 1 500 tonnes de fruits par an notamment par l'achat de vitro plants et la mise en place de parcelles de grossissement de plants chez les producteurs.

**Mémo**

Titre: Achat de vitro plants, grossissement et multiplication sur les exploitations

Evaluation Financière : 2 712 000€ sur 5 ans (Coût des plants, accompagnement et parcelles de multiplication/grossissement) soit **542 400 €/an**

Ressources à mobiliser : Collectivité Territoriale de Martinique ; UE, Etat

Echéancier : 5 ans avec indicateurs d'avancement : surfaces valorisées, augmentation de la production, nouvelles adhésions

Partenaires concernés : Collectivité Territoriale de Martinique, Fournisseurs de Vitro Plants PROTEIN, Chambre d'Agriculture de Martinique

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030  
SOVERAINETE ALIMENTAIRE – ALIMENTATION LOCALE**

**FICHE F5**

**Relance de la filière aquacole continentale et développement de l'aquaponie**

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture

• **Description sommaire du projet** :

Il s'agit de relancer la filière aquacole continentale et de soutenir le développement de l'aquaponie, en Martinique

• **Problématique**

L'activité aquacole continentale s'est réduite au fil des années en raison de l'impact de la pollution à la chlrodécone. Des potentialités de relance existent cependant sur des sites non contaminés ou en hors sol.

• **Enjeux**

Les activités aquacoles participent à la souveraineté alimentaire. Les crustacées représentent une source alimentaire, une tradition de pêche en eaux de surface ainsi qu'une voie de valorisation gastronomique à maintenir.

• **Objectifs** :

- Accompagner la filière aquacole continentale et aquaponique par l'animation
- Accompagner les transitions des modes de commercialisation
- Assurer des campagnes promotionnelles
- Régulariser le statut des espèces aquacoles utilisées (Cherax...)
- Créer un ferme pilote en aquaculture et renforcer la structure existante en aquaponie
- Faire une qualitative et quantitative sur les espèces aquacoles
- Participer à l'autonomie alimentaire de la Martinique

**Mémo**

Titre de l'action : Relance de la filière aquacole continentale et soutien au développement de l'aquaponie

Ressources à mobiliser : Formation, Accompagnement, Recherche – développement,

Cout total : Investissements **150 000 €** ; Accompagnement, promotion : **100 000 €/an**

Echéancier : 2021 – 2026, sur 5ans

Partenaires concernés : Aquaculteurs, aquaponistes ; Fédération des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Martinique (FDAAPPMA) ; CFPPA du Carbet et du Robert ; PARM ; Université des Antilles / Université des Iles Vierges ; CTM; EPCI, Chambre d'Agriculture

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030  
SOVERAINETE ALIMENTAIRE – ALIMENTATION LOCALE**

**FICHE F6**

**Pôle Territorial d'Expérimentation Agricole (PTEA) Martinique**

- **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture de la Martinique

**Description sommaire du projet**

Il s'agit de mutualiser les ressources existantes sur le territoire de la Martinique en matière d'expérimentation-transfert (Chambre d'Agriculture, FREDON, GDS, INRA, CIRAD, Instituts techniques, PARM, EPLFPA) au sein d'un Pôle Territorial d'Expérimentation.

- **Problématique**

Pour développer les productions agricoles de diversification (maraichères, fruitières, vivrières...), les besoins en outils pratiques d'amélioration des performances techniques, économiques et environnementales restent importants. Dans la chaîne allant de l'innovation au transfert de savoirs faire, l'expérimentation occupe une place importante, insuffisamment couverte en Martinique. Actuellement, les acteurs demeurent isolés.

- **Enjeux**

La création d'un Pôle Territorial d'Expérimentation au statut juridique propre est une option envisagée pour répondre à la demande des professionnels en matière d'innovations (pratiques, itinéraires techniques, obtentions variétales). A l'instar du PARM, sur l'axe de la valorisation des produits, le PTEA serait un outil majeur pour offrir à l'agriculture une structure d'expérimentation pérenne.

- **Objectifs**

- 1) Consolider les compétences locales existantes en innovation-expérimentation, avec :
  - un Comité Technique s'appuyant sur l'ensemble des organisations existantes, qui proposerait des actions et des opérations d'expérimentation ciblées.
  - un Comité de Pilotage de l'expérimentation pour orienter l'expérimentation et valider les propositions d'actions, constitué de membres de la CTM, de l'Etat, de la Chambre d'Agriculture et des Interprofessions.
- 2) Mener des opérations d'expérimentation
- 3) Favoriser le transfert des connaissances vers les agriculteurs

**Mémo**

Titre : Pôle Territorial d'Expérimentation Agricole Martinique

Evaluation Financière : Investissements : 1 000 000 € ; Fonctionmt : 1 124 000 € /an

Ressources à mobiliser : UE, CTM, Etat, OP, Interprofessions, structures existantes

Echéancier : Programme pluriannuel, à partir de 2020 - 2030 sur (10 ans)

Partenaires concernés : Collectivité Territoriale de Martinique, Organisations et associations de producteurs, Interprofessions, INRA, PARM, Chambre d'Agriculture de Martinique (Accompagnement et Conseil)



**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030  
SOVERAINETE ALIMENTAIRE – ALIMENTATION LOCALE**

**FICHE F7**

**Renouvellement, diversification et extension des cult. fruitières, en agro écologie**

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture de la Martinique, AVJT

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de renouveler, d'étendre et de diversifier les vergers et autres productions fruitières, dans une gestion agro-écologique ou en agroforesterie. Cela passe par le renouvellement des plantations, par la mise en place de systèmes associés vergers-élevage (anones-ovins par ex.) et par l'implantation de haies fruitières (arbres fruitiers, arbres à essences, ananas...) et d'essences mellifères, la valorisation des espaces.

• **Problématique**

Les surfaces occupées par les vergers et cultures fruitières diminuent (- 24% entre 2012 et 2017). Nombreux sont les vergers vieillissants, présentant des problèmes sanitaires avec comme conséquence un potentiel de production en baisse constante. L'un des freins identifié la pression phytosanitaires et le manque de disponibilité en plants arboricoles.

• **Enjeux**

La production fruitière participe à la diversité et à la qualité alimentaire. Augmenter le potentiel de production doit permettre d'adapter l'offre à la demande ; Cela va de pair avec la consolidation de pratiques agro écologiques des arboriculteurs.

• **Objectifs**

En 2018 on évalue la surface en production fruitière à 454 ha pour un volume de production de l'ordre de 5000 tonnes (source AGRESTE). Participer à l'offre alimentaire ne serait-ce qu'à hauteur de 1 fruit par jour suppose une production de 10 000 tonnes. Il s'agit de renouveler les vergers (20% de leur surface/an sur 5 ans) et planter 75 ha/an de fruitiers diversifiés (dont ananas) répartis sur les exploitations et le territoire. Il s'agit aussi d'encourager la production de plants nécessaires par les pépiniéristes.

**Mémo**

Titre de l'Action : Renouvellement des cult. Fruitières dans une transition agro écologique

Evaluation Financière : Cout arrachage : 1 000 000 € ; Cout du renouvellement sur 5 ans : 3 600 000 € ; Cout total d'Extension 2 520 000 € et achat plants ananas : 360 000 €  
Total : 7 480 000 € sur 5ans

Ressources à mobiliser : Agroéquipements, Micro transformation, Producteurs

Echéancier : 2021 - 2026

Partenaires : Financier : OFB (Office Français de la Biodiversité), Technique : FREDON Martinique, SICA-CERCOBAN, Caraïbes melonniers, CTCS- Martinique, Vergers et Jardins Tropicaux, Pépiniéristes, PARM, Coopératives



**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030  
SOVERAINETE ALIMENTAIRE – ALIMENTATION LOCALE – R & D**

**FICHE F8**

***Production de références en cultures de Fruitiers, en systèmes agro écologiques***

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture de la Martinique

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de développer les connaissances sur les systèmes culturaux agro écologiques de fruitiers diversifiés, afin d'en faire le transfert auprès des agriculteurs.

• **Problématique**

Les productions fruitières doivent faire l'objet d'amélioration voire de modification dans les pratiques, pour répondre aux enjeux de la transition agro écologique.

Cette transition doit pouvoir s'appuyer sur le transfert de connaissances et de références acquises sur le territoire. Les besoins en références en agro écologie sur les fruitiers (vergers et ananas) portent notamment sur la gestion de l'enherbement, sur l'apport d'intrants non chimiques et sur des innovations comme l'application de biostimulants produits sur les exploitations. Ces outils sont à co-construire avec les agriculteurs.

• **Enjeux**

Face aux enjeux actuels de sécurité et de qualité alimentaire, le maintien des productions de fruitiers est primordial. Pour accompagner les exploitations vers la transition agro écologique, il s'avère important d'acquérir puis de diffuser des connaissances sur ces systèmes.

• **Objectifs**

Construire avec les producteurs, expérimenter et diffuser des références sur :

- Les itinéraires techniques agro-écologiques (gestion de l'enherbement, gestion des bio-agresseurs, méthodes durables d'entretien des vergers...)
- La valorisation des ressources de l'exploitation pour la fabrication de biostimulants ;
- L'effet de ces biostimulants sur le rendement et les bio-agresseurs.

**Mémo**

Titre : Production de références en Cultures de Fruitiers en systèmes agro écologiques (R&D)

Evaluation Financière : 600 000 € sur 5 ans soit 120 000€ par an

Ressources à mobiliser : Collectivité Territoriale (85%), Professionnels (15%)

Echéancier : Programme pluriannuel, 2021 - 2026

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, Organisations et associations de producteurs, Recherche, instituts techniques, Chambre d'Agriculture de Martinique

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030  
SOVERAINETE ALIMENTAIRE – ALIMENTATION LOCALE**

**FICHE F9**

**Acquisition de références en Agri. Biologique, agroforesterie & cultures de niche**

- **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture de la Martinique, GRAB Martinique

- **Description sommaire du projet**

Il s'agit de développer des systèmes culturaux en agriculture biologique, en agro écologie, en agroforesterie, pour les cultures courantes ou innovantes, les PAPAM...qui constituent des cultures à forte valeur ajoutée.

- **Problématique**

L'agriculture biologique se développe en Martinique et offre des opportunités de marché. Les systèmes alternatifs et les agrosystèmes forestiers, sont une voie à développer. Les cultures de niche (café, cacao, vanille, plantes aromatiques et médicinales...) peinent à se développer. Toutes ces productions représentent des alternatives en termes de pratiques, nécessairement agro écologiques voire biologiques mais leur développement reste limité en partie à cause de l'insuffisance de références.

- **Enjeux**

Face aux changements globaux, à la nécessaire protection de l'homme et de l'environnement, l'agriculture biologique prend une dimension de plus en plus importante. Avec les cultures de niches, les productions biologiques et agro écologiques apportent de la qualité et de la diversité alimentaire. Elles s'appuient sur la richesse de la biodiversité locale et peuvent cohabiter avec l'agroforesterie. Cette dernière améliore la fertilité des sols, limite l'érosion et permet la préservation de la qualité des eaux et de l'air.

- **Objectifs**

- Acquérir des références sur les systèmes biologiques, agroécologiques, agroforestiers
- Concevoir des systèmes basés sur des espèces et des variétés compatibles ;
- Construire des itinéraires durables avec les agriculteurs.

**Mémo**

Titre : Références en Agri Biol., Agroécologie, Agroforesterie et Cultures de niche

Evaluation Financière : 3 600 000 sur 10 ans (360 000 €/an)

Ressources à mobiliser : Collectivité Territoriale (85%), Professionnels (15%)

Echéancier : Programme pluriannuel, 2020 - 2030

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, Organisations et associations de producteurs, Recherche, instituts techniques, PNM, PARM Chambre d'Agriculture de Martinique

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030  
SOVERAINETE ALIMENTAIRE – ALIMENTATION LOCALE**

**FICHE F10A**

**Renouvellement des générations**

**Soutiens publics à la transmission des Exploitations Agricoles**

• **Projet proposé par** : Jeunes Agriculteurs de Martinique

• **Description sommaire du projet**

Création d'un service dédié à la transmission des unités agricole et à l'accompagnement des cédants en remobilisant le Registre Départ – Installation (RDI) et la Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole (DICAA).

• **Problématique**

Compte tenu des faibles niveaux de retraites agricoles, les potentiels cédants exploitent leurs terres le plus tard possible pour s'assurer leur subsistance. Cela participe à la faiblesse du nombre d'installations par rapport au nombre de départs en retraite.

De réelles difficultés existent dans l'identification des cédants et la transmission des exploitations.

• **Enjeux**

Le renouvellement des générations agricoles pour l'atteinte des objectifs de production et de sécurité alimentaire, est indispensable. Il passe par la préservation de la SAU et par la mise en place de conditions favorables à la poursuite de l'activité agricole sur les exploitations.

• **Objectifs**

Il s'agit de favoriser les départs en retraite dans de bonnes conditions. Cela passe par l'identification des cédants et l'accompagnement financier visant à leur assurer un revenu décent.

Dans le même temps, il s'agirait d'augmenter les installations agricoles et de favoriser la transmission des savoir-faire grâce à la mise en relation des cédants et des repreneurs.

**Mémo**

Titre de l'Action : Aide à la transmission des exploitations agricoles

Evaluation Financière : **4 300 000 euros** (attribution d'une enveloppe plafonnée à 30 000 euros pour tout exploitant partant à la retraite en cédant son exploitation à un jeune agriculteur).

Ressources à mobiliser : Fonds de la CTM, FEADER, aides d'Etat, RDI

Echéancier : 5ans soit **860 000 €/an**

Partenaires concernés : CTM, CGSS, Chambre d'agriculture, DAAF

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**SOUVERAINETE ALIMENTAIRE – ALIMENTATION LOCALE**

**FICHE F10B**

**Renouvellement des générations**

**Renouvellement de la main d'œuvre agricole par l'apprentissage**

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture de la Martinique

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit d'élaborer et de mettre en place un programme d'actions de sensibilisation aux enjeux du renouvellement de la main d'œuvre agricole et de promouvoir les actions d'accompagnement de la Chambre d'Agriculture, favorisant l'installation-transmission en s'appuyant sur le dispositif d'apprentissage.

• **Problématique**

Le renouvellement des générations agricoles demeure un sujet prioritaire. La relève est nécessaire car plus de la moitié des agriculteurs ont plus de 60 ans. Dans le même temps, la main d'œuvre agricole (ouvriers, ouvriers qualifiés) souffre d'une certaine désaffection. On note enfin une diminution forte du nombre d'apprentis dans le secteur agricole.

• **Enjeux**

- Sensibiliser aux enjeux du renouvellement des générations agricoles
- Faire connaître les opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat dans ce secteur
- Garantir une main d'œuvre de qualité
- Maintenir les exploitations agricoles
- Accompagner tous les porteurs de projets à l'installation et à la transmission
- Conserver une dynamique rurale
- Développer les compétences de tutorat des maîtres d'apprentissage
- Développer l'apprentissage

• **Objectifs**

Il s'agit de réaliser des journées de mises en relation (employeurs/apprentis & cédants/repreneurs) et des actions de communication auprès des employeurs sur le dispositif d'apprentissage (teaser, affiche, réunion d'information).

Il s'agit aussi de disposer d'un vivier de maîtres d'apprentissage identifiés et formés pour booster l'apprentissage, d'apprentis pour la reprise d'exploitation et/ou alimenter la main d'œuvre agricole et faire un guide transmission, installation, apprentissage

**Mémo**

Titre : Transmission des exploitations agricoles par l'apprentissage (TEAA)

Evaluation Financière : 97 600 € (animation, communication, guides...)

Ressources à mobiliser : Collectivité Territoriale, Etat, OPCO, AGEFMA

Echéancier : 2021 – 2026 Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, Autres Collectivités, Missions locales, AGEFMA, Syndicats agricoles, CFA, DAAF, Chambre d'Agriculture de Martinique.

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030  
SOVERAINETE ALIMENTAIRE – RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS**

**FICHE F11**

**Actualisation du Référentiel Technicoéconomique (RTE)**

- **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture de la Martinique

- **Description sommaire du projet**

Il s'agit, afin d'accompagner les porteurs de projets agricoles, de réaliser un Référentiel Technicoéconomique des productions agricoles de la Martinique, actualisé.

- **Problématique**

Le dernier référentiel technicoéconomique agréé par la DAAF date de 2007. A ce jour il n'y a pas eu de nouveau document qui soit validé par les services de l'Etat. Dans l'intervalle, des ajustements sont faits par les opérateurs, concepteurs de projets.

Ces références sont particulièrement utiles pour les dossiers d'installation. En effet, le plan d'entreprise est établi sur la base de références et de normes techniques et économiques propres à la Martinique. Ces références et normes sont arrêtées par le préfet de région (Décret n°88-176 du 23 février 1988 relatif aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs, Art.5).

- **Enjeux**

Ce référentiel constitue un outil important, recensant les informations sur les principaux systèmes de production rencontrés aujourd'hui sur le territoire martiniquais. Il demeure avant tout un outil destiné à la compréhension et à l'analyse des futurs projets agricoles portés par les acteurs locaux.

Le référentiel technico-économique s'adresse aux services publics d'appui au secteur agricole, aux différents prestataires au service des acteurs agricoles, et plus largement aux organismes intervenant dans le montage et l'instruction des plans d'entreprise.

La disponibilité de ces éléments concourt au montage de projets fiables.

- **Objectifs**

- Disposer de données fiables et actualisées permettant de monter des projets cohérents tenant compte de l'évolution des pratiques tant pour les productions végétales qu'animales ainsi que pour la commercialisation des produits.

**Mémo**

Titre : Actualisation du Référentiel Technicoéconomique de la Martinique

Evaluation Financière : 100 000€ pour la première année et 20 000 € les années suivantes. Total : 180 000 € pour les 5ans

Ressources à mobiliser :

Echéancier : Programme pluriannuel, 2021 - 2026

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, AER-France /Martinique ; Organisations et associations de producteurs, Chambre d'Agriculture de Martinique (Accompagnement et Conseil)

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030  
SOVERAINETE ALIMENTAIRE – RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS**

**FICHE F12**

**Préfinancement de l'Installation**

• **Projet proposé par** : Jeunes Agriculteurs de Martinique

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de proposer le préfinancement des installations par la collectivité. Le secteur manque d'attractivité pour les nouvelles générations en raison : des risques qu'il comporte, de ses faibles revenus, des conditions de travail, des risques psycho-sociaux, du manque de services et d'emplois pour les conjoints en zones rurales.

Pour les jeunes formés qui souhaitent s'installer, le financement de leur projet reste une question épineuse. L'accès aux prêts bancaires n'est pas toujours garanti et se révèle également très coûteux. Une aide à l'installation pourrait se matérialiser par :

- le préfinancement de celle-ci (intervention de la CTM)
- la garantie de prêts bancaires par la CTM.

• **Problématique**

Plusieurs raisons rendent difficile l'installation en agriculture :

- Besoins importants en capitaux (prix du foncier, accès au crédit, etc.)
- Problème de trésorerie des jeunes agriculteurs au démarrage
- Financement de l'installation peu attractif pour les banques
- Lourdeur et sous-utilisation du FOGAP

La conséquence est la baisse du nombre d'installations.

• **Enjeux**

Compte tenu de l'importance que revêt ce secteur dans la sécurité et la souveraineté alimentaire, l'avenir du secteur agricole passe nécessairement par le renouvellement des générations agricoles. L'une des conditions de cette relève étant l'atteinte pour les exploitants d'un niveau de revenu minimum.

• **Objectifs**

L'intervention de la collectivité territoriale dans le préfinancement de ces installations vise à pallier les difficultés de trésorerie liées à l'endettement lors de l'installation.

La finalité est la hausse du nombre d'installation. Cette action serait accompagnée du renforcement du suivi des bénéficiaires.

**Mémo**

Titre de l'Action : Préfinancement de l'installation

Evaluation Financière : 3 750 000 euros par an 18 750 000 € sur 5 ans

Ressources à mobiliser : FEADER, FOGAP, Collectivité Territoriale de Martinique, ETAT

Echéancier : 2021- 2022

Partenaires concernés : Chambre d'agriculture, CTM, DAAF

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**SOUVERAINETE ALIMENTAIRE – RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS**

**FICHE F13**

**Service de remplacement des agriculteurs**

• **Projet proposé par** : Jeunes Agriculteurs de Martinique

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de la mise en place d'un service de remplacement, qui permettrait aux agriculteurs de vivre comme les autres catégories socio-professionnelles. Ce service pourrait s'appuyer sur une brigade d'opérateurs connus et formés, intervenant ponctuellement sur une exploitation durant l'absence du chef d'exploitation, pour cause d'arrêt maladie, de congés ...

• **Problématique**

Les agriculteurs devraient pouvoir s'absenter, se former, prendre des congés, s'investir dans les organisations professionnelles agricoles, sans que cela remette en cause la pérennité de leur outil de travail. Le remplacement est un enjeu important pour la qualité de vie, l'épanouissement personnel, le bien-être social, l'ouverture sur l'extérieur, l'insertion et l'implication des agriculteurs au sein des territoires.

• **Enjeux**

Le remplacement est un facteur essentiel pour favoriser l'installation et la transmission des exploitations. Sa mise en place participera à la qualité de vie des agriculteurs, à l'attractivité du métier d'agriculteur et à l'égalité homme-femme (congés parentaux).

• **Objectifs**

- Mettre en place un pull d'intervenants pour le remplacement (groupement employeurs)
- Réduire la pénibilité du travail et la charge mentale de l'exploitation
- Améliorer les conditions de vie des agricultrices, des agriculteurs, des aides familiaux ;
- Contribuer à sécuriser le fonctionnement des exploitations en assurant la continuité des travaux en cas d'absences choisies ou subies ;
- Développer la formation et la promotion des Hommes au service de l'agriculture par la prise de responsabilités professionnelles, en leur permettant de s'absenter de leur exploitation en toute sérénité.

**Mémo**

Titre de l'Action : Service de remplacement des agriculteurs

Evaluation Financière : **3 600 000 euros** (financements publics, prestations légales, assurances collectives et participation des agriculteurs).

Ressources à mobiliser : FEADER, fonds territoriaux, Cotisations des exploitants

Echéancier : Soutien à la mise en œuvre : **1 200 000€/an** sur 3ans

Partenaires concernés : Chambre d'agriculture, CTM, CGSS, Crédit agricole, Groupama, OP, GIE, Centres de formation, DIEECTE, DAAF



**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**SOUVERAINETE ALIMENTAIRE – RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS**

**FICHE F14**

**Prise en charge des salaires directs, sous forme d'un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) au bénéfice des exploitations agricoles**

- **Projet proposé par :** Groupements de producteurs

- **Description sommaire du projet**

Il s'agit de la prise en charge des salaires directs, sous forme d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) au bénéfice des exploitations agricoles

- **Problématique**

La production agricole nécessite une main d'œuvre importante, d'autant plus que l'on s'oriente vers des systèmes agro-écologiques qui tendent à supprimer les produits phytopharmaceutiques (dont les herbicides) et à aller vers des cultures certifiées HVE ou labellisées agriculture biologique. La faible rémunération des emplois agricoles les rend peu attractifs. La main d'œuvre souvent familiale, doit être stabilisée.

- **Enjeux**

Maintenir et créer de l'emploi dans les zones rurales contribue à la réduction du taux de chômage. Transformer des fonds d'allocation chômage, en une aide à un travail productif avec à la clé la création des emplois et le renouvellement des générations est un enjeu important. Cela permet aux jeunes de s'inscrire dans un secteur porteur d'emplois, en favorisant un plan de relève agricole. C'est une opportunité offerte aux exploitants agricoles et aux ouvriers, pour revêtir un statut de salarié. C'est une possibilité offerte à l'exploitant de bénéficier d'une couverture sociale et de mieux construire sa retraite au cours de sa vie professionnelle.

- **Objectifs**

- Favoriser « La prise en charge » des salaires directs, sous forme d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), à un niveau de salaire équivalent au SMIC, calculé sur la durée légale du travail
- Obtenir que les établissements financiers (BPI) soient partie prenante dans le préfinancement du CICE.

**Mémo**

Titre : Prise en charge des salaires directs agricoles, sous forme d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Ressources à mobiliser : Aide financière sous forme de CICE, préfinancée par la BPI.

Nombre de salariés visés par la couverture CICE : Sur les exploitations agricoles : 3000 ha de SAU/ 2 = 1500 salariés

Evaluation Financière

Prise en charge CICE : (1500 salariés agricoles \* 25 000 € / 2 = **18 750 000/an**)

Échéancier : 5ans soit cout total de 93 750 000 €

Partenaires concernés : Exploitations agricoles, Organisations de Producteurs, BPI, Chambre d'Agriculture



**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**SOUVERAINETE ALIMENTAIRE – PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES**

**FICHE F15**

**Accompagner les exploitations vers la Certif. « Haute Valeur Environnementale »**

• **Projet proposé par** : Chambre d'agriculture de la Martinique – CHM

• **Description sommaire du projet**

Engager et accompagner toutes les exploitations agricoles répertoriées, vers une démarche de certification « Haute Valeur Environnementale » H.V.E.

• **Problématique**

La reconnaissance de l'engagement des exploitations agricoles dans une démarche de performances environnementales, passe par leur accès à une certification. Il est important d'adapter le niveau d'exigence des certifications existantes, aux exploitations de la Martinique. La certification HVE des exploitations agricoles passe par trois étapes :

- Certification niveau 1 : autodiagnostic, respect de la réglementation environnementale, évaluation selon cahier des charges ;
- Certification niveau 2 : référentiel et contrôles d'un organisme certificateur
- Certification niveau 3 : exigences de résultats sur des performances environnementales et contrôles d'un organisme certificateur.

***Sachant que seul le niveau 3 permet l'accès à l'apposition du logo HVE, il convient de travailler sur les outils qui permettent de valoriser aussi auprès des consommateurs, les productions bénéficiant de certification de niveaux 1 et 2.***

• **Enjeux**

- Garantir que les exploitations agricoles soient respectueuses de l'environnement ;
- Afficher une valorisation de qualité de la production locale face à l'importation ;
- Référencer la production locale dans les 50% de produits bénéficiant de signes officiels de qualité, de valeur environnementale, d'origine... répertoriés dans la Loi EGALIM ;
- Redonner confiance au consommateur dans la production agricole locale.

• **Objectifs**

- Permettre au plus grand nombre de producteurs, de rentrer dans un dispositif de reconnaissance officielle d'une démarche environnementale ;
- Prioriser l'accès aux programmes d'aides aux agriculteurs engagés dans la démarche de certification
- Favoriser l'insertion de fruits & légumes frais ou transformés (L&F) certifiés en restauration collective (Loi EGALIM) et en restauration commerciale (menu touristique).

**Mémo**

Titre : Certification « Haute Valeur Environnementale » H.V.E. niveaux 1, 2 et 3

Ressources à mobiliser : Plateforme de Conseil – Formation ; Organisme certificateur

Evaluation Financière : Surf. auditée 2400ha et 200€/ha ; Auditeur agréé niv.1 : coût total sur 3 ans : **520 000 €** ; Surf. agréée niveau 2 et 3 : 800 ha/an et organisme certificateur 426€/ha, coût sur 2 ans : **681 600 €** (Année 1 : 173 333 €)

Échéancier 1 à 3 ans cout total : 1 201 600 €

Partenaires : Exploitations, CTM, Etat, UE, Chambre d'Agriculture, Organisations de Producteurs, Organismes certificateurs, restauration collective, restauration commerciale

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**SOUVERAINETE ALIMENTAIRE – PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES**

**FICHE F16**

***Outils d'accompagnement de la certification sanitaire des exploitations agricoles***

- **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture de Martinique

- **Description sommaire du projet**

Afin de renforcer l'attractivité de la production locale issue de pratiques respectueuses de l'environnement et regagner la confiance des consommateurs, il s'agit d'initier un Schéma Sanitaire Agricole Régional d'accompagnement (Procédure et guides de certification...), conduisant à la certification sanitaire des exploitations.

- **Problématique**

Les agriculteurs sont confrontés au défi de la viabilité économique de leur activité qui s'inscrit dans une nécessaire transition écologique. Ils doivent à la fois assurer leurs revenus et satisfaire les attentes des consommateurs. Nombreux sont ceux qui s'engagent dans la mise en œuvre de pratiques alternatives aux produits phytopharmaceutiques et dans celles de l'agro écologie. Cependant leurs efforts ne sont pas vraiment visibles et appréciés des consommateurs. Les démarches de reconnaissance construites localement est une piste envisagée.

- **Enjeux**

L'avenir agricole doit se fonder sur la diversité des exploitations et leur transmissibilité, dans le respect de l'environnement et la valorisation de la biodiversité. A ces enjeux s'ajoutent ceux de la sécurité, de la qualité alimentaire et de la traçabilité des produits.

- **Objectifs**

Il s'agit de soutenir les exploitations agricoles dans la transition et la mise en œuvre des pratiques agro-écologiques et de valoriser leur production ; Il convient pour cela de :

- 1) Capitaliser les connaissances au sein d'outils tels un Guide de Bonne Pratique Phytosanitaires et d'Hygiène et un Guide de bonnes pratiques agro-écologiques agroenvironnementales, afin d'en assurer le transfert auprès des agriculteurs
- 2) Mettre en place une procédure de certification afin d'officialiser le respect de démarches adoptées par les agriculteurs HVE
- 3) Valoriser les résultats de ces engagements (communication grand public).

**Mémo**

Titre : Certification sanitaire des exploitations agricoles & Traçabilité

Evaluation Financière : Schéma, Guides, Outils de procédure, Charte et outils de Com. Accompagnement : **100 000 €/an**

Ressources à mobiliser : Collectivité Territoriale de Martinique, Union Européenne

Echéancier : 2021 – 2026 (5ans)

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, Organisations et associations de producteurs, Chambre d'Agriculture de Martinique

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**SOUVERAINETE ALIMENTAIRE – PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES**

**FICHE F17**

*Valorisation des déchets verts et organiques des exploitations agricoles*

• **Projet proposé par** : Agriculteurs, Chambre d'Agriculture de la Martinique

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de valoriser la ressource que constituent les **déchets verts, coproduits** issus des exploitations de la filière de diversification végétale. Cela passe par le soutien de l'équipement de l'exploitation pour réaliser et valoriser sa matière organique, à partir de ses propres déchets verts, qui seront restitués aux cultures (économie circulaire)

• **Problématique**

Aujourd'hui, la valorisation du déchet vert produit sur l'exploitation (produits de taille et d'élagage, de tonte, écarts de tri et de parage...) reste insuffisante. En effet cette valorisation nécessite des agroéquipements appropriés (Matériel de taille, de coupe, de broyage, d'enfouissement, de compostage, de conditionnement...).

Par ailleurs, les déchets les plus volumineux nécessitant l'enlèvement génèrent pour l'exploitation des coûts supplémentaires. L'idée est de réduire ces coûts et de favoriser l'intégration des déchets sur l'exploitation. Cela participe à la réduction des intrants d'origine extérieure et sur le plan agronomique à un rééquilibrage entre les entrées et sorties de matière organique.

• **Enjeux**

Les déchets végétaux constituent une ressource pour protéger et fertiliser les sols, alors que leur combustion à l'air libre émet notamment des particules fines qui dégradent la qualité de l'air et ont un impact sur la santé humaine. Permettre aux agriculteurs de valoriser cette ressource passe par de l'accompagnement technique et de la formation ainsi que par le soutien à l'agroéquipement spécifique et adapté. Cette valorisation peut se cantonner à l'espace de l'exploitation mais aussi représenter un produit commercial.

• **Objectifs**

Considérer le déchet vert et les coproduit issus de la filière agricole de diversification en tant que matériaux avec une valeur agronomique et économique pour l'exploitation.

**Mémo**

Titre : Valoriser la ressource des déchets verts issus des exploitations en diversification végétale.

Ressources à mobiliser : Accompagnement technique ; formation ; Montage de projets

Evaluation Financière : Equipement : **140 000€/an** soit **1 400 000 €** sur (10 ans)

Échéancier : 2021- 2030

Partenaires concernés : Chambre d'Agriculture, Organisations de Producteurs, Exploitations agricoles en diversification, fournisseurs d'agroéquipement, ateliers paysans...

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030  
SOVERAINETE ALIMENTAIRE – PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES**

**FICHE F18**

*Dispositif gratuit pour les agriculteurs d'analyses de sol, d'eau et de denrées*

• **Projet proposé par :** Chambre d'Agriculture de la Martinique

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de mettre en place des actions concertées, visant à maîtriser le risque Chlordécone en Agriculture, par la prise en charge des analyses, par des fonds publics.

• **Problématique**

L'analyse de sol, d'eau et des denrées pour la recherche de chlordécone représente un enjeu majeur pour l'agriculture martiniquaise et la commercialisation de ses produits. C'est en effet un outil indispensable à l'agriculteur, pour conduire son activité et respecter les principes en vigueur, de responsabilité en matière de sécurité alimentaire, incombant au premier metteur sur le marché d'une denrée.

• **Enjeux**

La possibilité pour les agriculteurs, d'accéder à des analyses de sol gratuites, a prouvé son efficacité en permettant l'adaptation des itinéraires techniques. Ces analyses concourent à la réalisation des diagnostics d'exploitation et permettent d'identifier les sources de contamination, préalable indispensable à l'adaptation des systèmes de production.

La connaissance des autres sources de contamination des denrées, par l'eau et par les fourrages, est nécessaire afin d'assurer l'exhaustivité des diagnostics. Or aujourd'hui les analyses ne sont pas prises en charge et leur coût constitue un facteur limitant pour les producteurs.

• **Objectifs**

- Connaître l'état de la pollution des sols, de l'eau et des fourrages, dans l'optique d'obtenir un outil d'aide à la décision dont bénéficieront les agriculteurs,
- Avoir la possibilité de connaître le niveau de contamination des denrées.

**Mémo**

Titre : Mise en place d'un dispositif gratuit pour analyser le sol, l'eau et les denrées

Evaluation Financière :

- Analyses sol, eau et denrées: Coût annuel : **685 000 €** ; Coût sur 7 ans : **4 795 000€**

Ressources à mobiliser : Etat, Collectivité de Martinique, Europe

Echéancier : 2021 - 2027

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, Organisations et associations de producteurs, Chambre d'Agriculture de Martinique

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**SOUVERAINETE ALIMENTAIRE – PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES**

**FICHE 19**

**Certificat (Formation, maîtrise) pour les agriculteurs impactés par la Chlordécone**

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de mettre en place des actions concertées, visant à s'assurer de la maîtrise le risque Chlordécone en Agriculture, par la formation des producteurs.

• **Problématique**

Depuis la révélation du risque chlordécone pour les producteurs et les consommateurs, les agriculteurs de Martinique et leurs organisations professionnelles ont pris toutes les dispositions pour fournir la population en produits sécurisés, répondant aux normes arrêtées par les autorités. Cependant, face aux attentes de la société et aux évolutions réglementaires, il est nécessaire de mettre des moyens plus conséquents pour qu'aucun doute sur la qualité de la production locale et les pratiques des agriculteurs ne subsistent.

• **Enjeux**

La présence de la chlordécone a provoqué une certaine méfiance du consommateur pour la production locale, ce qui peut expliquer en partie la baisse du niveau de production. Par ailleurs, la connaissance de l'action de la molécule sur le milieu et sur l'homme évolue régulièrement. Des actions déterminantes doivent donc être mises en œuvre pour, non seulement garantir la qualité des produits, mais aussi l'accès des producteurs à la formation et à l'information nécessaires pour gérer ce problème.

• **Objectifs**

Permettre à tous les producteurs d'accéder à un accompagnement technique pour la gestion de la problématique chlordécone à travers un dispositif de conseil et de formation dédié. A terme chaque producteur devra disposer d'un certificat attestant sa capacité à gérer la présence de chlordécone dans le sol de son exploitation.

**Mémo**

Titre : Accompagnement technique des agriculteurs impactés par la Chlordécone

Evaluation Financière :

- Accompagnement spécifique des agriculteurs (Conseil et Formation) :

Coût annuel : 287 000 € ; Coût sur les 7 ans : 2 009 000 €

Ressources à mobiliser : Etat, Collectivité de Martinique, Europe

Echéancier : 2021 - 2027

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, Organisations et associations de producteurs, Chambre d'Agriculture de Martinique

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**SOUVERAINETE ALIMENTAIRE – STRUCTURATION**

**FICHE F20**

**Soutien des Marchés de Producteurs de proximité**

• **Projet proposé par :** Producteurs des marchés, Chambre d'Agriculture de la Martinique

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit d'accompagner par des mesures de soutiens publics, la consolidation, la structuration et la multiplication des marchés de producteurs et autres circuits de proximité.

• **Problématique**

En réponse à une demande croissante des consommateurs d'une alimentation de proximité, en quantité et qualité suffisantes, accrue par les crises sanitaires récentes, la vente de produits agricoles en circuits courts connaît depuis une dizaine d'années un nouvel essor. L'accessibilité pour tous, des productions de ces circuits, doit être assurée.

• **Enjeux**

Face aux enjeux actuels de sécurité et de qualité alimentaire, l'accompagnement des producteurs choisissant les circuits courts et les marchés de producteurs doit favoriser la traçabilité et la qualité des produits, dans une recherche de proximité partagée.

• **Objectifs**

Il s'agit à travers cette mesure, d'améliorer la régulation de l'offre et de la demande afin d'optimiser l'organisation des circuits courts et des marchés de producteurs (8 recensés).

- Maintenir et/ou instaurer au sein du PDR des mesures en faveur de la structuration de marchés de proximité
- Maintenir et/ou instaurer des mesures d'accompagnement administratif et commercial des marchés de proximité
- Instaurer des mesures de financement de la communication réservée aux marchés de proximité à l'instar de ce qui existe pour les autres filières.

**Mémo**

Titre : Soutien des Marchés de Producteurs de proximité

Evaluation Financière : Investissements **800 000 €** (80 000 € par marché) **2 marchés soutenus en année 1**; Accompagnement et Promotion spécifique : **500 000 € /an**

Ressources à mobiliser : PDR ; POSEI

Echéancier : Programme pluriannuel, 2021 - 2026

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, Organisations et associations de producteurs, Chambre d'Agriculture de Martinique (Accompagnement et Conseil)



**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**SOUVERAINETE ALIMENTAIRE – STRUCTURATION - PROMOTION**

**FICHE F21A**

**Comité Territorial de Promotion Agricole**

- **Projet proposé par** : Agriculteurs, Chambre d'Agriculture de la Martinique

- **Description sommaire du projet**

Il s'agit de favoriser la mutualisation et la coordination des moyens de la promotion de l'image des agriculteurs(trices), de l'agriculture, de toutes les formes d'agriculture et des productions à travers une structure fédératrice.

- **Problématique**

La crise de 2009 et celle plus récente du COVID en 2020, révèlent une demande sociétale quantitative et qualitative de produits d'origine locale. Les agriculteurs (trices) de la Martinique qui s'engagent dans ce secteur, doivent être valorisés ainsi que leurs productions qui répondent aux exigences environnementales et sociétales. Pour cela, une communication commune doit offrir une meilleure visibilité aux producteurs et aux produits quels que soient les circuits de commercialisation empruntés.

- **Enjeux**

Face aux enjeux actuels de sécurité et de qualité alimentaire, la proximité est recherchée. Rendre visible les producteurs et mettre en avant la qualité des productions du territoire est primordial. Pour cela, les moyens existent mais leur répartition et l'efficacité de leur utilisation est à améliorer.

- **Objectifs**

- Donner aux martiniquais une image plus positive de l'agriculture, des filières agroalimentaires, des entreprises et de l'ensemble des personnes concernées
- Impulser une dynamique forte vers l'achat de produits martiniquais.

Ce comité Territorial de Promotion Agricole devra concentrer et coordonner des fonds en partie existants et les consolider dans une démarche cohérente de mutualisation.

Ce comité aura pour but de coordonner et de piloter des projets territoriaux de valorisation des produits agricoles et enfin d'instruire de façon opérationnelle des demandes et des projets d'action de promotion, portés par divers acteurs.

**Mémo**

Titre : Comité Territorial de Promotion Agricole

Evaluation Financière : 2 500 000 € par an soit 12 500 000 € sur 5 ans

Ressources à mobiliser : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, Collectivité, Organisations de producteurs, Union Européenne

Echéancier : Programme pluriannuel, 2021 - 2026

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, Organisations et associations de producteurs, Interprofessions, Chambre d'Agriculture de Martinique

**Les actions présentées en 21A, 21B, 21C et 21D concourent à la valorisation et la promotion des produits**

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030  
SOVERAINETE ALIMENTAIRE - PROMOTION**

**FICHE 21B**

*Stratégie de communication pour rassurer le consommateur et restaurer sa confiance dans les produits locaux*

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de mettre en place des actions concertées, visant à maîtriser la communication sur la problématique chlordécone.

• **Problématique**

Malgré les efforts consentis par les producteurs afin de mettre sur le marché des denrées conformes à la réglementation en vigueur, la médiatisation négative tous azimut de la problématique de contamination des sols, porte un grave préjudice à la production locale. Les conséquences sont :

- La stigmatisation des agriculteurs et de leur production
- La diminution des volumes de production
- Une importation favorisée au détriment de la production locale
- La diminution du nombre d'agriculteurs, en particulier les petits agriculteurs.

• **Enjeux**

Il s'agit de redonner confiance à la population Martiniquaise en vue d'une consommation plus importante de la production locale et de valoriser le travail des producteurs.

• **Objectifs**

Mettre en place un plan de communication pour :

- Rassurer et mieux informer le consommateur
- Redorer l'image de l'agriculture et des agriculteurs
- Valoriser la production locale

**Mémo**

Titre : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication visant à rassurer le consommateur et rétablir sa confiance

Evaluation Financière :

- Stratégie de communication:

Coût annuel 2021: **168 500 €**

Coût annuel 2022: **244 500 €**

Coût total : **413 000 €**

Ressources à mobiliser : Etat, Collectivité de Martinique, Europe

Echéancier : 2022 - 2023

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, Organisations et associations de producteurs, Chambre d'Agriculture de Martinique



**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**SOUVERAINETE ALIMENTAIRE – STRUCTURATION – PROMOTION**

**FICHE F21C**

**Valorisation de la certification RUP des exploitations**

- **Projet proposé par :** CHM

- **Description sommaire du projet**

Accompagner les exploitations agricoles en production de diversification, pour l'obtention pour leurs produits, de la labélisation RUP MARTINIQUE.

- **Problématique**

Créé en 1999 par l'Union Européenne, le label RUP est le signe officiel et collectif de qualité, réservé aux productions spécifiques des Régions Ultrapériphériques (RUP). Il est peu utilisé pour les productions de la diversification. Il s'agit d'identifier des produits fruits et légumes (F&L) bruts à labelliser. Cela passe par l'audit-qualité des produits (évaluation de leur conformité au regard des prescriptions réglementaires) et par l'établissement de cahier de charges qui formalisent les procédures appliquées à chaque produit.

- **Enjeux**

Par ce label, la production locale pourra être référencée dans les 50% de produits de qualité et durable bénéficiant de signes officiels de qualité, de Valeur environnementale, d'origine, strictement répertoriés dans la Loi Egalim (à l'identique de la certification HVE). Cela permet la valorisation d'un dispositif et de labels existants officiels notamment par l'affichage d'un symbole graphique régional reconnu. Le budget de campagne RUP doté en 2018 de 3,3 millions € pourra être mobilisé pour un plan de promotion du label RUP.

- **Objectifs**

Simultanément à la certification HVE, il s'agit de sensibiliser tous les exploitants au label RUP afin de combiner une certification de l'exploitation (répondant à la réglementation environnementale) et un label RUP (marquant l'origine locale du produit et son itinéraire cultural). Ces obtentions permettent de négocier auprès des GMS, la mise en avant dans leurs magasins, des produits labellisés RUP.

**Mémo**

Titre : valorisation du Label RUP Martinique pour les productions de la diversification

Ressources à mobiliser : Plate-forme de Conseil – Formation, Chambre d'Agriculture et organisations professionnelles ; Prestations d'agence de communication (stratégie de la marque RUP, création de contenu médiatique, animer les réseaux sociaux..) ; Mise en commun des cahiers de charges déjà établis et agréés par les institutions.

Evaluation Financière Agence de communication : **50 000 € /an**

Spots publicitaires télévisés : **500 000 € /an**

Échéancier : 5 ans

Partenaires concernés : Exploitations agricoles ; Organisations de Producteurs ; Chambre d'Agriculture, Industries agro-alimentaire ; Grande Distribution ; Certificateurs

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**SOUVERAINETE ALIMENTAIRE – STRUCTURATION DES FILIERES**

**FICHE F21D**

*Appui aux industries de transformation agroalimentaires  
pour la communication sur la labellisation RUP de leurs produits*

• **Projet proposé par** : Industrie agroalimentaire AGROTECH/ PIMENT

• **Description sommaire du projet**

Encourager les industries de transformation agroalimentaire, à obtenir pour leurs produits la labellisation RUP Martinique et en faire la promotion.

• **Problématique**

Le label RUP est le seul signe officiel et collectif de qualité réservé aux productions spécifiques des régions Ultrapériphériques (RUP), créée en 1999 par l'Union Européenne. Les produits industriels agroalimentaires de la Martinique qui intègrent plus de 50 % d'une matière première issue de la production agricole local peuvent accéder au label RUP MARTINIQUE. Des cahiers de charges normalisent les processus et les procédures pour chaque produit. Ce label reste insuffisamment utilisé.

• **Enjeux**

Il s'agit de valoriser les produits transformés de l'agriculture de la Martinique par une labellisation officielle qui marque son origine ; Cela passe par l'affichage d'un symbole graphique territorial reconnu. Cela implique d'engager un plan de promotion du logo/label RUP (budget de campagne RUP doté en 2018 de 3,3 millions €).

La finalité est de permettre aux produits de l'industrie locale d'être référencés dans les 50% de produits de qualité et durable bénéficiant de signes officiels de qualité, de valeur environnementale, d'origine... strictement répertoriés dans la Loi EGALIM.

• **Objectifs**

- Inciter les industries agro-alimentaires à acheter leur matière première d'origine Martinique.
- Négocier une démarche commune de la GMS sur le Plan Régional et sur le Plan National, pour la mise en avant dans leurs magasins, des produits labellisés RUP.
- Accroître de la notoriété du produit dans l'environnement économique régional et mondial

**Mémo**

Titre : Encourager les industries de transformation agroalimentaire à obtenir pour leurs produits la labellisation RUP Martinique.

Ressources à mobiliser : Recours à une agence de communication pour définir la stratégie de la marque RUP, créer du contenu adapté aux médias, aux réseaux sociaux.

Évaluation Financière : Agence de communication (interne ou externe) ou un Comité territorial de promotion agricole) **50 000 € /an** ;

Spots publicitaires télévisés : **500 000 € /an**

Échéancier 3 ans

Partenaires concernés Industries agroalimentaires, UE, Chambre d'Agriculture, Grande Distribution, Organismes de certification

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**SOUVERAINETE ALIMENTAIRE – STRUCTURATION DES FILIERES**

**FICHE F22**

**Aide au conditionnement pour les produits de l'IAA**

• **Projet proposé par** : Industrie agroalimentaire AGROTECH/ PIMENT.

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit d'améliorer la compétitivité des industries d'agro transformation par une aide au conditionnement : emballage, étiquette, carton, palette, film.

• **Problématique**

L'emballage, facteur déterminant dans l'attractivité du produit est en pleine mutation. Leur moindre impact sur environnement est recherché avec comme conséquence un coût de et un poste de charge important dans le prix du F&L transformé.

Les emballages, qu'ils soient primaires (en contact avec le produit) ou externes (étiquettes ; emballages d'expédition - carton qui regroupe les produits ; emballages de transport - palette, film), sont tous importés. Ils s'inscrivent dans une succession de coûts additionnels au processus de transformation du produit, au point que le prix du produit fini n'est plus acceptable pour le consommateur.

• **Enjeux**

- Structurer la filière agricole de diversification végétale par des outils de mise en valeur de la production locale et étendre les débouchés de commercialisation.
- Soutenir les industries locales face à la concurrence directe des autres pays dont les coûts de main d'œuvre sont très inférieurs à ceux des Départements de l'Outre-Mer et sécuriser ainsi les industries dans un environnement économique régional et mondial spéculatif.
- Faire que l'appétence aux F&L tropicaux et la préférence « terroir », qui animent le consommateur, ne soient pas freinées par un écart tarifaire insurmontable.

• **Objectif**

- Mettre les F&L transformés de l'agriculture locale à un niveau concurrentiel tant dans la qualité de leur packaging que par leurs prix de vente rendus accessibles aux collectivités et aux consommateurs.

**Mémo**

Titre : Améliorer la compétitivité des industries d'agro transformation par une aide au conditionnement : emballage, étiquette, carton, palette, film.

Ressources à mobiliser : Aide versée sur justificatif, pour un montant maximal de 100 % des dépenses effectuées par l'entreprise d'agro transformation bénéficiaire.

Évaluation Financière : aide prévisionnelle : **700 000 €/an**

Échéancier : 2021 - 2026

Partenaires concernés : État, CTM, Europe, IAA

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**SOUVERAINETE ALIMENTAIRE – STRUCTURATION DES FILIERES**

**FICHE F23**

**Interaction pour une souveraineté alimentaire mobilisant la restauration collective**

- **Projet proposé par** : Restauration collective DATEX.
- **Description sommaire du projet** : Interaction pour une souveraineté alimentaire en mobilisant la restauration collective.

- **Problématique**

En Martinique, mobiliser la voie de la restauration collective pour valoriser les produits locaux, c'est substituer plus de 2 824 tonnes par an de F&L de l'importation par des produits de l'agriculture locale. La difficulté réside dans le prix du F&L : à l'exception de la banane et de la mandarine, les fruits autres nécessitent un épluchage pour certains, une découpe et un emballage. Les charges liées à la transformation de ces fruits impactent le prix d'achat. Le restaurant de la Collectivité en recherche d'une gestion budgétaire va choisir, en dépit de son implication économique, la distribution individuelle des fruits en portion du type pomme, prune, poire, raisin.

- **Enjeux**

Capter le marché de la restauration collective en occupant la place des F&L de l'importation.

- **Objectif**

- Adapter le programme France Agrimer à notre spécificité RUP par l'intégration du label RUP dans la famille Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO).
- Adapter le programme France Agrimer pour obtenir une compensation financière du prix d'achat de la liste de F&L tropicaux au même niveau que la moyenne des prix de F&L européens de famille équivalente
- Veiller à ce que le programme France Agrimer dure au moins 6 ans, pour soutenir l'engagement des producteurs fruitiers dans un projet de plantation.

**Mémo**

Titre : Interaction pour une autonomie alimentaire : mobiliser la restauration collective

Ressources à mobiliser : Fonds européens via France Agrimer

Evaluation Financière :

Compensation d'un volume de 2 824 tonnes/an à 2 €/KG soit **5 648 000 €/an**

Échéancier : 6 ans

Partenaires concernés : France Agrimer, Collectivité, Hôpitaux, restauration collective privée.

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**

**STRUCTURATION DES FILIERES**

**FICHE F24**

***Etude pour la relance de la filière horticole (Plantes, Fleurs, et Potées fleuries)***

• **Projet proposé par** : Association des Paysagistes, des Producteurs, de Plantes, de Fleurs et de Feuillages de la Martinique A3P2FM

• **Description sommaire du projet** : Il s'agit de réaliser un diagnostic des potentialités de relance de la filière horticole (plantes, fleurs et potées fleuries) en mettant en parallèle l'offre et la demande dans ce secteur afin d'identifier les actions qui visent la relance du secteur.

• **Problématique**

Il existe peu de données actualisées sur la production horticole sur l'île. On sait cependant que la production horticole a beaucoup diminué ces dernières décennies. Pourtant les martiniquais restent passionnés de plantes et de fleurs. La production locale a du mal à satisfaire cette attente. Aussi, il convient de favoriser la production horticole locale pour enrichir la biodiversité et développer l'emploi dans ce secteur.

• **Enjeux**

- Favoriser une offre de production horticole locale diversifiée, limitant l'importation et les risques sanitaires que cette voie engendre, tout en mutualisant les moyens de production.
- Satisfaire la demande relative à ces productions, concourant au bien-être de la population et favorisant la biodiversité.
- Accompagner les acteurs de l'embellissement du paysage, source d'attractivité pour le territoire.

• **Objectif**

- Evaluer les difficultés et les besoins des horticulteurs et paysagistes
- Proposer un projet global de développement de ce secteur avec des professionnels formés
- Proposer des actions concrètes
- Accompagner la structuration de ce secteur

**Mémo**

Titre : Relance de la filière horticole (Plantes, Fleurs, et Potées fleuries) en Martinique

Ressources à mobiliser : Expert, Etude, Echanges

Evaluation Financière : 30 000 €

Échéancier : 1 an (2021)

Partenaires concernés : A3P2FM – Pépiniéristes – centres de recherche – Chambre d'Agriculture – PNM

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**SOUVERAINETE ALIMENTAIRE – STRUCTURATION DES FILIERES**

**FICHE F25**

**Valorisation des biodéchets et co-produits issus de la transformation**

- **Projet proposé par** : Industrie agroalimentaire AGROTECH/ PIMENT

- **Description sommaire du projet**

Il s'agit de valoriser la ressource du bio déchet, coproduit issu de la transformation des fruits et légumes (F&L) de l'agriculture de diversification végétale de la Martinique

- **Problématique**

La diversité des formes des F&L tropicaux et l'étroitesse du marché domestique ne facilitent pas une mécanisation optimale du traitement des produits.

La perte produite par la transformation du produit brut représente 45 à 50 % du volume de ce dernier, ce qui majore d'autant le prix de vente du produit transformé.

La transformation d'un F&L amène par l'action de tri, d'épluchage, de parage... un bio déchet qui doit être considéré comme un coproduit.

Aujourd'hui, l'enlèvement du coproduit issu de la transformation du L&F, est à la charge du transformateur alors que ce déchet alimente un centre de valorisation organique et que l'amendement, le compost produit à partir de ce bio déchet a une valeur de commercialisation.

- **Enjeux**

- Consolider un système économique minimisant le gaspillage tout en optimisant la valeur générée par la ressource coproduit. Faire que cette économie circulaire passe par le développement de solutions financièrement équilibrées.
- Définir un coût de vente du déchet coproduit qui compense à la fois la mévente de cette production créée au cours du processus de transformation (épluchage, parage, non-conformité du produit brut), l'achat des sacs biodégradables pour le conditionnement de ces déchets végétaux, ainsi que le coût du transport de l'unité de transformation vers le centre de valorisation organique

- **Objectifs**

- Compenser le coût de la perte de transformation de la matière première
- Abonder le fond du secteur agricole de diversification végétale par un fond de l'environnement.

**Mémo**

Titre : Valoriser la ressource du bio déchet, coproduit issu de la transformation des fruits et légumes (F&L) de l'agriculture de diversification végétale de la Martinique

Ressources à mobiliser

Evaluation Financière : Indemnité du coproduit estimé à la 40 % de la valeur moyenne du produit (400 €/T) > cout estimé à 2 800 000 €/an

Échéancier : 5ans

Partenaires concernés : L'Etat, la CTM, l'Europe, IAA, chambre d'Agriculture



**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**SOUVERAINETE ALIMENTAIRE – STRUCTURATION DES FILIERES**

**FICHE F26**

**Prise en charge des salaires directs, sous forme d'un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) des industries de transformation agro-alimentaire.**

• **Projet proposé par :** Industrie agroalimentaire AGROTECH/ PIMENT.

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de la prise en charge des salaires directs, sous forme d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) des industries de transformation agro-alimentaire.

• **Problématique**

La transformation des fruits et légumes (F&L) repose sur une main d'œuvre ouvrière importante dont le coût met le F&L transformé à un prix exorbitant, face à des légumes importés. Le coût de production des produits locaux transformés ne permet pas non plus de se positionner dans la famille des 35 000 tonnes de F&L importés transformés (conserves et surgelés : haricot vert, frite, jardinière de légumes...)

Pour autant l'industrie de transformation est un outil essentiel à la filière de diversification végétale. La saisonnalité des F&L tropicaux étant très forte, la planification des productions seraient une bonne mesure. Mais la diversification végétale c'est 1800 exploitations avec une pénétration très fluide du marché local par l'importation des pays voisins ; aussi, ces courbes saisonnières ont conduit à créer des unités de transformations et tout particulièrement de congélation des légumes locaux.

• **Enjeux**

- Soutenir les industries locales face à la concurrence directe des autres pays dont les coûts de main d'œuvre sont très inférieurs à ceux des Départements de l'Outre-Mer et sécuriser ainsi les industries dans un environnement économique régional et mondial spéculatif.

- Faire que l'appétence aux F&L tropicaux et la préférence « terroir » qui anime le consommateur, ne soit pas freinée par un écart tarifaire insurmontable.

- Inciter la jeunesse à s'inscrire dans un secteur porteur d'emplois, en ciblant autant les demandeurs d'emploi non diplômés que des techniciens de l'agroalimentaire.

• **Objectifs**

Mettre les F&L transformés de l'agriculture locale à un niveau concurrentiel par leurs prix de vente, rendus accessibles aux collectivités et aux consommateurs

Mettre en place, pour la prise en charge des salaires directs, un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), à un niveau de salaire égal au SMIC, calculé sur la durée légale du travail

**Mémo**

Titre : Prise en charge des salaires directs, sous forme d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) des industries de transformation agro-alimentaire.

Ressources à mobiliser : Aide financière sous forme de CICE, préfinancée par la BPI.

Dans l'industrie agro-alimentaire (50% du marché des F&L transformés (35 000 T/2) /260 J=67 T /Jours soit 335 salariés.

Évaluation Financière : Prise en charge CICE : 4 187 500/an soit 20 937 500 € sur 5ans

Échéancier : 5ans

Partenaires concernés : État, Europe, la CTM,



**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**SOUVERAINETE ALIMENTAIRE – STRUCTURATION DES FILIERES**

**FICHE F27**

**Conquête du marché de l'Union Européenne**

- **Projet proposé par** : Industrie agroalimentaire AGROTECH/ PIMENT.
- **Description sommaire du projet** : Conquête du marché de l'UE continentale.

- **Problématique**

L'industrie de transformation est un outil essentiel à la filière de diversification végétale. Les agriculteurs qui ambitionnent la croissance de leur exploitation se heurtent vite à la saturation du marché domestique dans leurs cultures usuelles. Que les F&L soient bruts ou transformés, la mise en marché à l'exportation nécessite que soient renforcées les aides de commercialisation sur l'Union Européenne continentale.

L'aide POSEI au transport aérien devrait être étendue à toutes les productions primaires de F&L issues de l'agriculture de Martinique. La mise en marché sur un territoire éloigné impose à l'industriel une immobilisation de trésorerie, un coût de stockage et de transport sur le Continent, des frais de commercialisation, de frais de communication, des frais de référencement dans la GMS. Seuls les légumes exotiques surgelés en provenance du Vietnam à un prix hautement concurrentiel mais d'une qualité médiocre occupent les bacs réfrigérés des GMS.

- **Enjeu**

Soutenir les industries locales face à la concurrence directe des autres pays dont les coûts de main d'œuvre sont très inférieurs à ceux des Départements de l'Outre-Mer et sécuriser ainsi les industries dans un environnement économique régional et mondial spéculatif.

Faire que l'appétence aux F&L tropicaux et la préférence « Produit Français » qui animent le consommateur français, ne soit pas freinées par un écart tarifaire insurmontable.

- **Objectif**

Mettre les F&L transformés de l'agriculture locale à un niveau concurrentiel tant dans la qualité de leurs packagings que par leurs prix de ventes rendus accessibles aux consommateurs.

Apporter perspective, motivation et ambition à une population rurale en activité.

Mise en valeur de la labellisation d'origine RUP Martinique associée à l'appellation « produit Français » sur le marché de la France Hexagonale.

**Mémo**

Titre : Conquête du marché de l'Union Européenne continentale.

Ressources à mobiliser

Une aide est versée à l'industrie d'agro transformation exportatrice, sur justificatifs, pour un montant maximal de 100 % des dépenses effectuées sur le territoire de commercialisation, plafonnée à 500 000 €/an par industrie de transformation de F&

Évaluation Financière : 1 500 000 €/an

Échéancier : Indéfini

Partenaires : CTM, État, Europe



# FICHES DESCRIPTIVES

## Finalité 2 FILIERES ANIMALES

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**FILIERES ANIMALES – MODERNISATION DES ELEVAGES**

**FICHE F28A**

**Mesures de protection urgente des élevages de petits ruminants**

- **Projet proposé par** : SCACOM et OS/USOM ; Chambre d'Agriculture de Martinique

- **Description sommaire du projet**

Il s'agit de sécuriser les élevages notamment ceux de petits ruminants, fortement touchés par la prédation canine et par les vols. Le projet est porté par la coopérative SCACOM, dans un cadre contractualisé.

- **Problématique**

Des attaques régulières de chiens errants et/ou divagants sont observées sur les troupeaux de petits ruminants. Ces attaques récurrentes pénalisent fortement les élevages et découragent les éleveurs. Leur recensement est encore aléatoire et les moyens mis en œuvre pour éviter de nouvelles attaques sont insuffisants. Une approche de cette problématique sur le plan territorial est sans doute nécessaire car le problème des chiens errants dépasse celui de la sécurité des élevages, avec des races canines de plus en plus dangereuses pour l'humain.

Par ailleurs, le problème de la protection des élevages contre les vols se pose et cela d'autant plus que les élevages se situent en zones périurbaine.

- **Enjeux**

Améliorer la protection des troupeaux de petits ruminants est un enjeu clé dans la relance de cette filière dont la production recule (-50% en 5 ans). Il s'agit de réduire significativement l'impact de ces fléaux (prédations canines et vols) en protégeant les élevages, singulièrement ceux engagés dans la relance de l'activité, en sécurisant les bâtiments et leurs alentours immédiats.

Les pertes financières générées par les attaques sur les troupeaux entraînant des réductions ou abandons d'activité, cette action vise la sécurisation d'une vingtaine d'élevage.

- **Objectifs**

L'action vise l'acquisition de packs de clôtures électriques, de kits de surveillance d'élevage, de clôtures périmétrales et de systèmes d'alarmes adaptés. Des dispositifs utilisant l'énergie solaire seront privilégiés. Par ailleurs, des solutions de captures non létales sont envisagées et sont à l'étude (dispositifs et couts).

**Mémo**

**Titre** : Mesures de protections urgentes des élevages

**Evaluation Financière** : 132 000 € (investissements)

**Ressources à mobiliser** : Etat, CTM

**Echéancier** : Programme 2020 - 2021

**Partenaires concernés** : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, UE, Organisations et associations de producteurs, Chambre d'Agriculture de Martinique

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**

**FILIERES ANIMALES – MODERNISATION DES ELEVAGES**

**FICHE F28B**

**Programme de Protection des Troupeaux (PPT)**

- **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture

- **Description sommaire du projet**

Il s'agit d'élaborer et de mettre en place un programme d'actions pour améliorer la protection des élevages, permettant d'articuler une approche collective et un accompagnement individualisé.

- **Problématique**

Sur les troupeaux, notamment de petits ruminants, les attaques de chiens errants et/ou divagants, mais aussi les vols à répétition sont récurrents. Ces attaques pénalisent fortement les élevages et découragent les éleveurs. Actuellement, leur recensement est encore aléatoire et les moyens mis en œuvre pour éviter de nouvelles attaques restent insuffisants

- **Enjeux**

- Réduire significativement le nombre d'attaques et de vols sur les troupeaux par un diagnostic des exploitations sur l'angle de la sécurisation
- Réduire les pertes financières générées par les attaques et vols sur les troupeaux
- Identifier et tracer les attaques et vols afin d'en évaluer l'impact sur la filière.
- Former les éleveurs à la protection des cheptels
- Mettre en cohérence les actions de prévention avec tous les acteurs publics et privés (collectivité, mairies, associations, EPCI, SPA ...).

- **Objectifs**

Disposer à terme :

- d'un plan de protection des troupeaux contre la prédation canine, à l'instar du plan loup
- d'un observatoire des attaques et vols des troupeaux
- d'un diagnostic des exploitations sur le plan de la protection
- d'un espace d'échanges avec les différents acteurs publics et privés, séminaire
- d'éleveurs formés à la protection de leur cheptel

**Mémo**

Titre : Programme de Protection des Troupeaux (PPT)

Evaluation Financière : 1 568 280 € (Phase étude, diagnostic, séminaire, formation)

Cout année 1 : 360 216 €

Ressources à mobiliser : Collectivité Territoriale, Etat, VIVEA, SPA

Echéancier : 2021 – 2024

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, Autres Collectivités, Association des consommateurs, Salim, SPA, Assurance, AGEAM, Association canine, entreprise de sécurisation, Chambre d'Agriculture de Martinique.

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030  
FILIERES ANIMALES – MODERNISATION**

**FICHE F29**

**Création d'une unité de valorisation de lait produit localement**

• **Projet proposé par** : MADIVIAL

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de la création d'une unité de valorisation de lait produit localement.

• **Problématique**

La production laitière a perdu ces dernières années la quasi-totalité des élevages ; La raison principale a été la modification du mode de rémunération à partir des années 2000. Le prix étant alors majoritairement constitué d'aides, cela a généré de graves déficits de trésorerie. Par ailleurs, les normes sanitaires ont fortement impacté à la hausse le coût de production. Enfin, les éleveurs ont été confrontés à d'énormes difficultés pour assurer le renouvellement de leurs cheptels à partir de génisses laitières importées (mortalité importante).

La quasi-totalité de la production actuelle est livrée aux industriels locaux pour la fabrication de produits laitiers transformés, sans identification de l'origine locale du lait.

• **Enjeux**

La sauvegarde du cheptel laitier et la production qu'on peut en attendre, participent à la qualité, à la diversité ainsi qu'à la souveraineté alimentaire des martiniquais. La finalité est pour les éleveurs est d'approvisionner une chaîne de valorisation de lait, pour proposer des produits laitiers transformés de qualité, identifiables par les consommateurs.

• **Objectifs**

- Valoriser le lait issu des élevages locaux (Stockage, Traitement, Transformation, Conditionnement...)
- Développer une gamme de produits laitiers identifiés comme produits localement

**Mémo**

**Titre** : Création d'une unité de valorisation de lait produit localement

**Evaluation Financière** : 1 800 000 € (Bâtiment dont fromagerie, Equipements, Point de vente à la ferme...)

**Ressources à mobiliser** : Etat, CTM

**Echéancier** : Programme 2021

**Partenaires concernés** : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, UE, Organisations et associations de producteurs, Chambre d'Agriculture de Martinique

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030  
FILIERES ANIMALES – MODERNISATION**

**FICHE F30**

**Création d'un centre d'élevage laitier collectif**

• **Projet proposé par :** MADIVIAL

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de la mise en place d'un centre d'élevage collectif en production laitière.

• **Problématique**

La production laitière a perdu ces dernières années la quasi-totalité des élevages ; La raison principale a été la modification du mode de rémunération à partir des années 2000 ; Le prix étant alors majoritairement constitué d'aides, cela a généré de graves déficits de trésorerie. Par ailleurs, les normes sanitaires ont fortement impacté à la hausse le coût de production. Enfin, les éleveurs ont été confrontés à d'énormes difficultés pour assurer le renouvellement de leurs cheptels à partir de génisses laitières importées (mortalité importante).

• **Enjeux**

La sauvegarde du cheptel laitier et la production qu'on peut en attendre, participent à la qualité, à la diversité ainsi qu'à la souveraineté alimentaire des martiniquais. La finalité est d'approvisionner une chaîne de valorisation de lait, pour proposer des produits laitiers transformés de qualité aux consommateurs.

• **Objectifs**

Il s'agit d'aménager sur un espace existant, une propriété de 15 hectares, un bâtiment d'élevage pouvant recevoir une soixantaine de vaches laitières. L'objectif est de constituer un cheptel d'une vingtaine de génisses sélectionnées pour l'élevage. Les génisses non sélectionnées seront engraisées pour la boucherie. Les veaux mâles seront vendus au sevrage pour engraissement.

Par ailleurs, il s'agit de développer une production fourragère et une fabrication d'aliments complémentaires à la ferme.

Ce projet est une opportunité pour la relance de la filière avec l'installation de nouveaux éleveurs, la recherche d'innovation en matière d'autonomie alimentaire, la création de valeur ajoutée. Cette ferme aura aussi une vocation de formation à l'installation.

**Mémo**

**Titre : Création d'un centre d'élevage laitier collectif**

**Evaluation Financière : 500 000 €**

**Ressources à mobiliser : Ingénierie, Techniciens et éleveurs, Moyens financiers**

**Echéancier : 2021 à 2022**

**Partenaires concernés : Coopérative, Eleveurs, CTM, DAFF, UE, Chambre d'Agriculture**

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030  
FILIERES ANIMALES – MODERNISATION**

**FICHE F31**

***Amélioration des conditions de transport des poussins***

• **Projet proposé par :** MADIVIAL

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de faire l'acquisition d'un camion spécialisé pour le transport des poussins, permettant de renforcer le bien-être animal et d'améliorer les conditions de travail lors de la manutention des poussins.

• **Problématique**

Les poussins destinés aux élevages doivent être livrés dans des délais contraints et dans des conditions environnementales précises (température, hygrométrie, ventilation..) contribuant à leur bien-être. Les conditions actuelles de transport reposant sur l'utilisation de camions classiques, ne répondent pas à ces exigences.

• **Enjeux**

Il s'agit de maintenir le potentiel de production de la filière volaille à un niveau élevé en minimisant les mortalités durant le transport et dans les élevages.

• **Objectifs**

- Modernisation du système de transport de poussins
- Achat de camions spécialement conçus pour tenir compte des contraintes techniques et offrir des conditions de transport compatibles avec la survie des animaux.

**Mémo**

Titre : Modernisation des élevages de volaille par l'amélioration des conditions de transport des poussins

Evaluation Financière : 180 000 €

Ressources à mobiliser : Etat, CTM

Echéancier : 2020

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, UE, Organisations et associations de producteurs, Chambre d'Agriculture de Martinique



**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030  
FILIERES ANIMALES – MODERNISATION DES ELEVAGES**

**FICHE F32**

**Investissements pour le développement du secteur apicole**

• **Projet proposé par :** Groupement Défense Sanitaire Apicole Martiniquais/GIEE et Syndicat des Apiculteurs Martiniquais

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit d'un projet d'investissements pour les élevages apicoles avec l'acquisition de puces numériques et de l'aménagement d'un local pour l'approvisionnement et le stockage en commun du matériel.

• **Problématiques**

- La production locale en produits apicoles couvre moins de 20% de la demande sur le territoire
- La pression phytosanitaire et les aléas climatiques spécifiques aux milieux tropicaux rendent nécessaires les conduites modernisées et adaptées.

• **Enjeux**

- Le soutien de l'apiculture qui est indispensable au maintien de la biodiversité (40 000 espèces de plantes dépendent de la pollinisation par les abeilles)
- La rentabilité économique de la filière apicole
- Répondre à la demande croissante des consommateurs en produits apicoles de qualité
- La diminution de l'impact de la concurrence des produits apicoles étrangers (Cuba, Mexique...)

• **Objectifs**

- Favoriser l'évolution de la filière apicole en préservant la biodiversité, en garantissant le développement des abeilles et leurs caractéristiques
- Faire évoluer les pratiques des apiculteurs pour optimiser temps et conditions de travail
- Rationaliser et organiser les exploitations afin de gagner en performance
- Optimiser la production vers des produits apicoles hautement qualitatifs

**Mémo**

Titre de l'Action : Investissements pour le développement du secteur apicole

Evaluation Financière : 1 680 000 euros soit 336 000 €/an

Ressources à mobiliser : mutualisation des travaux réalisés par le PARM, le Parc naturel, la Chambre d'agriculture ; FEADER ; aides d'états ; CTM ; ODEADOM

Echéancier : 5 ans

Partenaires concernés : DAAF – SALIM, Vétérinaire Conseil, Botaniste, Techniciens Sanitaires Apicoles, PARM, Chambre d'agriculture

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**FILIERES ANIMALES – MODERNISATION DES ELEVAGES**

**FICHE F33**

**Aides à la productivité et la rentabilité des élevages apicoles**

● **Projet proposé par :** Groupement Défense Sanitaire Apicole Martiniquais/GIEE et Syndicat des apiculteurs Martiniquais

● **Description sommaire du projet**

Il s'agit d'un accompagnement financier de la filière apicole compensant les difficultés climatiques, sanitaires et liées aux surcoûts de production qui impactent la compétitivité des produits apicoles martiniquais. Ce dispositif comprend :

- Une aide forfaitaire pour l'investissement dans du matériel de récolte et de rucher
- La création d'une station d'élevage et de fécondation permettant aux apiculteurs de se fournir en cheptel localement
- L'accompagnement des apiculteurs à la conservation des cadres en chambre froide
- Une aide forfaitaire à l'accompagnement vétérinaire
- Une aide forfaitaire au renouvellement de 2 cadres par ruche
- Une aide à la recherche d'emplacements de rucher
- Un accompagnement des partenariats entre apiculteurs et arboriculteurs pour la mise en place d'actions de pollinisation

● **Problématique**

- Faible compétitivité des produits apicoles martiniquais
- Production trop faible par rapport à la demande locale
- Aléas environnementaux

● **Enjeux**

- Réponse à la demande locale en produits apicoles
- Développement d'une production qualitative et quantitative
- Renouvellement des générations agricoles dans le secteur apicole

● **Objectifs**

- Optimiser les performances des apiculteurs
- Favoriser la diversification de l'activité afin d'améliorer la rentabilité de l'exploitation et réduire les risques de variabilité de production saisonnière
- Améliorer la compétitivité des produits apicoles locaux
- Moderniser les pratiques d'élevage et de récolte

**Mémo**

Titre de l'Action : Aides à la productivité et à la rentabilité des élevages apicoles

Evaluation Financière : 1 254 000 euros soit 250 800 €/an

Ressources à mobiliser : ETAT, FEADER, CTM

Echéancier : 5 ans

Partenaires concernés : CTM, DAAF, Chambre d'agriculture,

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**FILIERES ANIMALES – PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE**

**FICHE F34**

**Approvisionnement des élevages de volaille en litière produite localement**

- **Projet proposé par** : MADIVIAL et Chambre d'Agriculture de Martinique

- **Description sommaire du projet**

Il s'agit pour les éleveurs de volaille, de disposer de litière disponible localement. En effet, ils ont repéré l'opportunité d'utiliser les palettes usagées de transport en bois et autres déchets de bois, en les recyclant. Le projet vise la mise en place des moyens de ce recyclage et de cette valorisation : unité de broyage, d'affinage et de conditionnement.

- **Problématique**

Les éleveurs de volaille ont jusqu'à récemment, utilisé pour leur litière, la bagasse issue de la canne à sucre. Ce matériau s'étant révélé inadapté, compte tenu du risque de contamination par les organochlorés, qu'il pouvait introduire dans les élevages, il s'est avéré utile de trouver d'autres ressources. Pour faire face au besoin de litière, les éleveurs ont dû faire appel à de la matière importée, coûteuse et à impact carbone élevé. La recherche de matériaux disponibles localement pouvant servir de litière est envisagée.

- **Enjeux**

Dans les élevages, la mise en place de litières participe au bien-être animal. L'utilisation d'une litière produite localement présente plusieurs avantages : cette voie participe à la réduction de l'impact carbone et permet d'envisager une valorisation agronomique intéressante des litières usagées, enrichies de lisiers.

En effet, la litière usagée pourra être compostée et introduite pour la fertilisation de végétaux. Les enjeux sont l'approvisionnement régulier des élevages en litière saine et une valorisation économique et agronomique des déchets organiques produits. Cette initiative complète celles déjà utilisées localement pour le recyclage des palettes.

- **Objectifs**

L'action vise la mise en place d'une unité de broyage, d'affinage et de conditionnement de palettes usagées. Il s'agit d'une unité gérée par la coopérative avec en prévision la création de trois emplois.

**Mémo**

**Titre** : Approvisionnement des élevages de volaille en litière produite localement

**Evaluation Financière** : 135 000 € (investissements)

**Ressources à mobiliser** : Etat, CTM

**Echéancier** : Programme 2020 - 2021

**Partenaires concernés** : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, UE, Organisations et associations de producteurs, Chambre d'Agriculture de Martinique

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**FILIERES ANIMALES – PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE**

**FICHE F35**

**Traitement et valorisation des effluents et déchets d'élevage**

- **Projet proposé par :** MADIVIAL

- **Description sommaire du projet**

Il s'agit pour la coopérative de mettre en place un dispositif d'évacuation et de traitement des effluents d'élevage et des ATM (Animaux Trouvés Morts) de l'ensemble de ses adhérents, toutes filières d'élevage confondues, à travers une CUMA.

- **Problématiques**

Les élevages génèrent des volumes conséquents de lisiers, de fumiers, de cadavres. Ces matières doivent obligatoirement être évacuées des exploitations ce qui, en l'absence de valorisation, entraîne des coûts supplémentaires de production. Actuellement, une grande partie des lisiers est épandue sur les sols (canne et banane), à travers des plans d'épandages individuels qui restent à la charge de l'éleveur. La maîtrise environnementale de cette pratique demeure cependant insuffisante. Pour les fumiers de volaille, la demande existe pour une utilisation en productions végétale, cependant la gestion de l'offre et de la demande en fertilisants organiques est inexistante. Par ailleurs, les interventions existent pour l'élimination des cadavres d'animaux des exploitations mais elles restent inadaptées.

- **Enjeux**

Les filières de production animales, pour être durables doivent performer aussi bien sur les plans économiques que ceux environnementaux. La réduction de l'impact des lisiers et fumiers sur l'environnement peut trouver une réponse dans leur gestion et leur valorisation. C'est de plus une opportunité de revenu complémentaire qui peut être offerte à l'éleveur. Quoique la gestion de l'équarrissage soit un enjeu d'ordre territorial, les éleveurs peuvent réduire à leur niveau la charge des ATM (Animaux Trouvés Morts)

- **Objectifs**

Une gestion en commun du matériel et des équipements pour l'évacuation et le traitement de lisiers et de fumiers. Il s'agit d'une action qui lie de façon intégrée, les filières animales et végétales. Une plateforme de co-compostage est envisagée. Pour le volet équarrissage, le but est de structurer la collecte en conditionnant le stockage des cadavres. A terme, la production de biogaz pourrait être envisagée.

**Mémo**

**Titre : Traitement et valorisation des effluents et déchets d'élevage**

**Evaluation Financière : 1 050 000 € sur la période de 3ans soit 350 000 €/an**

**Ressources à mobiliser :**

**Echéancier : 2021 à 2023**

**Partenaires concernés : Coopérative, Eleveurs, CTM, DAFF, UE, Chambre d'Agriculture**

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**

**FILIERES ANIMALES – BIEN-ETRE ANIMAL**

**FICHE F36**

***Développement d'une production d'œufs de plein air***

• **Projet proposé par** : MADIVIAL

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de créer 8 unités de production d'œufs de plein air, de 1400 poules (200 m<sup>2</sup>) chacune.

• **Problématique**

Actuellement, la production d'œufs en Martinique est issue d'élevages en bâtiment. Il existe cependant une demande croissante d'œufs produits dans des systèmes alternatifs, notamment relatifs au bien-être animal. L'élevage en plein air répond à cette attente.

Par ailleurs la demande de produits ultra frais, du producteur au consommateur, justifie la mise en place de fermes de proximité.

• **Enjeux**

Il s'agit de diversifier l'offre de produits avicoles en répondant à des critères environnementaux et de bien-être animal.

Ce projet vise aussi la diversification des revenus des éleveurs et une meilleure répartition sur le territoire, de la production d'œuf d'origine locale. Il permet en outre de valoriser cette origine dans l'approvisionnement de la restauration collective et privée.

• **Objectifs**

- Diversifier et accroître le revenu des éleveurs
- Apporter de la visibilité à une production d'œufs de plein air
- Étendre l'offre de produits de proximité sur l'ensemble du territoire
- Installer de nouveaux éleveurs dans cette voie

**Mémo**

**Titre** : Développement d'une production d'œufs de plein air

**Évaluation Financière** : (Espaces de plein air aménagés sur huit sites) **75 000 €** par unité soit un total de **600 000 €**.

**Ressources à mobiliser** : Etat, CTM

**Echéancier** : Programme 2021

**Partenaires concernés** : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, UE, Organisations et associations de producteurs, Chambre d'Agriculture de Martinique

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**FILIERES ANIMALES – PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE**

**FICHE F37**

**Association Foncière Pastorale et observatoire de la pousse de l'herbe**

- **Projet proposé par :** CODEM et la Chambre d'Agriculture de Martinique
- **Description sommaire du projet**

La filière bovin viande et les structures associées (Chambre d'Agriculture, CODEM, UEFF, AMIV) proposent la mise en place d'une AFP à la Martinique. L'Association Foncière pastorale (AFP) regroupe des propriétaires de terrains, des éleveurs ou autres utilisateurs, dans le but d'assurer ou de faire assurer la mise en valeur et la gestion des fonds inclus dans le périmètre constitué.

L'AFP pourra de plus, être le support d'un observatoire de la pousse de l'herbe

- **Problématiques**

Le manque de structuration de la filière fourragère conduit à une offre fourragère locale insuffisante et des prix élevés.

L'absence de références techniques et économiques limite le développement de la production fourragère.

- **Enjeux**

Augmenter l'offre fourragère sur le territoire et apporter une meilleure connaissance de la productivité des pâturages et des parcelles de fauche, tant en quantité (rendement, nombre de coupe) qu'en qualité (énergie, protéine, digestibilité, ...).

La finalité est d'augmenter l'offre en viande bovine sur le marché local.

- **Objectifs**

- Produire du fourrage (ensilage, enrubannage) en quantité et qualité suffisantes pour répondre à la demande et faire face à des carêmes de plus en plus longs et sévères ;
- Développer une gestion collective de l'offre en foncier et de la production fourragère, afin d'exploiter une zone fourragère partagée et avec un bon niveau de technicité (matériel, stade de récolte, intrants, sélection variétale, ...);
- Collecter et analyser des données sur la production fourragère.

**Mémo**

**Titre :** Constitution d'une Association Foncière Pastorale et d'un observatoire de la pousse de l'herbe

**Evaluation Financière :** Cout total sur 2 ans : 240 000 €

**Ressources à mobiliser :** Animateur projet et partenaires

**Echéancier :** 2021 - 2023

**Partenaires concernés :** Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, UE, Organisations et associations de producteurs, Propriétaires, Chambre d'Agriculture

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**

**FILIERES ANIMALES – RELANCE DE CHEPTEL**

**FICHE F38**

**Etude de faisabilité d'un Centre de décontamination  
des animaux pollués à la Chlordécone**

• **Projet proposé par : la CODEM**

• **Description sommaire du projet**

La filière bovin viande propose la création d'un centre collectif pour la décontamination et l'engraissement. Il s'agirait du premier centre d'accueil des animaux contaminés aux Antilles, destiné à l'engraissement hors-sol de bovins qui font soit l'objet d'une surveillance particulière, soit l'objet de soupçon de contamination.

• **Problématique**

Dans la majeure partie des exploitations situées en zone positive à la chlordécone, les éleveurs n'ont pas les moyens d'investir pour isoler leur troupeau de la source de pollution.

D'autre part, la récente diminution des LMR de chlordécone dans la graisse des bovins a accentué le phénomène d'abattage sauvage qui engendre un risque sanitaire accru pour la population. Il est observé une diminution des livraisons, une déperdition des troupeaux et l'abandon de l'activité pour les plus âgés.

• **Enjeux**

Offrir une alternative réglementaire aux éleveurs bovins impactés par la pollution

Obtenir des données économiques pour la décontamination d'un bovin adulte et la rentabilité du centre (capacité, alimentation des bovins, charges salariales, valorisation en boucherie, ...);

• **Objectifs**

- Lutter contre l'abattage clandestin ;

- Favoriser la mutation de pratiques, en encourageant les éleveurs situés sur des terres avec présence de chlordécone, à passer d'engraisseur ou de naisseur-engraisseur à naisseur ;

- Renforcer la production de bovins finis avec la garantie de viande de bonne qualité sanitaire et gustative (technicité de la conformation et de l'engraissement des bovins) ;

- Assurer la santé des consommateurs.

**Mémo**

**Titre : Etude de faisabilité d'un Centre de décontamination des animaux pollués à la Chlordécone**

**Evaluation Financière : Etude de faisabilité : 111 000 €.**

**Ressources à mobiliser : Etat, CTM, UE**

**Echéancier : Programme 2020 - 2021**

**Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, UE, Organisations et associations de producteurs, Chambre d'Agriculture de Martinique**



**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**

**FILIERES ANIMALES – RELANCE DE CHEPTEL**

**FICHE F39**

***Production fourragère pour les besoins alimentaires des troupeaux bovins***

- **Projet proposé par** : CODEM, UEBB

- **Description sommaire du projet**

Il s'agit de fertiliser les prairies et de mettre en place des ateliers de production de fourrage, actions sollicitant un accompagnement financier et la mise à disposition par la CTM de 30 ha de surfaces destinées à la fauche d'herbe.

- **Problématique**

Suite aux carêmes 2019 et 2020, les pâturages ont été surexploités. Le potentiel fourrager des exploitations a continué à se dégrader, laissant les élevages dans des situations très précaires. A ce jour, la majorité des exploitations de la CODEM sont en déficit de production fourragère : elle ne permet pas de répondre aux besoins du cheptel. Il s'ensuit un amaigrissement des animaux, pouvant aller jusqu'à leur mort. Certains éleveurs sont équipés de matériel de production fourragère et pourraient produire une partie du stock nécessaire aux autres éleveurs pour l'alimentation des troupeaux pendant le carême, sous réserve d'avoir des surfaces en herbe suffisantes et que l'achat du fourrage produit soit aidé financièrement.

- **Enjeux**

La fertilisation permettra une reprise rapide de la croissance de l'herbe et une reconstitution du stock fourrager. Cette production supplémentaire pourra être stockée ou conservée sur pied. L'accompagnement financier à l'achat de fourrage permettra aux éleveurs de constituer un stock fourrager pour les troupeaux. En sécurisant (avec le stock) et en optimisant (avec la fertilisation) l'apport fourrager, on favorise de meilleurs résultats de reproduction et de meilleures performances de croissance des bovins.

- **Objectifs**

- Fertiliser les parcelles fourragères afin d'optimiser les rendements et d'accélérer la repousse. Les besoins en fertilisation sont estimés à 100 unités d'azote/ha/an.
- Constituer des stocks fourragers pour pallier aux périodes de manque.

**Mémo**

**Titre de l'Action : Production fourragère pour répondre aux besoins alimentaires des troupeaux bovins**

**Evaluation Financière : Aides pour 1 500 ha à fertiliser : 306 000 € ; Aides pour 1 500 balles enrubannées : 60 000 €**

**Ressources à mobiliser : CTM, Etat, UE**

**Echéancier : 2021-2023 sur 2ans**

**Partenaires : Etat, CTM, SAFER, CODEM, Chambre d'Agriculture, Fournisseurs**

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**

**FILIERES ANIMALES – RELANCE DE CHEPTEL**

**FICHE 40**

**Financement de matériel de production de fourrage**

- **Projet proposé par** : SOKAGE - CODEM

- **Description sommaire du projet**

Il s'agit de créer en Martinique, une autonomie fourragère en créant des activités consistant en la fertilisation des sols, la coupe de l'herbe et le conseil aux fourrages adaptés aux différents sols. La CODEM souhaite initier ce projet via certains éleveurs et d'entreprises liés à la production fourragère.

- **Problématique**

Les agriculteurs sont confrontés depuis 3 ans à des périodes de fortes sécheresses ayant pour conséquences des pertes considérables au niveau des cheptels. Le manque de ressources fourragères provoque une perte d'animaux et le déclin de la production. Les éleveurs font face à un taux de mortalité important. En l'absence de solution, les agriculteurs réduisent au maximum leurs productions d'animaux. Les taux de renouvellement sont en diminution.

- **Enjeux**

Il s'agit de permettre aux agriculteurs d'obtenir les ressources fourragères convenables à leurs productions lors des périodes difficiles.

Le financement de matériel de récolte de ces fourrages est indispensable pour envisager cette relance de la production.

Ces nouvelles activités permettront de créer de nouveaux emplois sur le territoire.

- **Objectifs**

Permettre à l'entreprise SOKAGE d'apporter des solutions d'alimentation aux éleveurs et faire face ainsi aux aléas climatiques.

Obtenir des fonds afin de développer la production de fourrage sur l'île.

**Mémo**

Titre de l'Action : Financement de matériel de production de fourrage

Evaluation Financière : 490 000€ sur 2ans soit 245 000 €/an

Ressources à mobiliser : Fonds de soutien au financement de matériel de production de fourrage, FEADER, FEDER, défiscalisation

Echéancier : 2020-2023

Partenaires : Banques, Etat, CTM, CODEM, les producteurs de canne, ALBIOMA

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**

**FILIERES ANIMALES – RELANCE DE CHEPTEL**

**FICHE F41**

**Amélioration des performances d'engraissement  
et structuration des ateliers engraisseurs par achat de sevrés et aliments**

• **Projet proposé par** : CODEM, UEBS

• **Description sommaire du projet**

Ce projet vise à redynamiser la production pour augmenter le tonnage de viande bovine issue des ateliers d'engraissement, ce par la mise en place d'une aide à l'achat de sevrés et à l'achat de concentrés

• **Problématique**

Les ateliers engraisseurs de la CODEM sont confrontés à plusieurs difficultés : augmentation de la redevance d'abattage, insuffisance de la valorisation de l'engraissement de la génisse Brahman et manque de trésorerie des éleveurs ce qui freine le placement des sevrés en atelier d'engraissement et limite la production. De plus, suite aux sévères carêmes de 2019 et 2020, la filière accuse une diminution du tonnage carcasse pendant et post-carême.

• **Enjeux**

Il s'agit de remplir l'ensemble des places disponibles dans les ateliers d'engraissement, afin d'augmenter le tonnage de viande bovine abattue à la Martinique et donc de garantir l'approvisionnement local, dans le respect du cahier des charges de la coopérative CODEM.

• **Objectifs**

- Gagner des parts de marché sur la fourniture de viande bovine fraîche.
- Améliorer les performances d'engraissement (tous âges et races confondus) pour une meilleure finition et valorisation des carcasses et une augmentation du revenu des éleveurs.

**Mémo**

**Titre de l'Action** : Amélioration des performances d'engraissement et structuration des ateliers engraisseurs

**Evaluation Financière** : sur une base de 200 sevrés : Aide à l'achat de sevrés : 140 000 € ; Aide à l'achat de concentrés 60 000 €

**Ressources à mobiliser** : CTM, Etat, UE

**Echéancier** : 2020-2022 sur 2ans

**Partenaires** : Banques, Etat, CTM, Fournisseurs (Martinique Nutrition Animale)

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**FILIERES ANIMALES – AMELIORATION GENETIQUE**

**FICHE 42A**

**Reconstitution du potentiel de production  
par l'acquisition de reproducteurs de race Brahman**

• **Projet proposé par :** CODEM, UEBB

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de favoriser la reconstitution du cheptel de Brahman par une aide à l'acquisition de femelles et de mâles.

• **Problématique**

Les deux carêmes successifs de 2019 et 2020 ont engendré une mortalité accrue des femelles en production. Cela représente une perte de fonds très importante pour les éleveurs, qui doivent recapitaliser pour reconstituer leur cheptel et assurer la productivité de leurs troupeaux.

Les mâles reproducteurs ont aussi souffert de ces carêmes exceptionnels : perte d'état, problèmes sanitaires, etc. Cela affecte leur capacité à saillir. Il est urgent d'aider les éleveurs à se fournir en taureaux nés à la Martinique, déjà adaptés aux conditions d'élevages locales et disponibles dans les élevages naisseurs sélectionneurs pour la voie mâle.

• **Enjeux**

La fourniture de reproducteurs mâles et femelles certifiés génétiquement et en bon état corporel est essentielle pour relancer la production post-carême, et ainsi assurer une production de veaux suffisante pour répondre aux enjeux de la souveraineté alimentaire locale.

• **Objectifs**

Le besoin de renouvellement du cheptel est estimé à 250 génisses et à 18 taureaux de la race Brahman, nés localement.

**Mémo**

**Titre :** Reconstitution du potentiel de production par l'acquisition de reproducteurs de race Brahman

**Evaluation Financière :** Cheptel femelles : 150 000 € ; Mâles reproducteurs 19 800 €.

**Ressources à mobiliser :** CTM, Etat, UE

**Echéancier :** 2020 – 2021

**Partenaires concernés :** Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, UE, Organisations et associations de producteurs, Chambre d'Agriculture de Martinique

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**FILIERES ANIMALES – ELEVEURS ET COOPERATIVES**

**FICHE F42B 1**

**Consolidation du potentiel de production de viande**  
**Identifier et caractériser le « petit détenteur » d'animaux**  
**et son mode de production**

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture de la Martinique

• **Description sommaire du projet**

A travers une étude, recenser et caractériser le « petit détenteur » d'animaux ainsi que son mode de production afin d'évaluer les potentialités en quantité et en qualité de ce type d'élevage, mais également son impact sur l'environnement.

• **Problématique**

Dans les bases de données de l'identification animale, les détenteurs de ruminants et de porcs hors coopératives, représentent plus de 90% des inscrits (et jusqu'à 98 % en production bovine). Les dernières données d'abattage (2019) font état de 64 % et 74 % d'apport, respectivement pour les « petits détenteurs » de bovins et de petits ruminants. Ainsi, ceux qui apparaissent statistiquement comme les principaux acteurs de la production de viande à la Martinique sont peu ou pas connus ni reconnus. Ils ne bénéficient en outre d'aucun encadrement. Ils sont pour la plupart exclus des dispositifs d'aides structurantes.

• **Enjeux**

Préserver un tissu social et économique important pour l'élevage à la Martinique. Identifier les pratiques d'élevages respectueuses de l'environnement et leurs retombées économiques (élevages extensifs, animaux à l'attache, qualité de la viande ...). Ainsi, identifier le profil du « petit détenteur » et caractériser son mode de production permettra de mieux appréhender leurs besoins et leurs apports réels à la production. Enfin, cette étude devra servir de support à toutes les autres opérations à destination de ces éleveurs et aboutir à la mise en place d'un cadre permettant une reconnaissance légale du « petit détenteur ».

• **Objectifs**

- Disposer de données fiables, pour mettre en place des actions pertinentes de soutien, de valorisation et de préservation de ce tissu socio-économique.
- Définir un « statut » du petit détenteur

**Mémo**

Titre : Identifier et caractériser le « petit détenteur » et son mode de production

Méthode : Etude

Durée : 18 mois

Evaluation financière : **120 000 euros** (pour la période – ingénieur – restitution-diffusion)

Calendrier : 2021 – 2022

Ressources à mobiliser : Collectivités territoriales, Etat,

Partenaires concernés : Etat, CTM et autres collectivités, GDSM, PARM, Artisans Bouchers, Chambre d'Agriculture de Martinique, INRAe

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**FILIERES ANIMALES – ELEVEURS ET COOPERATIVES**

**FICHE F42B 2**

**Consolidation du potentiel de production de viande**  
**Soutenir et accompagner la production des « petits détenteurs »**

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture de la Martinique

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit d'accompagner par le conseil, la formation et les aides, la production des « petits détenteurs » de ruminants.

• **Problématique**

Les éleveurs hors coopérative, souvent appelés « petits détenteurs », ne sont généralement pas inscrits à l'AMEXA. De fait, ils sont d'une part exclus du champ du conseil et, plus largement, de la formation et des aides à la production, d'autre part, ils sont enclins à utiliser un circuit de clandestinité pour l'écoulement de leur production. Il s'agit d'un public diffus et indépendant. Au-delà de les caractériser (cf. F42B1), il est important de soutenir cette production.

Par ailleurs, même s'ils pratiquent généralement un mode de production extensif avec des animaux à l'attache, l'impact de leurs pratiques sur l'environnement est peu connu et peu maîtrisé (usage des produits phyto, mode d'alimentation, état des sols, bien-être animal ...).

• **Enjeux**

Prendre en compte ces détenteurs d'animaux en les intégrant dans le champ de l'accompagnement administratif, de la formation et du conseil, consiste à soutenir leur contribution à la recherche de l'autonomie alimentaire.

Rassembler et accompagner ce public aujourd'hui diffus et indépendant, permettront d'appréhender avec plus de précisions nos problématiques d'élevage et les perspectives de production, mais aussi de valoriser et préserver l'espace rural par une meilleure connaissance des pratiques.

• **Objectifs**

- Mettre en place un conseil de proximité à l'instar du réseau rural.
- Veiller à l'impact des pratiques d'élevage sur le sol, l'environnement naturel et la qualité de la viande pour tous nos producteurs.
- Valoriser l'espace rural.

**Mémo**

Titre : Soutenir et encadrer la production des « petits détenteurs »

Méthode : Conseil - Accompagnement

Evaluation financière : 50 000 euros par an

Calendrier : à partir de 2022 sur 9 ans

Ressources à mobiliser : Collectivité Territoriale, Etat, Chambre d'Agriculture

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, GDSM, Chambre d'Agriculture de Martinique

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**

**FILIERES ANIMALES – ELEVEURS ET COOPERATIVES**

**FICHE F42B 3**

**Consolidation du potentiel de production de viande  
Valoriser la production des « petits détenteurs »**

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture de la Martinique

• **Description sommaire du projet**

En se basant sur les résultats de l'étude de caractérisation des « petits détenteurs » il s'agit de rendre visible leur production par un signe de reconnaissance, simple et facilement identifiable, dans les différents circuits de commercialisation.

• **Problématique**

Ce tissu d'éleveurs commercialise généralement sa viande par le biais des bouchers. Celle-ci reste prisée des consommateurs pour qui il est important de retracer l'origine et la qualité de cette viande. Par ailleurs, la faible maîtrise du foncier, le mode de conduite (à l'attache) ou encore l'élevage mené par des pluriactifs, sont des éléments de nature à accroître la pénibilité du travail. Or tout cela est ignoré par le consommateur. Il en résulte une diminution d'année en année, du nombre de « petits détenteurs » à cause, disent-ils, de la charge administrative, du faible prix qui leur est proposé à l'achat de leur animaux et le sentiment, pour certains de « ne pas compter ».

• **Enjeux**

Identifier et rendre visible la production des « petits détenteurs » de ruminants auprès des consommateurs pour ainsi valoriser la production du plus grand nombre d'éleveurs et lutter contre l'abattage clandestin.

Il s'agit de faire une place au petit élevage dans les filières de production en s'appuyant notamment sur leurs bonnes pratiques.

• **Objectifs**

- Préserver une diversité sociale et un mode de production moins intensif participant à la préservation de nos espaces ruraux.
- Améliorer la traçabilité, lutter contre l'abattage clandestin et endiguer la baisse du nombre d'éleveurs.

**Mémo**

Titre : Valoriser la production des « petits détenteurs »

Méthode : Etude, Communication

Evaluation financière : 50 000 euros

Calendrier : 2022

Ressources à mobiliser : Collectivité Territoriale, Etat, Distributeurs

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, PARM, Artisans Bouchers, Chambre d'Agriculture de Martinique.



**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**FILIERES ANIMALES – ELEVEURS ET COOPERATIVES**

**FICHE F42B 4**

**Consolidation du potentiel de production de viande**  
**Simplifier et adapter la réglementation pour le petit élevage**

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture de la Martinique

• **Description sommaire du projet**

Etude de faisabilité de la mise en place d'un dispositif simplifié et adapté au profil des petits détenteurs, garantissant la traçabilité des animaux et leur facilitant l'accès aux aides pour le maintien des troupeaux.

• **Problématique**

Le petit élevage (taille moyenne < 4 têtes) est soumis aux mêmes contraintes administratives que les éleveurs professionnels. N'étant pas inscrits à l'AMEXA et ne disposant pas de n° de SIRET, les détenteurs ne bénéficient pas des dispositifs d'aide à l'élevage permettant le renouvellement et le maintien des troupeaux.

Cette situation résulte de la non prise en compte des NUMAGRIN/NUMAGRIT, mis en place pour les « non sirétisables » et pourtant mieux adaptés à ce type d'éleveur, en dépit des « faisceaux d'indices ». Enfin, les contrôles appliqués au petit élevage sont ceux conçus pour les élevages professionnels selon les modèles de la France hexagonale et de fait pas adaptés à la majorité de nos producteurs. Ces contraintes conduisent à l'arrêt de ce type de production laissant la place à l'urbanisation et à l'importation de viande.

• **Enjeux**

- Permettre aux petits détenteurs de disposer des aides, par l'usage du NUMAGRIN /NUMAGRIT en lieu et place du SIREN/SIRET.
- Garantir la traçabilité des animaux par un dispositif allégé.
- Ajuster l'exécution des contrôles animaux à nos conditions d'élevage.

• **Objectifs**

- Favoriser le renouvellement des troupeaux par des animaux de qualité
- Endiguer l'arrêt du petit élevage dans notre espace rural
- Contribuer à la lutte contre l'abattage clandestin et
- Maintenir l'autonomie alimentaire

**Mémo**

Titre : Adapter et simplifier la réglementation pour le petit élevage

Méthode : Etude de faisabilité

Durée : 6 mois

Evaluation financière : 20 000 euros

Calendrier : 2021 (à renforcer en 2022 sur la base des résultats de l'étude de caractérisation)

Ressources à mobiliser : Chambre d'Agriculture, Etat, CTM et autres collectivités

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, Chambre d'Agriculture de Martinique, Groupements de producteurs

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**FILIERES ANIMALES – VALORISATION**

**FICHE F43**

**Création d'une chaîne de viande hachée et de plats cuisinés**

• **Projet proposé par** : CODEM

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit pour la CODEM de répondre à une demande croissante du consommateur de viande hachée. Le bovin est difficile à commercialiser en entier, étant constitué de 60 % d'avant (parties à bouillir) et de 40 % d'arrière (parties nobles). Le développement de la viande hachée fraîche, constituée d'un mélange de muscles de l'avant, fournit aujourd'hui un débouché en pleine croissance à ces pièces. Conséquence : une pénurie de muscles à hacher. Ce produit répond en effet à la demande de praticité des consommateurs et permet le développement de nombreux plats transformés. En 2010, 30% des tonnages abattus y sont consacrés. En tout, la part des viandes hachées fraîches et surgelées est passée pour la viande bovine de 25 % de la consommation des ménages en 2001 à 40 % en 2011, 60% en 2018.

• **Problématique**

Difficulté de valorisation des avants du bœuf (ragoût, pot au feu, bourguignon) à faible valeur ajoutée ;

Forte concurrence de la viande bovine importée en frais ;

Dépendance de l'importation à l'importation sur le segment de la viande hachée de bœuf et les plats cuisinés à base de viande hachée de bœuf ;

Pas d'atelier de transformation de viande hachée de bœuf en Martinique ;

Règlementation sanitaire très stricte avec les ateliers de viande hachée.

• **Enjeux**

- Proposer à l'ensemble des consommateurs en Martinique un produit frais local et unique
- Satisfaire les besoins du marché (habitude de consommation)

• **Objectifs**

- Mieux valoriser la viande locale sur le plan économique
- Améliorer les pratiques d'élevage, de transport et d'abattage des animaux avec un cahier des charges très strict
- Améliorer les pratiques de transformation des carcasses
- Valoriser les parties à bouillir du bœuf

**Mémo**

Titre : **Création d'une chaîne de viande hachée et de plats cuisinés**

Evaluation Financière : La mise en place de la chaîne de viande hachée et de plats cuisinés **2 000 000€**

Ressources à mobiliser : CTM, Etat, UE, FEADER

Echéancier : 2020 – 2023 sur 2ans

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, UE, PARM

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**

**FILIERES ANIMALES – VALORISATION**

**FICHE F44**

**Création d'un LABEL pour la viande bovine**

• **Projet proposé par** : CODEM, PARM, UEBS, Chambre d'Agriculture de Martinique, INRA, GDSM

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit du projet ACT-LABEL'BOV qui consiste à mettre en œuvre auprès de la filière bovine structurée de Martinique, CODEM, une démarche de labellisation à l'appui d'un cahier des charges qui vise l'optimisation et la valorisation de la qualité bouchère de la viande bovine de Martinique. L'objectif est de définir les conditions de valorisation de cette viande de qualité supérieure sur le plan économique et sur le plan de sa notoriété auprès des consommateurs.

• **Problématique**

- Forte concurrence de la viande bovine importée
- Image de la viande à renforcer auprès des consommateurs
- Consommateurs éloignés de la production primaire
- Gage de qualité pour le consommateur : garantie sur la qualité, sur la traçabilité des produits

• **Enjeux**

- Communiquer sur les dimensions spécifiques de la qualité de la viande bovine
- Différencier le produit parmi les produits concurrents présents sur le marché

• **Objectifs**

- Mieux valoriser la viande locale sur le plan économique
- Bâtir une réputation du produit et par extension du producteur
- Démarche de progrès : amélioration des pratiques d'élevage, de transport et d'abattage des animaux, amélioration des pratiques de transformation des carcasses

**Mémo**

**Titre** : Création d'un label pour la viande bovine

**Evaluation Financière** : La mise en place du Label **198 000 €**.

**Ressources à mobiliser** : CTM, Etat, UE, FEADER mesure 16.1

**Echéancier** : 2020 – 2022 sur 2ans

**Partenaires concernés** : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, UE, PARM, GDSM, INRA, UEBS, Chambre d'Agriculture de Martinique

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**FILIERES ANIMALES – PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE**

**FICHE F45**

**Création d'un Centre de décontamination  
des animaux pollués à la Chlordécone et d'engraissement remarquable**

• **Projet proposé par** : CODEM

• **Description sommaire du projet**

La filière bovin viande propose la création d'un centre collectif pour la décontamination et l'engraissement. Il s'agirait du premier centre d'accueil des animaux contaminés aux Antilles, destiné à l'engraissement hors-sol de bovins qui font soit l'objet d'une surveillance particulière, soit l'objet de soupçon de contamination. Ce bâtiment aura également la fonction de bâtiment d'engraissement pour les génisses, vaches de réforme ce qui permettra à la coopérative d'avoir un stock d'animaux pouvant répondre aux besoins des distributeurs.

• **Problématique**

Dans la majeure partie des exploitations situées en zone positive à la chlordécone, les éleveurs n'ont pas les moyens d'investir pour isoler leurs troupeaux de la source de pollution. D'autre part, la récente diminution des LMR de chlordécone dans la graisse des bovins a accentué le phénomène d'abattage sauvage qui engendre un risque sanitaire accru pour la population. Par ailleurs, les génisses ayant une période d'engraissement plus longue, cela permettrait de résoudre le problème de placement dans les ateliers d'engraissement.

• **Enjeux**

Offrir une alternative réglementaire aux éleveurs de bovins impactés par la pollution. Obtenir des données économiques pour la décontamination d'un bovin adulte et la rentabilité du centre (capacité, alimentation, charges salariales, valorisation ...)

• **Objectifs**

- Favoriser la mutation de pratiques, en encourageant les éleveurs, à passer d'engraisseur ou de naisseur-engraisseur à naisseur,
- Garantir une production continue, de qualité pour les consommateurs
- Renforcer la production de bovins finis avec la garantie de viande de bonne qualité sanitaire et gustative (technicité de la conformation et de l'engraissement des bovins) ;

**Mémo**

**Titre** : Création d'un Centre de décontamination des animaux pollués à la Chlordécone et d'engraissement

**Evaluation Financière** : Construction du bâtiment : 3 000 000 €.

**Ressources à mobiliser** : Etat, CTM, UE, FEADER, FEDER, Défisicalisation

**Echéancier** : Programme 2020 - 2023

**Partenaires concernés** : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, UE, GDSM, Chambre d'Agriculture de Martinique

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**FILIERES ANIMALES – MODERNISATION ABATTAGE & TRANSFORMATION**

**FICHE F46**

*Modernisation des activités d'abattage/transformation de la volaille et du lapin  
et mutualisation avec la transformation du porc*

- **Projet proposé par** : MADIVIAL

- **Description sommaire du projet**

Il s'agit pour la coopérative MADIVIAL, de concentrer et de mutualiser les activités (aujourd'hui diversifiées et éclatées géographiquement), d'abattage de volaille, de lapins et de porc sur une plate-forme unique. Les investissements prévus permettront de mettre à niveau les unités d'abattage sur les plans de l'environnement, du bien-être animal, de la maîtrise de l'énergie, de la qualité des produits et de l'amélioration des conditions de travail.

- **Problématique**

La crise sanitaire actuelle a accru les exigences réglementaires relatives à la sécurité des personnes et des produits. La crise économique qui en est le pendant exige des unités de production encore plus performantes et respectueuses du bien-être animal et de l'environnement. Les ateliers existants de traitement et valorisation des volailles et des porcins atteignent leurs limites de développement. La solution envisagée est la création d'une plateforme d'abattage/transformation pour volaille et lapin et transformation pour le porc (après abattage des porcs à l'abattoir territorial).

- **Enjeux**

Ils sont d'ordres économiques, sanitaires et environnementaux. L'abattage est la transformation des produits animaux dans des conditions optimales, participe à la qualité et à la sécurité alimentaire, recherchées. La performance de l'unité d'abattage passe par une mutualisation qui permet d'augmenter la productivité et la sauvegarde de filières en développement.

- **Objectifs**

Augmenter la productivité en diminuant le coût de traitement des effluents ; Mettre en sécurité les postes de travail par rapport à la crise sanitaire actuelle du COVID ; Diminuer la pénibilité du travail ; Favoriser le respect du bien-être animal ; Faire des économies en matière énergétique ; Amélioration la qualité des produits.

**Mémo**

**Titre** : Mutualisation et modernisation des activités d'abattage et de transformation, de la volaille, du lapin et du porc

**Evaluation Financière** : 16 000 000 € (investissements, formation)

**Ressources à mobiliser** : Etat, CTM

**Echéancier** : Programme 2020 - 2021

**Partenaires concernés** : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, UE, Organisations et associations de producteurs, Chambre d'Agriculture de Martinique

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**FILIERES ANIMALES – AMELIORATION GENETIQUE**

**FICHE F47**

**Création d'une ferme pilote Race Martinik**

• **Projet proposé par** : SCACOM et OS/USOM

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de réhabiliter le centre d'allotement existant et appartenant à la SCACOM, dont l'activité a été stoppée depuis les années 2000, lors du passage de la vente en vif à la vente en carcasse, et à la fermeture du centre de testage des béliers USOM. Cette ferme aura pour vocation l'élevage de reproducteurs de la race Martinik. Elle servira aussi de support pour l'insertion professionnelle et sociale.

• **Problématique**

Le cheptel ovin a fortement diminué ces cinq dernières années pour des raisons multiples (attaques de chiens, contraintes sanitaires liées à la réduction de la gamme de produits pharmaceutiques utilisables, diminution de l'attractivité de la profession, valorisation insuffisante des produits, revenus faibles...). Néanmoins la demande de viandes ovine d'origine locale est toujours présente.

• **Enjeux**

Il s'agit de sauvegarder une population d'animaux reproducteurs issus de travaux de sélection génétique sur une race endémique, la race Martinik, afin de relancer la filière ovine. Pour la sécurité et la diversité alimentaire, la viande ovine représente une source de qualité et de typicité qu'il convient de maintenir et de valoriser.

• **Objectifs**

- Réhabilitation d'une structure existante ne répondant plus aux attentes (remise en état et clôtures sur une surface de 3ha de prairies) et équipements spécialisés pour l'élevage ovin. L'objectif est d'assurer de bonnes conditions de reproduction de 40 brebis, pour approvisionner les adhérents de la coopérative. Cette unité aura secondairement une vocation de formation et d'insertion professionnelle. La création d'un emploi à plein temps est prévue.

- Mise en avant de techniques innovantes dans le domaine de la fabrication d'aliments à la ferme, production de compost, système agro écologique. Ce sera aussi le lieu d'expérimentation de dispositifs de sécurité (clôtures, dispositifs de surveillance ...)

**Mémo**

Titre : **Création d'une ferme pilote Race Martinik et d'insertion**

Evaluation Financière : **141 500 €** (investissements) **et 35 000€** (emploi)

Ressources à mobiliser : Etat, CTM

Echéancier : Programme 2020 - 2021

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, UE, Organisations et associations de producteurs, Chambre d'Agriculture de Martinique

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030  
FILIERES ANIMALES – AMELIORATION GENETIQUE**

**FICHE F48**

***Relance de la production ovine par la mise en élevage de 400 brebis,  
sur des exploitations sélectionnées***

• **Projet proposé par** : SCACOM et OS/USOM

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit pour la coopérative d'ovins-caprins, d'acquérir des femelles ovins, qui seront mis en élevage chez des éleveurs engagés, dans le cadre d'une contractualisation.

• **Problématique**

Les élevages ovins ont connu une telle dégradation que la coopérative connaît de grandes difficultés d'approvisionnement en animaux. Les éleveurs souhaitent relancer leur activité en rechargeant de façon optimale leur élevage. Les conjonctures négatives cumulées de sécheresse et de prédation sur les troupeaux ont entraîné un ralentissement marqué de l'activité (impacts sur l'état des prairies, les équipements et les animaux)

• **Enjeux**

Il s'agit de remettre les élevages en capacité d'assurer une production continue et performante. Redonner aux éleveurs la motivation et les moyens à travers une contractualisation entre eux et la coopérative, permettra de garantir la mise en place des conditions nécessaires à la réalisation des résultats attendus. L'idée est de mutualiser et de coordonner les moyens et d'accompagner les éleveurs dans le suivi d'un cahier des charges de production.

• **Objectifs**

L'action vise l'achat par la coopérative, chez des éleveurs sélectionnés pour leurs performances, de 400 femelles qui seront mises en production sur des élevages choisis (entre 10 et 15 éleveurs). Il s'agit d'augmenter la production ovine qui participe à la qualité et à la sécurité alimentaire locale, d'autant que l'offre, qui demeure insuffisante par rapport à la demande du marché, ne cesse de diminuer. Cette action va de pair avec la protection des cheptels contre la prédation (chiens et voleurs).

**Mémo**

**Titre** : Mise en élevage de 400 brebis sur des exploitations sélectionnées

**Evaluation Financière** : 102 000 € (investissements et remise à niveau en conduite agro écologique d'élevage)

**Ressources à mobiliser** : Etat, CTM

**Echéancier** : Programme 2020 - 2021

**Partenaires concernés** : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, UE, Organisations et associations de producteurs, Chambre d'Agriculture de Martinique



**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**FILIERES ANIMALES – AMELIORATION GENETIQUE**

**FICHE F49**

***Production locale de reproducteurs porcins, dans un cadre coopératif***

• **Projet proposé par** : MADIVIAL

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de la création d'un élevage coopératif de grands parentaux porcins.

• **Problématique**

Actuellement le renouvellement des cheptels porcins passe principalement par l'importation de cochettes et de verrats et par l'activité d'éleveurs multiplicateurs. Ce choix génère des coûts de production et des contraintes d'acheminement.

• **Enjeux**

Les crises sanitaires récentes ont montré l'importance pour les éleveurs de la filière de disposer de moyens propres de renouveler leurs cheptels, dans des conditions limitant les risques sanitaires et l'impact carbone. La recherche d'autonomie et de qualité alimentaire renforcent ce besoin. Par ailleurs, les éleveurs ont acquis au fil du temps une expérience et un savoir-faire dans la gestion et la conduite des élevages, qu'il convient d'étendre au volet de la reproduction.

• **Objectifs**

Il s'agit de :

- Mettre en place un élevage d'une quarantaine de truies permettant la production de deux cent cinquante (250) cochettes par an. Cela passe par la construction d'un bâtiment dédié.
- Augmenter les performances des élevages en accroissant la maîtrise sanitaire.
- Accroître les volumes produits et conforter les revenus des éleveurs

**Mémo**

**Titre** : Production locale de reproducteurs porcins, dans un cadre coopératif

**Evaluation Financière** : 700 000 €

**Ressources à mobiliser** : Etat, CTM

**Echéancier** : Programme 2020 - 2021

**Partenaires concernés** : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, UE, Organisations et associations de producteurs, Chambre d'Agriculture de Martinique

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030  
FILIERES ANIMALES – AMELIORATION GENETIQUE**

**FICHE F50**

**Mise en place d'une unité d'insémination artificielle porcine**

• **Projet proposé par** : COOPERATIVES PORCINES

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de la création d'une unité de collecte et de conditionnement de semences porcines destinées à l'insémination des truies chez l'éleveur. Cette unité comprend une verraterie de 15 verrats et un laboratoire. Le projet inclut la phase d'étude finalisée.

• **Problématique**

Dans le cadre de la relance de l'activité porcine, les coopératives souhaitent renforcer le schéma génétique. En production porcine, la rentabilité des ateliers, qu'il s'agisse des ateliers de naisseurs et/ou de naisseurs-engraisseurs, dépend pour une très grande part du nombre moyen de sujets (porcelets sevrés ou porcs charcutiers) commercialisés annuellement par truie présente.

Si la saillie naturelle reste encore utilisée dans les exploitations porcines, l'insémination artificielle au moyen de sperme récolté au sein des exploitations se développe également.

• **Enjeux**

L'accroissement de la performance des élevages porcins est essentiel pour renforcer le potentiel de production des coopératives.

• **Objectifs**

Améliorer la maîtrise sanitaire et les performances techniques et commerciales des élevages. Augmenter les volumes de production.

En partant d'une unité d'insémination artificielle, on escompte la fourniture de semences contrôlées qui présente de nombreux avantages :

- Une meilleure maîtrise de l'hygiène générale des truies ;
- La synchronisation des sevrages, des soins aux animaux, des traitements sanitaires et la possibilité d'utiliser du sperme de haute valeur génétique ;
- La diffusion du progrès génétique.

**Mémo**

**Titre** : Mise en place d'une unité d'insémination artificielle porcine

**Evaluation Financière** : Etude : 10 000 € ; Infrastructure : 300 000 € soit 310 000 € en investissements ; Fonctionnement (personnel formé plus frais) : 100 000 € /an ;

Formation des éleveurs à l'insémination : 4000 €

**Ressources à mobiliser** : CTM, Etat, UE

**Echéancier** : 2020 – 2021

**Partenaires concernés** : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, UE, Organisations et associations de producteurs, Coopérative, Chambre d'Agriculture

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**FILIERES ANIMALES – VALORISATION**

**FICHE F51**

**Amélioration de la qualité génétique du cheptel bovin**

• **Projet proposé par** : UEBB, CODEM, Chambre d'Agriculture de Martinique

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit d'accroître le taux de renouvellement des troupeaux en femelles Brahman et d'augmenter la diversité génétique en race Brahman, par une aide à l'acquisition de matériel génétique (reproducteurs, semences et embryons Brahman).

• **Problématique**

Les éleveurs adhérents à l'UEBB, dont la production en Brahman pur-sang est à la base du cheptel femelle de la Martinique, sont confrontés à la consanguinité croissante au sein des troupeaux. Celle-ci est liée aux contraintes du territoire : race à petit effectif, insularité et barrières sanitaires, difficultés d'accès à du matériel génétique nouveau, surcoûts d'approvisionnement. Pour les éleveurs produisant en croisement industriel (femelles Brahman\* taureau européen), on observe un vieillissement des troupeaux et un taux de renouvellement insuffisant en génisses Brahman. Le taux de renouvellement moyen des éleveurs CODEM est estimé à 6%. Il faudrait tendre vers un taux de 10% dans un premier temps, 15 % par la suite.

• **Enjeux**

Le renouvellement et la diversification génétique sont essentiels pour rajeunir les troupeaux bovins, diminuer leur consanguinité et améliorer la valorisation des bovins pour l'élevage et la boucherie. L'amélioration génétique répond à deux enjeux plus larges de la filière bovin viande martiniquaise : augmenter la couverture du marché en viande fraîche bovine et améliorer le revenu des éleveurs en augmentant la rentabilité des ateliers d'élevage.

• **Objectifs**

Le besoin de renouvellement en génisses Brahman est estimé à 290 femelles dans les 2 années à venir. Le besoin en insémination est estimé à 100 IA (Inséminations Artificielles) annuelles. Pour le transfert embryonnaire, le besoin est de 20 embryons Brahman.

**Mémo**

Titre : Amélioration de la qualité génétique du cheptel bovin

Evaluation Financière : Cheptel femelles : 101 500 € ; insémination artificielle : 20 000 € ;

Transfert embryonnaire : 50 000 €. Total : 171 500 € sur 2ans soit 85 750€/an

Ressources à mobiliser : CTM, Etat, UE

Echéancier : 2021 – 2025

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, UE, UEBB, CODEM, Chambre d'Agriculture de Martinique

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030  
FILIERES ANIMALES – AMELIORATION GENETIQUE**

**FICHE F52**

***Transformation du schéma de production de lapins,  
par la mise en place de place de souche rustique***

• **Projet proposé par :** MADIVIAL

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de prendre une nouvelle orientation pour la production cunicole, basée sur l'utilisation de lapines importées de type rustique, permettant l'auto-renouveaulement chez les producteurs.

• **Problématique**

L'élevage de lapin est aujourd'hui basé sur l'importation de lapins reproducteurs, présentant de très bonnes valeurs génétiques en termes de performance. Cependant, ce choix génère des contraintes et des échecs économiques dus à la fragilité de ces races face aux conditions tropicales et à l'obligation d'assurer le renouvellement par l'importation de nouvelles lapines.

D'autre part ces efforts ne sont pas récompensés sur le marché, la consommation de lapin n'étant pas une tradition.

• **Enjeux**

La production de lapin en Martinique a fortement baissé ces cinq dernières années en raison de l'impact des maladies (entérocrites) et de l'insuffisance de renouvellement des cheptels. Cette production s'établit aujourd'hui à 18 tonnes produites par an contre une consommation évaluée à 60 tonnes. La relocalisation de cette production en Martinique est possible en assurant localement le renouvellement du cheptel.

• **Objectifs**

- Changer le système de production
- Relancer la filière de production de lapins
- Offrir aux éleveurs de nouvelles opportunités de développer leur élevage, dans des conditions sanitaires et économiques plus viables.
- Augmenter la part de production de lapin local dans le volume consommé.

**Mémo**

Titre : Transformation du schéma de production de lapins, par l'utilisation de souches rustiques

Evaluation Financière : 80 000 € (Cout d'acquisition des lapines, rendu Martinique)

Ressources à mobiliser : Etat, CTM

Echéancier : Programme 2021

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, UE, Organisations et associations de producteurs, Chambre d'Agriculture de Martinique



# FICHES DESCRIPTIVES

## Finalité 3 RESILIENCE DES EXPLOITATIONS

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030  
RESILIENCE DES EXPLOITATIONS – TRANSITIONS**

**FICHE F53**

**Accélérer l'intégration numérique des entreprises agricoles  
et la connexion interactive des acteurs**

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture – CHM

• **Description sommaire du projet**

Le projet porte sur des équipements en matériels hardware et software informatiques et l'installation d'un réseau numérique, pour une interconnexion entre les acteurs agricoles.

• **Problématique**

La fracture numérique touche particulièrement les entreprises agricoles. La crise COVID a mis en exergue d'une part leur isolement relatif et d'autre part le besoin pour les agriculteurs de disposer d'équipements numériques pour toutes les démarches qui concernent la vie de leur entreprise (gestion administrative, gestion technique, achats, vente, formation, relations avec les institutions et autres...).et toutes les procédures (MSA, démarches réglementaires, aides...) dématérialisées.

• **Enjeux**

Le renforcement de la viabilité économique des exploitations (notamment celles de dimension économique modeste) et leur transmissibilité, sont de plus en plus conditionnés à l'accès aux outils numériques (planification, mise en marché, suivi des productions, formation, accès aux soutiens publics...). La dématérialisation est une voie d'accès aux dispositifs de plus en plus retenue pour « désenclaver » les entreprises. Accompagner les entreprises au numérique, c'est favoriser la mise en réseau de l'ensemble des opérateurs et acteurs agricoles du territoire.

• **Objectifs**

Equiper, former et accompagner l'ensemble des exploitants à l'usage du numérique. Favoriser l'accès de tous, à tous les dispositifs mis en place. Etendre les fonctionnalités du site internet de la Chambre d'Agriculture à un **progiciel métier de type Khéris** (arborescence auprès de chaque exploitation permettant à l'exploitant de gérer son site en confidentialité et à l'opérateur central de disposer d'un outil de pilotage et de synthèse). Activer, animer et accompagner un programme d'équipement numérique.

**Mémo**

Titre : Accélérer l'intégration numérique des Entreprises Agricoles

Evaluation Financière : Total **150 000 €/an sur 5 ans** soit **750 000 €** au total (Equipement)

Ressources à mobiliser : Formation, Accompagnement, Fournisseurs

Echéancier : 2021 - 2030

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, Cyber bases, médiathèques, Chambre d'Agriculture de Martinique.

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
RESILIENCE DES EXPLOITATIONS – ACCOMPAGNEMENT

**FICHE F54**

*Plateforme d'accompagnement intégré  
de Conseil-Formation pour les entreprises agricoles*

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture de la Martinique

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de la mise en place d'une plateforme d'accompagnement des entreprises agricoles, pour l'ensemble des filières, et en particulier celles de la diversification. Cet accompagnement dit intégré, englobe le conseil, la formation ainsi que la diffusion des résultats issus des dispositifs d'expérimentation.

• **Problématique**

La transformation des exploitations en systèmes agricoles innovants et agro-écologiques est un impératif. Pour relever ce défi, les agriculteurs doivent pouvoir compter sur des dispositifs d'accompagnement adaptés. L'offre de services d'accompagnement, les modalités de financement de ces services ainsi que la structuration des réseaux d'acteurs de l'innovation ne sont actuellement pas optimales.

• **Enjeux**

Aujourd'hui l'agriculture martiniquaise doit relever de nombreux défis. Les nombreux chocs que subissent les entreprises agricoles (climatiques, sanitaires, économiques, sociaux...), induisent un besoin permanent en accompagnement, dans la recherche, la mise en place et le suivi de systèmes de production résilients, capables de satisfaire les marchés en quantité et en qualité. Ce besoin est plus important pour les exploitations agricoles dites de « diversification » (en grande majorité à dimension économique réduite, avec des systèmes complexes), que pour les exploitations en monoculture.

• **Objectifs**

Il s'agit d'accroître le niveau de formation et les compétences des agriculteurs pour qu'ils puissent faire face aux défis actuels et tirer un revenu correct de leur activité.

**Mémo**

Titre : Mise en place d'une Plateforme d'Accompagnement Intégré (PAI) Conseil Formation pour les filières

Evaluation Financière : Bilans de compétences des agriculteurs, interventions de conseil-formation, diffusion d'information et équipements dédiés.

Coût année 1 : **1 325 000 €**

Coût annuel à partir de la deuxième année : **1 270 000 € Total sur 7ans : 8 945 000 €**

Ressources à mobiliser : Collectivité Territoriale, Etat, Europe, VIVEA, Professionnels

Echéancier : 2021 – 2030

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, Chambre d'Agriculture de Martinique, Groupements de producteurs



**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**SOUVERAINETE ALIMENTAIRE – PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE**

**FICHE F55**

**Bonnes pratiques de gestion des déchets liés aux intrants agricoles**

- **Projet proposé par** : La Chambre d'agriculture

- **Description sommaire du projet**

Il s'agit de proposer aux agriculteurs une information ciblée sur la gestion des déchets liés aux intrants agricoles ainsi que de les former à la préparation des différents types de déchets, en vue de leur élimination ou de leur valorisation externe.

- **Problématique**

L'évolution de la réglementation en matière d'utilisation des pesticides, implique que certains produits non utilisés (PPNU), considérés comme des déchets dangereux, soient stockés temporairement sur les exploitations, avant collecte. Il existe d'autres types de déchets liés aux intrants agricoles, comme les emballages vides de produits phytos ou de fertilisants, les équipements de protection individuelle, les gaines, les mousses, les ficelles, les films plastique etc...L'élimination de ces déchets par une filière pérenne dédiée nécessite de bonnes pratiques de pré collecte, notamment de préparation et de stockage. Les agriculteurs doivent intégrer et mettre en œuvre ces bonnes pratiques.

- **Enjeux**

Trouver des alternatives au manque de filière locale d'élimination et de valorisation des déchets liés aux intrants agricoles. Cette situation génère un surcoût supporté par les agriculteurs. Il s'agit d'éviter toute pollution accidentelle et d'introduire des méthodes de production générant moins de déchets ou des déchets valorisables localement.

- **Objectifs**

Réduire les productions de déchets, préparer l'élimination et/ou la valorisation des déchets agricoles liés aux intrants avec des communications et des formations spécifiques. Il s'agira de créer les outils et de réaliser des campagnes régulières de diffusion de l'information et de former les agriculteurs, dans une démarche de prévention et de mise en œuvre de bonnes pratiques.

**Mémo**

Titre de l'Action : Bonnes pratiques pour la gestion des déchets liés aux intrants agricoles

Evaluation Financière : Coûts communication (radio, affiches et flyer) : 20 000 €/an et Formation (Plate-forme de Conseil/Formation): Sur 3 ans : 60 000 €

Ressources à mobiliser : Fonds publics et privés, formateurs spécialisés

Echéancier : 2021 - 2030

Partenaires concernés : CTM (Plan de prévention et de gestion de déchets), ODE, APROMAR, ECODIAM, VIVEA, Chambre d'Agriculture, SMTVD et communautés d'agglomération, partenaires privés

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**MUTATION et TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE**

**FICHE F56**

***Parcours de formation des conseillers, spécifique à la transition agro écologique***

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture

• **Description sommaire du projet**

Mise en place d'un programme d'actions de formation à destination des conseillers agricoles, pour accompagner les agriculteurs dans une transition vers l'agro écologie, tenant compte des réalités du territoire de la Martinique.

• **Problématique**

La réduction de l'usage des pesticides est l'un des objectifs de la durabilité des pratiques agricoles. Elle doit être associée à un ensemble de pratiques permettant d'améliorer les systèmes agricoles en imitant les processus naturels, créant ainsi des interactions et synergies biologiques bénéfiques entre les composantes de l'agroécosystème.

Cette démarche place l'agro-écologie au cœur de l'accompagnement des agriculteurs.

Les conseillers agricoles, maillons forts du transfert de connaissances vers les agriculteurs, doivent intégrer de façon continue, les principes et techniques agro écologiques.

• **Enjeux**

La transition agro écologique est une attente forte dans la nécessaire transformation agricole ; Elle implique la mise à disposition pour les agriculteurs, de conseils spécifiques. Les projets de transitions co-construits qui s'appuient sur l'acquisition de connaissances et sur la mise en œuvre de pratiques, sont une réponse aux différentes problématiques environnementales, sociétales et économiques actuelles. L'amélioration des connaissances et des compétences nécessaires aux conseillers dans l'accompagnement des entreprises agricoles vers la transition agro écologique, contribuera aux transferts efficaces de l'information et de l'innovation dans ce domaine.

• **Objectifs**

Mettre à disposition des agriculteurs, un encadrement technique avec des compétences en matière d'agro écologie. La finalité étant de favoriser dans les entreprises agricoles, la limitation du recours aux PPP et l'intégration de méthodes, de techniques agricoles adaptées ainsi que d'outils innovants qui favorisent leur développement.

**Mémo**

Titre : Parcours de formation de conseillers en agro écologie

Evaluation Financière : 50 000 €/an sur 5 ans soit 250 000 € au total

Ressources à mobiliser : Collectivité Territoriale, Etat

Echéancier : 2020 - 2030

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, Chambre d'Agriculture de Martinique.

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
MUTATION et TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

**FICHE F57**

**Soutien des modes de production alternatifs et de transition (Agro écologie)**

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture de Martinique

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de développer sur les exploitations, les modes de productions alternatifs notamment les méthodes agro écologiques, en les accompagnants d'aides financières à l'instar des soutiens mis en place dans le cadre du PDRM pour les productions en agriculture biologique.

• **Problématique**

De nombreux agriculteurs s'engagent dans la mise en œuvre de pratiques alternatives aux produits phytopharmaceutiques et dans la transition vers l'agro écologie. Pour autant, leurs efforts ne sont pas encouragés par des mesures d'aides compensant les contraintes nouvelles et les pertes subies. Les pratiques sont identifiées. Il s'agit de valider leur utilisation par les agriculteurs, à partir de cahiers des charges.

• **Enjeux**

L'avenir agricole doit se fonder sur la diversité des exploitations et leur transmissibilité, dans le respect de l'environnement et la valorisation de la biodiversité. A ces enjeux s'ajoutent ceux de la sécurité et de la qualité alimentaire, de la traçabilité des produits. Les pratiques agro écologiques font partie des voies de transition choisies par les agriculteurs pour y faire face. Il convient de les encourager.

• **Objectifs**

Pour les exploitations agricoles mettant en œuvre des pratiques agro-écologiques

- Soutiens pour compenser les couts supplémentaires et pertes de revenus liés au respect des pratiques identifiées
- Soutiens à l'adoption de pratiques (association de cultures, désherbage manuel, mécanisation et agroéquipements, apport de matière organique, lombricompost...)
- Subventions de 100% des coûts éligibles pour une Certification sanitaire (cf. fiche Certification sanitaire des exploitations) dans la limite de 2000 € par exploitation

**Mémo**

Titre : Soutiens des modes de production agro écologiques

Evaluation Financière : Cahier des charges : **5000 €** ; Mesures de soutien (200 ha et 1500 €/ha) soit **300 000€/an** et **20 000 €/an** pour le soutien aux exploitations à la certification soit **2 245 000 €** sur 7ans

Ressources à mobiliser : Collectivité Territoriale de Martinique, Union Européenne

Echéancier : 2021 - 2030

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, Organisations et associations de producteurs, Chambre d'Agriculture de Martinique

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030  
MUTATION et TRANSITION AGROECOLOGIQUE**

**FICHE F58**

**Plan pluriannuel Melon Durable**

• **Projet proposé par** : OP CARAÏBES MELONNIERS

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit d'un ensemble de mesures visant à accompagner la filière melon dans un plan de développement durable.

• **Problématique**

Les exigences sanitaires et environnementales imposent des changements de pratiques qu'il convient de mettre en place progressivement. Il s'agit en l'occurrence de remplacer les produits phytopharmaceutiques retirés du marché par des solutions techniques alternatives plus vertueuses, de garantir à la fois, la santé de la culture, des hommes et la sauvegarde de l'environnement. Pour cela, il est nécessaire d'accompagner les producteurs dans ces pratiques agro écologiques.

• **Enjeux**

La production de melon contribue à la qualité et la diversité alimentaire locale et à travers l'exportation. Poursuivre cette production impose de garantir la qualité et les bonnes pratiques environnementales (biodiversité, stratégie phytosanitaire et de fertilisation, respect de la ressource en eau) des exploitants agricoles.

Il convient de maîtriser les risques liés à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, la santé et la sécurité des travailleurs, la traçabilité du melon, et la pratique d'une agriculture durable. Les effets attendus sont les suivant : la protection des sols agricoles, l'amélioration des itinéraires techniques, l'assurance d'une transition agro-écologique sans perte de revenu pour les producteurs. La diversification des cultures est aussi attendue.

• **Objectifs**

Garantir une excellente qualité du melon. Améliorer la pénétration du melon sur le marché local et de l'export et se démarquer par rapport à la concurrence.

Garantir aux producteurs des rendements satisfaisants.

Inciter aux pratiques permettant, de produire des protéines végétales, du fourrage pour les animaux sur jachère, avec des plantes de service, des engrais vert, des plantes mellifères en inter-cultures.

**Mémo**

Titre de l'Action : Plan pluriannuel melon durable

Evaluation Financière : **3 300 000 euros sur 10 ans, 330 000 €/an**

Ressources à mobiliser : CTM – ETAT – FREDON – FEADER - OP

Echéancier: 2020-2030

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**RESILIENCE DES EXPLOITATIONS – TRANSITIONS**

**FICHE F59**

**Mise en place d'un Fonds de Mutualisation des Risques Climatiques**

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture de la Martinique

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de la mise en place, en complément du Fonds de Secours National "traditionnel" couvrant les calamités agricoles, d'un Fonds de Mutualisation des Risques Climatiques, territorialisé, financé par la Collectivité Territoriale, l'Union Européenne, l'Etat, les cotisations des agriculteurs, d'autres opérateurs du secteur et des autres collectivités. (Cf. Décret relatif à ce dispositif pris sur la base de l'article L. 371-13 du CRPM).

• **Problématique**

Les productions agricoles des DOM et notamment celles des Antilles, sont de plus en plus soumises aux accidents et aux catastrophes naturelles. Avec le réchauffement climatique, la récurrence de ces phénomènes est multipliée et la disparition des exploitations les plus fragiles est accélérée. Les systèmes assurantiels actuels ne couvrent pas la plupart des productions. Compte tenu des limites de mise en œuvre du Fonds de Secours Agricole, la Collectivité Territoriale est de plus en plus amenée à mettre en place des dispositifs d'indemnisation et de soutien exceptionnels. Il convient de les consolider et les pérenniser.

• **Enjeux**

Les indemnisations des agriculteurs ayant subi des pertes dues à des phénomènes climatiques défavorables, ont pour but de limiter la déprise agricole et de préserver le tissu agricole. Délivrées dans des délais optimaux, des aides émanant d'un organisme gestionnaire d'un Fonds de Mutualisation, auraient un effet de levier sur les productions destinées au marché local. Ce fonds serait dédié au redémarrage des exploitations (replantations, fertilisations, acquisitions de plants, d'aliments et d'intrants pour l'élevage, et d'amendements organiques). Il pourrait représenter 50% des dépenses à couvrir.

• **Objectifs**

Disposer d'un outil financier stable pour la relance des productions agricoles suite à des calamités.

**Mémo**

Titre : Mise en Place d'un Fonds de Secours Mutualisé

Evaluation Financière : 4 000 000 € par an

Ressources à mobiliser : Collectivité Territoriale (70%), Etat (20%), Professionnels (10%)

Echéancier : 2020 – 2030

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, Organisations et associations de producteurs, Chambre d'Agriculture de Martinique

Modalités : Conditionnalité des aides ; Aides de minimis ; Procédures allégées.

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**RESILIENCE DES EXPLOITATIONS - TRANSITION AGROECOLOGIQUE**

**FICHE F60**

***Innovation continue sur les unités de production agricole***

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture de la Martinique

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de favoriser l'introduction sur les exploitations agricoles, de matériel de production et de micro-transformation innovants et de pratiques agroenvironnementales en passant par la constitution au sein de fermes d'innovation, de groupes de travail constitués d'acteurs partenaires (chercheurs, techniciens, artisans, bricoleurs, plateforme expérimentale...) et d'agriculteurs engagés.

• **Problématique**

L'une des problématiques des exploitations est l'adaptation des équipements agricoles à leur taille. Les systèmes traditionnels ont favorisé un suréquipement le plus souvent inadapté aux exploitations. La transition agro écologique implique l'introduction de nouvelles pratiques et de nouveaux types de matériels, moins coûteux et à taille humaine.

• **Enjeux**

L'adaptation des équipements à la taille et aux besoins des exploitations concourt à la réduction des charges dont les dépenses énergétiques. Elle permet aussi la diminution des impacts sur l'environnement. Au niveau mondial, sur des exploitations de taille réduite, les systèmes de cultures ont fait l'objet d'innovations en matière d'agroéquipements. Il s'agit de favoriser le transfert de ces innovations et de susciter la créativité des acteurs.

• **Objectifs**

- 1) Favoriser l'agroéquipement des unités de productions avec un matériel adapté (avec attestation de conformité délivrée par un organisme de référence accrédité).
- 2) Equiper des ateliers-exploitations de co-construction et d'auto construction, ouverts au plus grand nombre.
- 3) Utiliser ces ateliers comme des espaces de formation et d'animation

**Mémo**

Titre : Innovation continue sur les EA, agroéquipement et pratiques agro-écologiques

Evaluation Financière : 100 000 €/an soit 700 000 € sur 7ans (Investissements : équipement d'ateliers d'innovation sur les exploitations)

Ressources à mobiliser : Collectivité Territoriale de Martinique, UE, Etat, Collectivités

Echéancier : Programme pluriannuel, 2021 - 2030

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, SEA, CTCS, INRA, Organisations et associations de producteurs, Chambre d'Agriculture de Martinique



**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**RESILIENCE DES EXPLOITATIONS, MUTATIONS ET TRANSITIONS**

**FICHE F61**

**Valorisation d'une biomasse Canne-fibre en Bio ressource (Energie et matériaux)**

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture de la Martinique

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de réaliser une étude de faisabilité approfondie de production d'une biomasse cannière (canne à fibre), pouvant constituer : une ressource alternative pour des matériaux réutilisables (consommables en fibre de canne), une source d'énergie renouvelable (bio éthanol), une ressource alimentaire pour les animaux et une contribution à la restauration des sols de la Martinique (cf. Plan Sol).

• **Problématique**

Dans un contexte marqué par les effets visibles du changement climatique, la question du remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables est posée.

En complément des énergies solaire ou éolienne, l'utilisation d'autres sources d'énergie telles les biocarburants, est envisagée depuis plus d'une quinzaine d'année. Par ailleurs, les variétés de canne à fibre représentent un potentiel de multiple valorisation en tant que bio ressource. Des investigations ont été menées à ce sujet par la Chambre d'Agriculture. Il convient de les poursuivre à plus grande échelle.

• **Enjeux**

- 1) Contribution agricole aux énergies et matériaux renouvelables
- 2) Préservation et gestion de la fertilité des sols (cultures en rotation avec la canne) ;
- 3) Consolidation des cultures traditionnelles (canne à sucre et banane) et développement des cultures maraîchères et vivrières.

• **Objectifs**

- Permettre le développement d'une activité agricole viable et durable dans le cadre du marché émergent des biocarburants produits à partir de canne à fibre ;
- Contribuer à la préservation des sols ; Alimenter des filières innovantes
- Offrir de nouveaux débouchés à une agriculture confrontée aux aléas des marchés.
- Favoriser la diversification des activités.

La mobilisation de surfaces insuffisamment cultivées (environ 1800 ha) pourrait permettre une production de biocarburant représentant 10 % des besoins en carburant.

**Mémo**

Titre : Valorisation de la biomasse ; Utilisation de la Canne en tant que bio ressource

Evaluation Financière : 150 000 € (Etude) ; Aides à la mise en œuvre à estimer et introduire dans le PDR

Ressources à mobiliser : Collectivité Territoriale de Martinique, ETAT, UE

Echéancier : 2021 - 2030

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, ADEME, Organisations de producteurs, CTCS, Chambre d'Agriculture de Martinique



**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**

**RESILIENCE DES EXPLOITATIONS – MUTATIONS**

**FICHE F62**

***Outil numérique d'utilisation de la matière organique disponible (R&D)***

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture de la Martinique

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de construire et de développer une application permettant aux conseillers agricoles de proposer aux agriculteurs, en complément du diagnostic de leur sol, une mise en relation directe avec les producteurs de matières organiques. L'usage de cet outil serait confié aux conseillers.

• **Problématique**

Les sols cultivés sont sujets à la décroissance de leur stock en matière organique. Les réajustements sont indispensables pour poursuivre une activité de production durable. La ressource en matière organique est aujourd'hui insuffisamment traçable. Pourtant, les activités des éleveurs ou celles des entreprises d'entretien d'espaces verts, génèrent des volumes de matières organiques qui sont insuffisamment valorisés. Pour produire en agro-écologie, les producteurs ont besoin de quantités importantes et continues de matière organique pour amender et/ou fertiliser leur sol. La localisation et la disponibilité de cette ressource organique doivent pouvoir mieux être appréciées.

• **Enjeux**

Un des facteurs de réussite de la transition agro-écologique est le soin apporté à la préservation et le cas échéant, à la restauration de la qualité du sol.

A partir des diagnostics de sols des parcelles (cf. Plan Sol) et d'un outil numérique, les conseillers agricoles pourront apporter aux agriculteurs la connaissance de la disponibilité de matières organiques dont ils ont besoin pour leurs cultures.

• **Objectifs**

- Recenser et géo localiser l'ensemble des matières organiques disponibles sur le territoire
- Analyser ces matières organiques
- Concevoir une application à l'usage des techniciens permettant de calculer les quantités nécessaires aux cultures et la localisation des stocks afin qu'ils puissent conseiller les producteurs.

**Mémo**

Titre : Outil numérique d'évaluation et d'utilisation de la matière organique (R&D),

Evaluation Financière : Investissement de **100 000 €** (Ingénierie création et matériel)

Ressources à mobiliser : Collectivité Territoriale (85%), Professionnels (15%)

Echéancier : Programme pluriannuel, 2021 - 2023

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, Organisations et associations de producteurs, Concepteurs d'applications, Chambre d'Agriculture

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
MUTATION et TRANSITION AGROECOLOGIQUE

**FICHE F63**

*Amélioration et renouvellement des agroéquipements  
pour les exploitations en production de Melon*

- **Fiche projet** : amélioration et renouvellement des agroéquipements des exploitations
- **Projet proposé par** : OP CARAÏBES MELONNIERS

- **Description sommaire du projet**

Il s'agit d'accompagner le renouvellement du parc de matériel des exploitations vers des outils adaptés aux nouvelles méthodes agro écologiques mises en place.

- **Problématique**

Les agroéquipements des exploitations sont devenus obsolètes et ne répondent plus aux exigences d'une conduite agro-écologique.

Il est nécessaire d'innover pour améliorer les pratiques agro-environnementales.

- **Enjeux**

Garantir la qualité de la production et le revenu des producteurs tout en faisant évoluer les pratiques. Il s'agit de rechercher et d'introduire des matériels innovants et adaptés aux conditions tropicales alliant performances et pratiques agro-environnementales.

- **Objectifs**

Aider les producteurs à investir afin de mettre en place de bonnes pratiques agro-écologiques

**Mémo**

Titre de l'Action Amélioration et renouvellement des agroéquipements

Evaluation Financière : 2 000 000 euros sur 2 ans soit 1 000 000 € par an

Ressources à mobiliser : CTM – ETAT - FEADER

Echéancier : 2021-2023

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**RESILIENCE DES EXPLOITATIONS, MUTATIONS ET TRANSITIONS**

**FICHE F64**

**Mutualisation d'un parc à bois et d'un bloc d'amplification de plants d'agrumes**

- **Projet proposé par** : Association des Paysagistes, des Producteurs, de Plantes, de Fleurs et de Feuillages de la Martinique A3P2FM
- **Description sommaire du projet** : Il s'agit de la mutualisation de la production de greffons dans des structures adaptées que sont le parc à bois puis le bloc d'amplification. Plus de 3600 m<sup>2</sup> de structures sous-abris sont nécessaires.

- **Problématique**

En Martinique, 5 pépiniéristes agrumiculteurs produisent 50 000 plants d'agrumes par an. Cette production est en cours de certification CAC (Conformité Agricole Communautaire). La présence de parc à bois et de blocs d'amplification est indispensable pour la production de greffons. Or il n'existe que 2 parcs à bois en Martinique pour une production bien inférieure aux 50 000 plants d'agrumes attendus.

- **Enjeux**

Afin d'augmenter le nombre de parcs à bois et d'assurer une production optimale et sécurisée de plants d'agrumes dans des lieux différents, il est envisagé la création d'un parc à bois et d'un bloc d'amplification mutualisé. La sécurité sanitaire des plants d'agrumes proposés par les pépiniéristes aux arboriculteurs et à la population et le respect de la réglementation sont garants d'une souveraineté alimentaire et du maintien de la biodiversité.

- **Objectif**

Garantir aux pépiniéristes agrumiculteurs que les greffons disponibles dans le parc à bois et bloc d'amplification respectent le cahier des charges et la réglementation CAC  
Proposer aux arboriculteurs et à la population des plants d'agrumes sains favorisant une biodiversité à l'échelle du territoire

**Mémo**

Titre : Mutualisation d'un parc à bois et d'un bloc d'amplification de plants d'agrumes

Ressources à mobiliser : ETAT, CTM, UE, Producteurs

Evaluation Financière : **400 000 €** (Espace au sol de 4000 m<sup>2</sup>, Serres sur 3600 m<sup>2</sup>, Matériel et équipements) ; Création d'emploi)

Échéancier : 1 an (2021)

Partenaires concernés : A3P2FM ; Pépiniéristes agrumiculteurs ; FREDON ; Centre de formation , Chambre d'Agriculture, IT2, SALIM

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**

**RESILIENCE – MUTATIONS ET TRANSITIONS**

**FICHE F65**

***Création d'une unité de capitalisation et de production  
de semences et plants d'espèces arboricoles protégées et menacées***

• **Projet proposé par** : Association des Paysagistes, des Producteurs, de Plantes, de Fleurs et de Feuillages de la Martinique A3P2FM

• **Description sommaire du projet** : Il s'agit, afin de garantir la pérennité des espèces endémiques, de créer une unité mutualisée de capitalisation et de production de semences et de boutures d'espèces rares, protégées, menacées et endémiques à la Martinique (exemples : Génipa, Gaïac, Bois mabi, Bois lélé...).

• **Problématique**

Différentes structures veillent à la préservation des espèces végétales protégées et endémiques à la Martinique. La potentielle disparition de ces espèces fait peu l'objet de recherche de solutions techniques fiables pour leur reproduction, avec une traçabilité affichée. Dans ce contexte, il est proposé de créer un espace mutualisé de production de semences et de boutures de ces différentes espèces.

• **Enjeux**

Le maintien de la biodiversité est l'une des conditions de la sauvegarde des équilibres naturels. Favoriser la préservation des espèces grâce à diverses techniques de multiplication y contribue.

• **Objectif**

- Détenir en lieu sûr, les semences des espèces protégées, menacées et endémiques de la Martinique afin de permettre leur multiplication et plantation sur tout le territoire.
- Construire une unité pouvant collecter et reproduire toutes les espèces végétales endémiques (500 m<sup>2</sup>)

**Mémo**

Titre : Création d'une unité de capitalisation et de production de semences et plants d'espèces protégées et menacées

Ressources à mobiliser : ETAT, CTM, UE, Producteurs

Evaluation Financière : 20 000 € (Une serre)

Échéancier : 1 an (2021)

Partenaires concernés : A3P2FM – Pépiniéristes – centres de recherche – Chambre d'Agriculture – ONF – Conservatoire du littoral – PNM – DEAL – SALIM – Conservatoire botanique

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**RESILIENCE DES EXPLOITATIONS, TRANSITIONS,- R&D**

**FICHE F66**

**Développement de la filière Apicole Martiniquaise & Recherche Appliquée**

• **Projet proposé par** : Groupement Défense Sanitaire Apicole Martiniquais/GIEE et Syndicat des apiculteurs Martiniquais

• **Description sommaire du projet**

En parallèle à la mise en place d'un suivi technico-économique, il s'agit de développer un dispositif de recherche dédié à l'apiculture, donnant lieu à l'évolution et la modernisation des pratiques. La création d'un service technique apicole dédié à la recherche et au développement est le projet.

Un certain nombre d'actions qui seront développées par ce service ont été identifiées. Parmi elles, la caractérisation et l'identification de l'abeille locale, la caractérisation de la typicité des pollens locaux, la réalisation d'un audit de l'état sanitaire, la caractérisation de zones à fort intérêt écologique pour y favoriser l'implantation de ruches...

Il est aussi prévu la création d'un laboratoire d'analyse Apicole local des coproduits : Pollen-Propolis - Gelée Royale - venin d'abeilles

• **Problématique**

Insuffisance de ressources locales sur l'apiculture en milieu tropical.

• **Enjeux**

- Forte demande de la population en produits mellifères d'origine locale et de qualité
- Besoin de structuration de la filière
- Développement de la filière apicole martiniquaise et nouvelles installations en apiculture

• **Objectifs**

- Améliorer les performances des abeilles pour la production de miel et faciliter le travail de l'apiculteur
- Mettre en place une stratégie durable de lutte contre les nuisibles
- Favoriser la santé des abeilles afin de garantir un véritable développement de la filière apicole
- Maitriser les propriétés fonctionnelles des produits de la ruche en vue de leur transformation et de leur conditionnement

**Mémo**

Titre de l'Action : Programme de recherche appliquée en apiculture

Evaluation Financière : 2 450 000 euros (350 000 euros par an)

Ressources à mobiliser : FEADER, Fonds territoriaux, aides d'Etat

Echéancier : 7 ans

Partenaires concernés : CTM, PNRM, PARM, Chambre d'agriculture

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**RESILIENCE DES EXPLOITATIONS – AGROEQUIPEMENT**

**FICHE F67A**

***Inventaire Agroéquipement pour unités de production  
de petite échelle agroécologique***

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de faire l'inventaire de l'agroéquipement existant à l'échelle mondiale, adapté aux exploitations agricoles de petite échelle. La finalité : créer un réseau de valorisation d'agroéquipement adaptés et de technologies innovantes. Cet inventaire alimentera des travaux réalisés en fermes d'innovations, pour un transfert efficace sur les exploitations.

• **Problématique**

La mécanisation agricole participe à la diminution de la pénibilité du travail tout en augmentant la production. La technologie occidentale, premier fournisseur de machines agricoles, est devenue de plus en plus sophistiquée, sans être adaptée à la structure de la plupart des exploitations agricoles de la Martinique, de taille réduite et aux reliefs accidentés. Dans l'UE, de petites exploitations développent des agroéquipements plus adaptés. Il convient de les déployer sur nos territoires. A l'échelle mondiale, les pays comme l'Inde, le Brésil ou la Chine fabriquent des machines agricoles adaptées à nos conditions. La question des homologations et importations de pays hors UE reste entière. La prospection ouvre le champ des co-constructions innovantes.

• **Enjeux**

La crise sanitaire actuelle met en exergue la fragilité du système économique dans lequel évolue l'activité de production agricole. La conception « Produire plus avec moins » de la FAO ouvre la voie à l'intensification durable des cultures, par l'utilisation de technologies de production plus propres et plus efficaces. Le développement de nouvelles machines et de techniques plus précises et respectueuses de l'environnement est la clef d'une agriculture intelligente face au climat.

• **Objectifs**

Le projet est d'établir une liste régulièrement actualisée, d'outils existants à l'échelle internationale, indispensables la maîtrise de la production de petite échelle, de constituer un consortium d'utilisateurs soit individuels soit regroupés au sein de coopératives, d'associations, de GIEE, afin de négocier avec les agro fournisseurs locaux les conditions d'acheminement et de mise à disposition des matériels sur place.

**Mémo**

**Titre** : Inventaire Agroéquipement pour unités de production de petite échelle

**Evaluation Financière** : 15 000 €/an tous les 2ans sur 10 ans soit 75 000 € au total

**Ressources à mobiliser** : Collectivité Territoriale, Etat, UE, PDM

**Echéancier** : 2021 - 2030

**Partenaires concernés** : Etat, UE, Collectivité Territoriale de Martinique, Autres Collectivités, Fournisseurs de machines et matériel, Chambre d'Agriculture

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**RESILIENCE DES EXPLOITATIONS – AGROEQUIPEMENT**

**FICHE F67B**

**Agroéquipement des exploitations en productions de diversification**

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de favoriser la mécanisation et l'utilisation d'équipements adaptés, sur un plus grand nombre d'exploitations agricoles en diversification, en tenant compte des nouveaux besoins liés à la transition agro-écologique.

• **Problématique**

La mécanisation agricole participe à la diminution de la pénibilité du travail tout en augmentant la production. Les fournisseurs de machines agricoles proposent des matériels de plus en plus sophistiqués, qui ne sont pas toujours adaptés à la structure de la plupart des exploitations agricoles de la Martinique, de taille réduite et aux reliefs accidentés. Un travail d'identification du matériel adapté doit être fait en amont (Cf. Fiche 67A). Par ailleurs, l'accès aux dispositifs existants d'aides, liés à l'acquisition de matériel reste contraignant pour le plus grand nombre d'agriculteurs. Il convient par conséquent, de soutenir financièrement l'acquisition de ces matériels et de favoriser l'accès à l'agroéquipement, en particulier aux exploitations de dimension réduite.

• **Enjeux**

La crise sanitaire actuelle met en exergue la fragilité du système économique dans lequel évolue l'activité de production agricole. La conception « Produire plus avec moins » de la FAO ouvre la voie à l'intensification durable des cultures, par l'utilisation de technologies de production plus propres et plus efficaces et de matériel plus adapté. Le développement de nouvelles machines et de techniques plus précises et respectueuses de l'environnement est la clef d'une « agriculture intelligente » face aux conditions pédo-climatiques.

• **Objectifs**

La mécanisation agricole est un intrant agricole essentiel qui participe à l'augmentation du volume et de la qualité de la production. Elle permet l'obtention de produits à plus forte valeur, tout en minimisant le dur labeur associé à la production agricole qui repose sur l'énergie musculaire humaine. Cette action vise l'équipement d'un plus grand nombre d'exploitations agricoles.

**Mémo**

**Titre** : Agroéquipement des exploitations en production de diversification

**Evaluation Financière** : 40 000 € par exploitation pour environ 380 exploitations sur 7 ans soit un total de 15,2 Millions d'euros et 2 171 428 € par an

**Ressources à mobiliser** : Collectivité Territoriale, Etat, UE, PDM

**Echéancier** : 2021 – 2027

**Partenaires concernés** : Etat, UE, Collectivité Territoriale de Martinique, Autres Collectivités, Fournisseurs de machines et matériel, Chambre d'Agriculture



**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**RESILIENCE DES EXPLOITATIONS – TRANSITIONS**

**FICHE F68**

**Réseau d'agriculteurs pour sélection participative de semences et plants adaptés**

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture de la Martinique

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de la mise en place et l'animation d'un réseau d'agriculteurs afin de favoriser la conservation de plants et semences et d'assurer la gestion dynamique de la biodiversité cultivée dans les exploitations.

• **Problématique**

Les semences et plants proposés aux agriculteurs sont généralement issus de semences sélectionnées dans des pays tempérés, ne répondant pas toujours aux besoins spécifiques de pays tropicaux. Par le passé les agriculteurs avaient le savoir-faire en matière de production de semences et de plants. Cependant, l'industrialisation du marché de la semence a conduit à une standardisation des variétés, le plus souvent des hybrides de première génération (F1) que l'on ne peut pas reproduire. Cela a entraîné une perte de savoir-faire et une érosion de la biodiversité maraîchère et fruitière.

• **Enjeux**

Face aux enjeux actuels de sécurité et de qualité alimentaire, le maintien de la biodiversité cultivée est important. L'adaptation aux conditions pédoclimatiques locales de variétés délaissées est un critère redevenu attractif. La sélection participative de variétés adaptées à notre environnement est la piste envisagée.

• **Objectifs**

- Prospector, rechercher des variétés anciennes ou locales ; Favoriser la sélection participative ; Expérimenter, multiplier, échanger des semences, les stocker ; Valoriser les semences paysannes ou les produits qui en sont issus.
- Organiser des formations, des échanges entre agriculteurs et des essais pratiques afin de faciliter la réappropriation des savoir-faire associés à la production de semences, à la culture et à l'adaptation des variétés anciennes ou plus récentes à notre terroir.
- Mettre en place et promouvoir l'organisation collective de gestion et de protection de ces semences dites paysannes.

**Mémo**

Titre : Réseau d'agriculteurs pour la sélection participative de semences adaptées

Evaluation Financière : 200 000 € par an, sur 5 ans Total : 1 000 000 €

Ressources à mobiliser : Ingénierie, Matériel ; CTM (85%), Professionnels (15%)

Echéancier : Programme pluriannuel, 2021 - 2026

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, Organisations et associations de producteurs, Recherche, instituts techniques, Chambre d'Agriculture

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**

**RESILIENCE DES EXPLOITATIONS – ACCES A L'EAU**

**FICHE 69**

**Accompagnement sur les exploitations, de la performance des systèmes irrigués**

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture de la Martinique

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de soutenir par des mesures spécifiques, les agriculteurs irrigants, afin de poursuivre la modernisation de leurs systèmes hydrauliques.

• **Problématique**

Les productions agricoles, dans leur diversité, sont toutes tributaire du changement climatique, qui se traduit par une réduction de l'hydrologie et par l'accroissement de la demande en eau des plantes. Gérer la ressource au plus juste est une nécessité pour préserver la typologie des productions présentes sur notre territoire. Cette gestion n'est envisageable que dans la perspective d'un soutien au développement de solutions techniques adaptées.

Les conditions d'éligibilité des investissements en irrigation sur des programmes tels que le FEADER, limitent les projets d'irrigation du fait de critères géographiques ou de surfaces, notamment pour de petites exploitations diversifiées.

• **Enjeux**

Face aux enjeux climatiques et économiques présents et à venir, il est urgent de soutenir, à travers des actions cohérentes, la modernisation des dispositifs d'irrigation à la parcelle mais également, des façons culturales plus économes en eau sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit de garantir les conditions optimales, pour le maintien de productions agricoles, sources de valeur ajoutée pour l'économie, l'emploi et l'environnement.

• **Objectifs**

- Favoriser des opérations groupées d'investissements en irrigation dès lors qu'il s'agit de dispositifs plus efficaces, plus efficaces et plus durables.

- Agir à l'échelle des exploitations, des filières, par secteur hydrographique à enjeux (Bassin Versant de la Lézarde, Galion, Capot...) et par réseaux collectifs d'irrigation.

**Mémo**

Titre : Accompagner la performance des systèmes irrigués

Evaluation Financière : **172 000 € par an** soit un total de **1 720 000 €** (env. 400 ha à 4300 €/ha) sur 10 ans

Ressources à mobiliser : CTM ODE ETAT EUROPE

Echéancier : Programme pluriannuel, 2021 - 2030

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, Organisations et associations de producteurs, Chambre d'Agriculture de Martinique

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**RESILIENCE DES EXPLOITATIONS – ACCES A L'EAU**

**FICHE F70**

**Modernisation & pérennisation des aménagements collectifs d'irrigation**

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit à travers cette action, de favoriser le maintien des petits réseaux collectifs d'irrigation. Ces réseaux permettent de faciliter l'accès à une ressource en eau à moindre coût, et d'impulser une dynamique de productions à forte valeur ajoutée.

• **Problématique**

Les périmètres irrigués collectifs couvrent environ 6500 ha. Plus de 70 % de cette surface concernent le Périmètre Irrigué du Sud-Est (maîtrise d'ouvrage CTM). Le reste est réparti entre les petits périmètres du nord du territoire. Ils sont gérés sur le versant Atlantique par les grandes exploitations bananières et sur le versant Caraïbe par les communes, pour le compte de petits producteurs diversifiés. Cependant, les communes manquent souvent de moyens pour assumer pleinement la gestion de ces réseaux de petite taille. La progression de la déprise foncière agricole au profit de l'habitat diffus constitue également une menace pour ces périmètres.

• **Enjeux**

La réflexion et la modernisation des petites structures collectives d'irrigation requiert une politique d'accompagnement, tant sur les aspects techniques, administratifs que financiers. Deux axes d'amélioration sont identifiés :

- l'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage en termes de programmation des investissements ;
- l'appui technique, administratif et financier pour faciliter et optimiser la gestion des systèmes d'irrigation.

• **Objectifs**

- Améliorer la gestion technique, administrative et financière des périmètres avec la mise en place d'une structure d'animation.
- Moderniser et sécuriser les infrastructures existantes.
- Protéger de l'urbanisation, les zones bénéficiant d'équipements collectifs d'irrigation

**Mémo**

Titre : Moderniser et pérenniser les aménagements collectifs d'irrigation

Evaluation Financière : **15 Millions d'euros** soit **1 500 000 €** par an

Ressources à mobiliser : Collectivité Territoriale, Etat, UE, PDM

Echéancier : 2021 - 2030

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, Autres Collectivités, Office de l'eau, Association des gestionnaires de réseaux, Chambre d'Agriculture

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**

**RESILIENCE - ACCES A L'EAU**

**FICHE F71**

***Diversification de la ressource en eau à usage agricole (Retenues et récupération)***

- **Projet proposé par :** Chambre d'Agriculture

- **Description sommaire du projet**

Il s'agit, pour l'irrigation des parcelles cultivées, de conforter des pistes envisagées pour l'utilisation des ressources complémentaires en eau de stockage, afin de préserver le tissu économique agricole, source de valeur ajoutée, tout en préservant les milieux.

- **Problématique**

Le changement climatique se traduit par une réduction importante de l'hydrologie et par l'accroissement de la demande en eau des plantes, en période de Carême. Cette évolution impose l'optimisation de l'usage de la ressource en eau. L'amélioration des pratiques agricoles et d'irrigation et leur efficacité passent par la diversification et l'optimisation de l'offre (stockage, nouvelles ressources...).

- **Enjeux**

Stocker de l'eau en période d'hivernage pour anticiper le Carême, est la meilleure façon de limiter l'impact des prélèvements sur le milieu naturel et de pérenniser l'activité agricole. Deux pistes de diversification de l'offre sont envisagées :

- La création et/ou la réhabilitation de plans d'eau (mares, retenues collinaires, etc...). Il est pour cela nécessaire d'évaluer et d'adapter la réglementation relative à cet enjeu, tenant compte de la pression foncière qui s'exerce sur les terres agricoles
- La récupération et l'utilisation de l'eau de pluie. Ce système reste cependant limité par l'insuffisance des surfaces de toitures et des volumes des réservoirs utilisés.

- **Objectifs**

- Favoriser la réhabilitation et la création de plans d'eau et de retenues collinaires.
- Renforcer les dispositifs de récupération d'eau pluviale.

**Mémo**

Titre : Diversification de la ressource en eau à usage agricole (Etudes et mise en œuvre)

Evaluation Financière : 450 000 €/an sur 10 ans soit un total de 4 500 000 Euros

Ressources à mobiliser : Collectivité Territoriale, Etat, UE, PDM

Echéancier : 2021 - 2030

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, Autres Collectivités, Office de l'eau, BRGM, Association des gestionnaires de réseaux, Chambre d'Agriculture de Martinique

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**RESILIENCE DES EXPLOITATIONS – ACCES A L'EAU**

**FICHE F72**

**Elaboration d'un Schéma Territorial d'Irrigation de la Martinique (STIM).**

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de réaliser une étude stratégique sur l'irrigation en Martinique (qualitative et quantitative), définissant des scénarios de consolidation de l'existant et de développement des usages agricoles de l'eau. Cette étude permettra de mettre en cohérence des projets individuels et collectifs. Elle facilitera notamment l'arbitrage des investissements soutenus dans le cadre du PDRM à venir.

• **Problématique**

Le changement climatique se traduit par une réduction importante de l'hydrologie et par l'accroissement de la demande en eau des plantes, en période de Carême. La prise en compte de cette évolution doit viser l'optimisation de l'usage de la ressource en eau.

• **Enjeux**

- Réduire la vulnérabilité de l'agriculture face aux risques de sécheresse, par une gestion durable de la ressource en eau. Cette gestion doit prendre en compte la modernisation des réseaux de distribution, l'amélioration de l'efficacité des apports d'eau pour l'agriculture, mais aussi le raisonnement des systèmes de cultures et des itinéraires techniques.
- Maintenir l'irrigation sur les exploitations afin de sécuriser le revenu des agriculteurs, par la maîtrise de la qualité des produits et par la régularité des rendements.
- Soutenir des systèmes de production et des itinéraires adaptés aux enjeux à venir (Environnementaux, Sociétaux et Economiques).

• **Objectifs**

Disposer pour les prochaines décennies d'un outil d'aide à la définition d'une politique de gestion quantitative de l'eau à usage agricole. Cet outil, le Schéma Territorial d'Irrigation de la Martinique (STIM) pourra prendre la forme, par exemple, d'un document de planification des besoins en irrigation.

**Mémo**

Titre : Elaboration d'un Schéma Territorial d'Irrigation de la Martinique (STIM).

Evaluation Financière : 200 000 € (Phase étude, hors plan d'action)

Ressources à mobiliser : Collectivité Territoriale, Etat

Echéancier : 2020 – 2021

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, Autres Collectivités, Office de l'eau, BRGM, Association des gestionnaires de réseaux, Chambre d'Agriculture de Martinique.

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**

**RESILIENCE DES EXPLOITATIONS – ACCES A L'EAU**

**FICHE F73**

**Accompagnement du développement de nouveaux périmètres irrigués,  
valorisant des systèmes de production alternatifs**

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture de la Martinique

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de favoriser, sur des secteurs géographiques à fort potentiel agricole et encore peu exploités du fait de l'absence d'eau, l'émergence d'une agriculture basée sur des systèmes de production irrigués, plus respectueux des milieux (exemple de secteurs : Diamant, Sainte Luce, Trois îlets,...).

• **Problématique**

Le développement d'une agriculture intensive sur des secteurs favorisés par la disponibilité de la ressource hydrique a conduit à une dégradation progressive des sols. Ces secteurs, anciennement occupés par la monoculture de banane, sont aujourd'hui durablement impactés par la présence de polluants « historiques » préjudiciables à l'émergence de systèmes de production alternatifs. Les zones délaissées par manque d'eau offrent alors des opportunités de production, à condition de les pourvoir en eau, à partir de nouvelles ressources.

• **Enjeux**

La valorisation des terres agricoles propices au développement d'une agriculture de diversification innovante et respectueuse des milieux est, pour notre territoire, un enjeu à la fois de sécurité alimentaire et de préservation des milieux.

• **Objectifs**

- Valoriser de nouvelles ressources, en priorité sur les secteurs identifiés, par le déploiement de forages et de retenues (*voir fiche Diversification de la ressource en eau à usage agricole*) ;
- Organiser l'accès à la ressource en eau autour de projets collectifs ; Développer des réseaux d'adduction collectifs de l'eau pour une gestion et une répartition équitable de la ressource ;
- Conditionner l'accès à la ressource sur ces secteurs (charte de l'irrigant,...).

**Mémo**

Titre : Accompagner le développement de nouveaux périmètres irrigués valorisant des systèmes de production alternatifs

Evaluation Financière : **9 000 000 €** (*voir fiche Diversification de la ressource en eau*) sur 10ans

Ressources à mobiliser : CTM, ETAT, FEADER, ODE

Echéancier : 2030

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, Organisations et associations de producteurs, Chambre d'Agriculture de Martinique



**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**RESILIENCE DES EXPLOITATIONS – ACCES A L'EAU**

**FICHE F74**

***Diversification de la ressource en eau à usage agricole (Forages et REUT)***

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de conforter des pistes déjà envisagées, pour l'utilisation de ressources complémentaires en eau (forages et Réutilisation des Eaux Usées Traitées - REUT), afin de faire face aux périodes de pénurie et ainsi, sauvegarder le tissu économique agricole, source de valeur ajoutée, tout en préservant les milieux.

• **Problématique**

Le changement climatique se traduit par une réduction importante de l'hydrologie et par l'accroissement de la demande en eau des plantes, en période de Carême. Cette évolution impose l'optimisation de l'usage de la ressource en eau. L'amélioration des pratiques et l'efficacité de l'irrigation passent par la diversification et l'optimisation de l'offre (exploration de nouvelles ressources...).

• **Enjeux**

Prélever et stocker l'eau en vue d'anticiper le Carême, est la meilleure façon de limiter l'impact des prélèvements sur le milieu naturel et de pérenniser l'activité agricole. En plus des retenues et autres stockages, d'autres pistes de diversification de l'offre existent :

- l'utilisation des ressources en eaux souterraines : des zonages de forages potentiels sur l'île sont amorcés (BRGM, 2000). Des études complémentaires restent indispensables pour une évaluation précise de la répartition de cette ressource.
- l'utilisation des eaux usées traitées : celles rejetées par les stations d'épuration constituent une ressource non négligeable pouvant être valorisée. Cela évite par ailleurs leur rejet direct dans les milieux.

Ces modes de valorisation seront utilisés en substitution partielle ou totale, aux prélèvements en eaux de surface.

• **Objectifs**

Il s'agit de valoriser de nouvelles ressources tels les forages (études prospectives et mise en œuvre) sur des zones agricoles à fort potentiel et de réutiliser les eaux usées traitées (études en cours et mise en œuvre).

**Mémo**

Titre : Diversification de la ressource en eau à usage agricole (Etudes et mise en œuvre)

Evaluation Financière : **15 000 000 Euros** sur 10 ans soit **1 500 000€/an**

Ressources à mobiliser : Collectivité Territoriale, Etat, UE, PDM

Echéancier : 2030

Partenaires concernés : Etat, CTM, Autres Collectivités, Office de l'eau, BRGM, Association des gestionnaires de réseaux, Chambre d'Agriculture



**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**RESILIENCE DES EXPLOITATIONS - TRANSITION AGROECOLOGIQUE**

**FICHE F75**

*Installation de panneaux photovoltaïques (Melon)*

• **Projet proposé par** : OP CARAÏBES MELONNIERS

• **Description sommaire du projet** :

Il s'agit de développer pour les unités de conditionnement, des ressources alternatives à l'électricité, pour faire face aux besoins énergétiques.

• **Problématique**

L'activité de conditionnement de la production des adhérents de l'organisation de producteurs est fortement dépendante de l'électricité. De nombreuses tâches sont automatisées et ont aussi pour but de réduire la pénibilité du travail. Cependant, les délestages sont nombreux et ont un impact important sur la continuité des activités.

• **Enjeux**

Il s'agit de consolider la filière de production de melons, en réalisant une économie de prélèvement sur le système existant, en mettant en place un système d'alimentation en énergie renouvelable.

• **Objectifs**

Développer et sécuriser la ressource en électricité afin de pallier aux coupures récurrentes d'électricité surtout durant la forte période de production.

Sécuriser l'outil de traitement du conditionnement, la chambre froide, le système informatique.

**Mémo**

Titre de l'Action : Installation de panneaux photovoltaïques

Evaluation Financière : 150 000 euros

Ressources à mobiliser : EDF-ETAT

Echéancier : 2021-2025

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**

**SOUVERAINETE ALIMENTAIRE – ACCES AU FONCIER**

**FICHE 76**

**Accompagnement au désenclavement des terres agricoles**

• **Projet proposé par :** SAFER MARTINIQUE - Chambre d'Agriculture

• **Description sommaire du projet :**

Mettre en place une cellule d'accompagnement pour permettre la réalisation des travaux de désenclavement des terres agricoles.

• **Problématique**

De nombreux agriculteurs rencontrent d'énormes difficultés à accéder à leurs exploitations et à en retirer le produit de leurs récoltes. Cette situation engendre parfois l'abandon progressif de terrains jusqu'alors exploités. Pour les opérations terres incultes, nombreux sont les propriétaires dans l'impossibilité d'exploiter ou de faire exploiter leurs biens, pour la même raison. La gestion des projets de désenclavement reste très difficile car la mobilisation collective des agriculteurs et des moyens financiers nécessite du temps, la connaissance du terrain, d'où la rareté voire l'inexistence de ce type de projet en Martinique. En dépit du fait que cette problématique est considérée comme majeure et qu'une ligne FEADER dédiée au désenclavement collectif des exploitations agricoles, ait été ouverte depuis plusieurs années, les projets restent rares.

• **Enjeux**

- Améliorer les conditions de travail des agriculteurs
- Augmenter la production de denrées agricoles et favoriser l'autosuffisance
- Augmenter le volume de terres agricoles disponibles notamment de terres non-polluées à la chlordécone.
- Répondre à la demande croissante de terrains pour l'installation
- Accompagner la politique de reconquête des terres en friche.

• **Objectifs**

- Créer une cellule désenclavement à la SAFER qui va, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture, centraliser toutes les demandes des agriculteurs, les estimer, proposer des solutions pour leur aboutissement et instruire les dossiers de demande de financement.
- Permettre le désenclavement de 15 Km de traces en 3 ans soit environ 11 dossiers collectifs pour un volume financier de travaux entre 7 et 10 Millions d'Euros (FEADER).

**Mémo**

**Titre :** Accompagnement au désenclavement des terrains agricoles

**Evaluation Financière :** 150 000 € (ingénierie d'accompagnement) soit 50 000 €/an

**Ressources à mobiliser :** FEADER, Collectivités, Etat

**Echéancier :** 3 ans

**Partenaires concernés :** SAFER – Chambre d'Agriculture

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030  
SOVERAINETE ALIMENTAIRE – ACCES AU FONCIER**

**FICHE 77**

***Mobilisation pour les valoriser, d'anciennes terres agricoles actuellement abandonnées et potentiellement sans chlordécone***

• **Projet proposé par** : SAFER MARTINIQUE

• **Description sommaire du projet**

Repérer et mobiliser les terres agricoles en friches depuis moins de 30 ans dans les secteurs susceptibles de ne pas contenir de chlordécone.

• **Problématiques**

Depuis 1950 la SAU ne cesse de diminuer passant de 80 000 ha (1960) à 23 000 ha de nos jours, laissant augurer la disparition des terres agricoles d'ici une vingtaine d'années. Les causes principales : la pression urbaine, l'indivision et l'enfrichement des espaces agricoles. Parallèlement, de nombreux jeunes sont dans une recherche infructueuse de foncier agricole pour s'installer en tant qu'agriculteurs et participer au renouvellement de la population agricole vieillissante.

Par ailleurs, une part importante de la SAU est polluée à la Chlordécone. Néanmoins, il existe encore d'anciennes terres agricoles non polluées en friches ou parfois avec un couvert boisé. Elles peuvent être légalement reconquises grâce à une politique concertée et collégiale entre les services de l'Etat, les collectivités, les propriétaires, la profession agricole et les partenaires.

• **Enjeux**

- Créer des emplois en installant des agriculteurs
- Augmenter la production agricole et favoriser l'autosuffisance alimentaire
- Augmenter la disponibilité de terres agricoles non-polluées à la chlordécone.
- Répondre à la demande croissante de terrains pour l'installation
- Accompagner la politique de reconquête des terres en friche.

• **Objectifs**

- Repérer les terres en friches (<30 ans) dans les zones à priori non polluées
- Contacter les propriétaires pour leur proposer la revalorisation de leur foncier
- Dégager 150 ha situés en zones potentiellement non polluées à la chlordécone.
- Installer ou agrandir 30 exploitations agricoles.

**Mémo**

Titre : Mobilisation d'anciennes terres agricoles, actuellement abandonnées et potentiellement sans chlordécone

Evaluation Financière : 210 000 € soit 70 000€/an

Ressources à mobiliser : Propriétaires, Collectivités, Etat

Echéancier : 3 ans

Partenaires concernés : SAFER, Propriétaires, Collectivités, Chambre d'Agriculture, Etat

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**

**SOUVERAINETE ALIMENTAIRE – ACCES AU FONCIER**

**FICHE 78**

**Création d'un fond d'incitation à la location ou à la vente de terres agricoles**

• **Projet proposé par** : SAFER MARTINIQUE

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit d'inciter les propriétaires de terres agricoles, à louer ou vendre leurs biens, par le biais d'une prime à la location ou à la vente de ces terres. Les primes seraient proches de celles pratiquées à la Réunion soit 3 000 € par hectare, plafonnée à 20 000 € et pour la location de 1 500 € par hectare, plafonnée à 10 000 €. Une surprime de 500 €/ha plafonnée à 7 000 € pour la vente et 250 €/ha plafonnée à 2 000 € pour la location, lorsque les terrains ne présentent pas de traces de chlordécone.

• **Problématique**

Depuis 1950 la Surface Agricole Utile ne cesse de diminuer, passant de 80 000 ha (1960) à 23 000 ha de nos jours, laissant augurer la disparition des terres agricoles d'ici une vingtaine d'années. Cette régression résulte principalement de la pression urbaine, de l'indivision et de l'enfrichement des espaces agricoles. Les négociations menées dans le cadre des premières procédures de terres incultes ou manifestement sous-exploitées, ont montré leurs limites face à des propriétaires réticents vis-à-vis des prix proposés pour l'acquisition de leurs biens (entre 3 000 € et 6 000 €/ha pour un terrain agricole). Les actions menées en ce sens à la Réunion ont eu un certain succès auprès des propriétaires de terres en friches. Il conviendrait de les expérimenter en Martinique.

• **Enjeux**

- Augmenter la production de denrées agricole et favoriser l'autosuffisance alimentaire par la mise à disposition de terres agricoles disponibles.
- Répondre à la demande croissante de terrains pour l'installation des jeunes agriculteurs.
- Accompagner la politique de reconquête des terres en friche.

• **Objectifs**

- Favoriser la transmission d'exploitations agricoles et le renouvellement des générations.
- Dégager un volume de 200 ha sur 3 ans.
- Installer ou agrandir 40 exploitations agricoles.

**Mémo**

Titre : Création d'un fond d'incitation à la location ou la vente de terres agricoles

Evaluation Financière : 600 000 € soit 200 000€/an

Ressources à mobiliser : Etat

Echéancier : 3 ans

Partenaires concernés : SAFER, ETAT, Chambre d'Agriculture

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**SOUVERAINETE ALIMENTAIRE – ACCES AU FONCIER**

**FICHE 79**

***Mobilisation des terres agricoles de l'Etat, pour l'installation ou l'amélioration de la situation des agriculteurs (Etude – recensement – propositions)***

• **Projet proposé par** : SAFER MARTINIQUE

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de réaliser une étude territoriale exhaustive, des propriétés agricoles de l'Etat (recensement de l'occupation, étude agricole du bien, projets de régularisation des occupants ou d'installation de nouveaux agriculteurs, projets d'aménagement de la zone pour une meilleure rentabilité des exploitations en place ou à implanter, ...) avec pour objectif de proposer des solutions objectives de développement agricole du bien.

• **Problématique**

L'Etat possède de nombreuses terres agricoles sur le territoire martiniquais, sur lesquelles sont installés de nombreux agriculteurs en attente depuis longtemps, de la régularisation de leur situation. Les investissements pour l'amélioration des conditions d'exploitation du bien sont très limités voire impossibles en l'absence de titre et de droit d'exploiter. L'étude foncière de ces biens serait un outil d'aide à la décision de l'Etat (Cession à une collectivité telle la CTM pour la Banque de Terres, cession à une commune, cession directe aux occupants, ...). Cette action vise à financer une cellule chargée d'effectuer les démarches administratives pour faire aboutir ce type de dossier.

• **Enjeux**

- Rationaliser le foncier agricole de l'Etat.
- Améliorer la rentabilité de certaines exploitations
- Favoriser l'autosuffisance alimentaire

• **Objectifs**

- Proposer des solutions à l'Etat concernant ce type de biens
- Améliorer la situation des agriculteurs en place pour permettre la régularisation de leur situation et favoriser l'investissement sur leurs exploitations
- Installer de nouveaux agriculteurs sur les parties délaissées
- Proposer des aménagements afin de reconquérir certaines terres délaissées
- Etudier 120 ha sur 3 ans

**Mémo**

Titre : Mobilisation des terres agricoles de l'Etat pour installation ou amélioration de la situation des agriculteurs (Etude-recensement-propositions)

Evaluation Financière : 111 000 € soit 37 000 € /an

Ressources à mobiliser : Collectivités, Etat

Echéancier : 3 ans

Partenaires concernés : SAFER, Etat, Collectivités, Chambre d'Agriculture

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**SOUVERAINETE ALIMENTAIRE – ACCES AU FONCIER**

**FICHE 80**

**Assistance aux collectivités pour la mobilisation de biens dans l'indivision dits  
« sans maîtres », en zones rurales.**

• **Projet proposé par** : SAFER MARTINIQUE

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de repérer et mobiliser les biens dans l'indivision dits « sans maîtres » pour mener une politique de redynamisation du foncier rural et de reconquête d'espaces agricoles.

• **Problématiques**

Depuis 1950 la Surface Agricole Utile ne cesse de diminuer passant de 80 000 ha (1960) à 23 000 ha de nos jours, laissant augurer la disparition des terres agricoles d'ici une vingtaine d'années. Cette disparition résulte principalement de la pression urbaine, de l'indivision et de l'enfrichement des espaces agricoles.

Ce phénomène d'indivision gèle l'utilisation optimale du foncier notamment pour les agriculteurs, car ceux-ci ne peuvent obtenir un droit d'exploiter nécessaire à leur régularisation. A la longue, cela engendre un abandon de ces espaces et un retour en friches, voire un boisement de ces espaces

• **Enjeux**

- Dégager du foncier agricole à rétrocéder à des agriculteurs
- Régulariser la situation de certains agriculteurs
- Contribuer à une politique foncière cohérente avec les communes concernées par ces biens
- Diminuer le volume de foncier en indivision.
- Accompagner la politique de reconquête des terres en friche.

• **Objectifs**

- Mettre fin à des situations d'indivision de très longue date impossibles à résoudre.
- Conventionner avec les 20 communes sur 3 ans pour l'application de la procédure
- Dégager un volume de 20 ha de terres agricoles à mettre à disposition d'agriculteurs

**Mémo**

**Titre** : Assistance aux collectivités pour la mobilisation de biens indivis dits « sans maîtres » en zones rurales

**Evaluation Financière** : 320 000 € soit 32 000 €/an

**Ressources à mobiliser** : Mairies, Collectivités, Etat, EPCI

**Echéancier** : 10 ans

**Partenaires concernés** : SAFER, Collectivités, Chambre d'Agriculture

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**

**RESILIENCE DES EXPLOITATIONS – ACCES AU FONCIER**

**FICHE F81**

**Mise en place d'un Plan de gestion durable des sols**

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit d'inscrire le territoire dans une dynamique de gestion durable des sols cultivés, afin de limiter leur dégradation et faciliter leur restauration.

• **Problématique**

Avec le réchauffement climatique, les sols cultivés sont de plus en plus exposés à une dégradation physique, chimique et biologique, affectant leur capacité à assurer une ou plusieurs de leurs fonctions (support, réservoir...). Sur les exploitations agricoles, les dégradations peuvent se traduire par une perte quantitative de matériaux du sol (érosion..), une diminution de fertilité (fatigue..) et par différents types de pollutions.

• **Enjeux**

Longtemps considérés comme supports et ressources inépuisables, notamment pour des productions alimentaires et non alimentaires, les sols sont reconnus comme patrimoine fragile et non renouvelable à l'échelle humaine. Ils sont au cœur d'enjeux globaux à travers leurs multiples fonctions systémiques (régulation des flux et de la qualité des eaux, des gaz à effet de serre ; recyclage des matières organiques ; réserve de biodiversité..). Afin de conserver ces fonctions des sols, il convient de maintenir leur niveau de fertilité et les protéger contre les phénomènes d'érosion et de pollution.

• **Objectifs - Actions**

- Faire l'état des connaissances sur la qualité des sols de l'ensemble des exploitations et des sols potentiellement utilisables selon les besoins (Etudes)
- Former et sensibiliser les agriculteurs aux enjeux de protection du sol (Formations)
- Accompagner à l'amélioration (Conseil individuel dédié) à travers le diagnostic des parcelles cultivées (avec analyse physico-chimique) ; des préconisations sur les techniques de conservation du sol, de lutte contre l'érosion et d'amélioration de la fertilité organique ; un plan d'action pluriannuel
- Accompagner financièrement les investissements liés, sur les exploitations.

**Mémo**

Titre : Mise en place d'un plan de gestion durable des sols

Evaluation Financière : Coût annuel : 4 008 000 € ; Coût sur 5 ans : 20 040 000 €

Ressources à mobiliser : Ingénierie, Conseils, Etudes

Echéancier : 2021 - 2026

Partenaires concernés : Etat, Union Européenne, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, Organisations et associations de producteurs, Chambre d'Agriculture



**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**RESILIENCE DES EXPLOITATIONS – ACCES AU FONCIER**

**FICHE F82**

**Mise en place d'un Atlas de la Sole Agricole de la Martinique**

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture de la Martinique

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de la mise en place d'un outil cartographique permettant de suivre annuellement l'occupation de la sole agricole de la Martinique (surfaces agricoles cultivées ou non).

• **Problématique**

La diminution de la surface agricole mise en valeur est de plus en plus préoccupante. Dans le même temps, les terres en friches augmentent alors que le besoin de foncier pour l'installation de nouvelles générations d'agriculteurs est identifié et insuffisamment satisfait. Des outils de mesures plus précises de cette réalité, permettraient de mieux appréhender la sole agricole et son utilisation à venir.

• **Enjeux**

La préservation du foncier agricole et sa mise en valeur optimale, sont des enjeux forts pour le maintien d'une agriculture durable.

L'atlas de la Sole Agricole de la Martinique peut constituer un outil d'aide à la décision pour des politiques de développement agricoles orientés vers la préservation du capital de production de l'agriculture et l'augmentation de la production en qualité et en quantité.

• **Objectifs**

- Elaborer à partir d'un croisement d'informations fiables (observations terrain, déclarations de surfaces, MSA, enquêtes...), un document complet sur l'occupation annuelle du sol ;
- Doter le territoire d'un outil d'accompagnement de la politique foncière, dans le cadre de la préservation des espaces naturels et agricoles.

**Mémo**

Titre : Mise en place d'un Atlas de la Sole Agricole de la Martinique

Evaluation Financière :

- 100 000 € pour la mise en place de l'outil (investissements matériels et immatériels)

- 100 000€ / an pour la gestion Total sur 10 ans : 1 000 000 €

Ressources à mobiliser : CTM (70%), Etat (20%), Professionnels (10%)

Echéancier : 2020 – 2030 (Sur 10ans)

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, Autres collectivités locales, INSEE, SAFER, Chambre d'Agriculture de Martinique

Modalités : Mise à disposition des données des déclarations de surface / Enquêtes pour les surfaces non déclarées.

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**

**RESILIENCE DES EXPLOITATIONS – ACCES AU FONCIER**

**FICHE F83**

*Protéger, aménager et valoriser le foncier agricole*

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de mettre en place une série d'actions sur le foncier agricole permettant de pérenniser l'activité de production agricole.

• **Problématique**

La question foncière est toujours aussi prégnante en Martinique. Le foncier agricole est source de conflits et de convoitises. Sa surface continue à diminuer régulièrement au profit de l'urbanisation et une bonne partie est manifestement sous exploitée.

• **Enjeux**

Consciente de l'urgence à agir pour sauvegarder le foncier agricole dont la surface diminue chaque année, la Chambre d'agriculture en partenariat avec la SAFER a proposé à chaque municipalité, un accompagnement pour la mise en place de Zones Agricoles Protégées (ZAP). A ce jour trois ZAP ont été arrêtées. Il s'agit de poursuivre l'action, en réalisant les études nécessaires dans les autres communes.

Néanmoins, la délimitation de l'espace agricole ne garantit pas sa mise en valeur effective. Il convient donc de mettre en place un véritable plan d'action permettant d'accompagner les initiatives et les projets de nature à lever les freins à une mise en valeur optimale des terres agricoles.

• **Objectifs**

Trois objectifs opérationnels sont visés :

- 1- Généraliser les Zones Agricoles Protégées sur le territoire : Etudes et outils d'aides à la décision ;
- 2- Mettre en place un Programme global d'aménagement (Equipement et accès) des terres agricoles
- 3- Mettre en œuvre un Plan de valorisation des terres insuffisamment cultivées

**Mémo**

Titre : Protéger, aménager et valoriser le foncier agricole

Evaluation Financière : Coût évalué sur les 10 ans : **17 800 000 €**

Ressources à mobiliser : Etat, Collectivité de Martinique, Autre collectivités (EPCI, Municipalités), Europe

Echéancier : 2021 - 2026

Partenaires concernés :

Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, Autres collectivités, Organisations et associations de producteurs, Chambre d'Agriculture de Martinique

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**RESILIENCE DES EXPLOITATIONS – DIVERSIFICATION DES ACTIVITES**

**FICHE F84**

***Diversification des activités au sein des exploitations agricoles***

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de mettre en place une série d'actions afin de développer les activités de diversification au sein des exploitations agricoles

• **Problématique**

Face à la morosité qui touche le monde agricole depuis quelques années, une partie de la solution peut venir de la diversification des activités pour créer de nouveaux revenus et attirer de nouveaux porteurs de projets.

• **Enjeux**

Il est clair que la piste de la diversification des activités sur les exploitations agricoles ne doit pas avoir pour finalité la diminution de l'activité de production agricole (raison d'être de l'exploitation), mais bien la création d'une activité complémentaire. La diversification des revenus liés à l'exploitation permet d'assurer la pérennité de celle-ci et des emplois liés. Les principales activités de diversification à la ferme sont : l'accueil, la visite, la vente, la transformation et les services.

• **Objectifs**

Quatre objectifs opérationnels sont visés :

- 4- Etudier l'existant et le potentiel de développement des activités de diversification
- 5- Mettre en place un dispositif opérationnel d'accompagnement à l'émergence et au suivi de projets, intégrant un observatoire
- 6- Mettre en place un programme global d'aide à l'investissement en faveur des activités de diversification
- 7- Mettre en œuvre un plan de valorisation des activités de diversification

**Mémo**

Titre : Diversification des activités au sein des exploitations agricoles

Evaluation Financière :

1- Etude : **50 000€** sur 1 année (Première année)

2- Dispositif d'accompagnement : **100 000 €/an** sur 6 ans

3- Programme d'aide à l'investissement : **500 000€/an** sur 6 ans

4- Plan de valorisation des activités de diversification : **50 000€/an** sur 6 ans

2021 – 2026 : Total : **3 680 000,00€**

Ressources à mobiliser : ETAT, CTM, PDRM- FEADER

Echéancier : Programme pluriannuel, 2021 - 2026

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, Organisations et associations de producteurs, Chambre d'Agriculture de Martinique

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**RESILIENCE DES EXPLOITATIONS – MODERNISATION**

**FICHE F85**

**Construction ou réhabilitation de hangars agricoles**

• **Projet proposé par** : Organisations de producteurs, SICA2M, Chambre d'Agriculture

• **Description sommaire du projet**

Ce projet vise, d'une part à construire des hangars de 20 à 30m<sup>2</sup> pour les exploitations qui en sont dépourvues et d'autre part à réhabiliter les hangars existants.

Les investissements concernent la mise en place d'espaces sanitaires (y compris des toilettes écologiques), d'espace de stockage des produits phytosanitaires (armoires) et d'espace de conditionnement des produits récoltés. Ce sont aussi des lieux d'abris des personnes.

• **Problématique**

Plus de 80% des agriculteurs, maraîchers et vivriers, sont dépourvus de moyens de production adaptés à leur mode de production. Les conditions de stockage et de conditionnement restent précaires et méritent d'être améliorées pour l'hygiène et la qualité des produits et la sécurité des agriculteurs eux-mêmes et de leurs clients.

• **Enjeux**

Le hangar agricole est primordial, que ce soit au niveau du stockage des petits matériels agricoles, des intrants, des marchandises agricoles (la récolte), ou en tant que lieu de vie pendant le temps passé sur l'exploitation. Dans tous les cas, un bâtiment agricole doit être adapté à l'environnement immédiat de l'exploitation mais aussi à la production en place. L'évolution des conditions de travail des agriculteurs est un gage d'attractivité de ce secteur.

• **Objectifs**

- Produire dans des conditions respectueuses de l'environnement
- Améliorer les conditions de vie des salariés et de l'exploitant sur l'exploitation
- Mieux conditionner les produits agricoles
- Mieux stocker les produits phytosanitaires

**Mémo**

Titre : **Projet de construction ou de réhabilitation des hangars agricoles**

Evaluation Financière : Pour 200 exploitations : **1 200 000 €**

Ressources à mobiliser :

Echéancier : **3 ans**

Partenaires concernés :

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**RESILIENCE DES EXPLOITATIONS – MODERNISATION**

**FICHE F86**

**Mise en place d'abris de cultures amovibles sur les exploitations**

• **Projet proposé par** : Groupements de producteurs, SICA2M, Chambre d'Agriculture

• **Description sommaire du projet**

Ce projet vise à doter les agriculteurs d'abris amovibles, dédiés à la production maraîchère, tout en laissant au l'agriculteur le choix de les déplacer en cas de besoin.

• **Problématique**

En Martinique, la saison humide dite hivernage est souvent marquée par de forte averses qui sont généralement dévastatrices pour les cultures en place, spécialement les cultures maraîchères (tomate, épices, courgette, concombres, laitue...etc). Face à cette situation, les agriculteurs envisagent de protéger leurs cultures par des abris amovibles, structures légères et non fermées, qui seraient installées de façon temporaire.

• **Enjeux**

En période pluvieuse, certaines cultures sensibles sont totalement détruites par l'excès d'eau. La mise en place d'abris permet de sauvegarder une partie de la production et limite les pertes de revenus. Le caractère amovible de ces structures permet aussi d'utiliser autrement l'espace au retour de la saison sèche. La valorisation de tous les espaces disponibles sur de petites exploitations, est facilité par ces installations.

• **Objectifs**

- Adaptation aux aléas climatiques et de leurs conséquences (contaminations)
- Maitrise de l'hygrométrie, avec un système d'irrigation contrôlé
- Traitements considérablement réduits par une meilleure gestion de l'humidité
- Lessivage réduit donc apport d'engrais minimalisé
- Homogénéité des cultures, amélioration de leur commercialisation et développement du circuit court grâce à une fidélisation de la clientèle tout au long de l'année, diminution des pertes causées notamment par les aléas climatiques.
- Maitrise des productions, regroupement des cultures : gain de production, gain de temps, meilleure planification et suivi

**Mémo**

**Titre** : Mise en place d'abris amovibles sur les exploitations

**Evaluation Financière** : Pour 100 exploitations et 500 m<sup>2</sup> par exploitations : 1 750 000 €

**Ressources à mobiliser** :

**Echéancier** : 3 ans

**Partenaires concernés** :

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**RESILIENCE – MUTATIONS ET TRANSITIONS**

**FICHE 87**

**Création d'une unité mutualisée de mise en quarantaine de végétaux importés**

- **Projet proposé par** : Association des Paysagistes, des Producteurs, de Plantes, de Fleurs et de Feuillages de la Martinique A3P2FM

**Description sommaire du projet** : Il est proposé de créer une unité mutualisée de mise en quarantaine de végétaux importés, à travers des installations spécifiques pour la réception et l'adaptation de ces végétaux. Ces installations seront adaptées aux risques sanitaires encourus, afin de garantir le confinement nécessaire pour éviter tout échappement d'un organisme nuisible éventuel vers le milieu extérieur.

- **Problématique**

L'importation et la circulation de végétaux font l'objet d'une réglementation sanitaire européenne où diverses pratiques sont notifiées comme par exemple une mise en quarantaine des végétaux. Cette pratique est indispensable pour maîtriser les risques sanitaires. Pourtant, il est observé l'importation de végétaux sans qu'aucun dispositif concret notoire ou palliatif ne soit mis en œuvre.

- **Enjeux**

Préserver la biodiversité de l'île est devenu essentiel pour tous. Aussi, est-il nécessaire de mettre à disposition des professionnels, des outils leur permettant de respecter les règles d'importation et de circulation des végétaux tout en veillant à la préservation de notre environnement.

- **Objectif**

- Proposer aux professionnels un outil de contrôle sanitaire des espèces importées
- Réduire toutes fraudes et irrégularités sur les espèces importées

**Mémo**

Titre : Création d'une unité mutualisée de mise en quarantaine de végétaux importés

Ressources à mobiliser : ETAT, CTM, UE, Producteurs

Evaluation Financière : **65 000 € (Installations et équipements de serres) et 0,1 ETP (4000 €/an)**

Échéancier : 1 an (2021)

Partenaires concernés : A3P2FM – Pépiniéristes – centres de recherche – Chambre d'Agriculture – ONF – Conservatoire du littoral – DEAL – SALIM – Conservatoire botanique

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**RESILIENCE – MUTATIONS ET TRANSITIONS - OUTILS**

**FICHE 88**

**Conception d'outils de formations, d'informations et de communications sur les espèces et pratiques agro-écologiques en horticulture et en floriculture**

- **Projet proposé par** : Association des Paysagistes, des Producteurs, de Plantes, de Fleurs et de Feuillages de la Martinique A3P2FM
  
- **Description sommaire du projet** : Il s'agit de concevoir cinq outils de communication, de formation et d'information, en lien avec les espèces locales et les pratiques des horticulteurs. Ces ouvrages seront dédiés à la description des espèces locales afin de permettre l'appropriation et les échanges de connaissances, dans des démarches mieux intégrées à notre territoire et plus rémunératrices pour les agriculteurs.
  
- **Problématique**  
Il est avéré que certaines espèces de la Martinique et plusieurs pratiques locales sont moins consommatrices de ressources extérieures, plus diversifiées, davantage adaptées au territoire et enfin moins polluantes et destructrices de biodiversité. Mais il existe peu de supports permettant une diffusion massive de ces informations.
  
- **Enjeux**  
L'engagement des agriculteurs est la clef du succès de la pérennisation des pratiques car elles nécessitent un travail de recherche d'informations liées et adaptées au contexte local. Permettre aux agriculteurs de s'approprier ces pratiques à travers divers outils et à leur rythme, est indispensable.
  
- **Objectif**
  - Elever le niveau des professionnels en leur proposant des outils d'informations et de formation disponibles sous des supports multiples
  - Diffuser et divulguer toutes les espèces et les pratiques nécessaires à la préservation de l'environnement

**Mémo**

Titre : Conception d'outils de formations, d'informations et de communications sur les espèces et pratiques agro-écologiques en horticulture et en floriculture

Ressources à mobiliser : ETAT, CTM, UE, Producteurs

Evaluation Financière : 100 000 € (Outils de formations – communications sur pratiques agro-écologiques)

Échéancier : 1 an (2021)

Partenaires concernés : A3P2FM – Pépiniéristes – centres de recherche – Chambre d'Agriculture – ONF – Conservatoire du littoral – DEAL – SALIM – Conservatoire botanique





# FICHES DESCRIPTIVES

## Finalité 4 FINANCEMENT

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**FINANCEMENT – AGROEQUIPEMENT**

**FICHE F89**

**Fonds de préfinancement des agroéquipements  
pour des unités de production de petite échelle, en agroécologie**

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de mettre en place un Fonds de préfinancement pour l'achat d'agroéquipement, dans le cadre de mesures d'aides, pour des exploitations de petite échelle.

• **Problématique**

En dépit des outils financiers de développement agricole existants qui se traduisent par nombre de mesures du PDRM, les unités de production agricole de taille économique réduite rencontrent de grandes difficultés pour acquérir du matériel agricole. Les revenus dégagés, s'ils permettent tant bien que mal le maintien de l'emploi de l'exploitant lui-même, sont bien souvent trop faibles pour constituer une trésorerie suffisante pour l'accès aux emprunts bancaires. Le constat est là : des procédures d'accès aux aides écartent de façon continue, une catégorie d'agriculteurs.

• **Enjeux**

Tous les agriculteurs de la Martinique contribuant à la production locale doivent pouvoir bénéficier de mesures d'accompagnement et de relance. Un cercle vertueux de production peut être construit en facilitant l'accès de nombreux agriculteurs aux dispositifs d'aide. La typologie des exploitations de taille réduite (APEBA) en fait une base sur laquelle l'on peut s'appuyer pour relancer l'agriculture en favorisant le recours à des méthodes agro écologiques. Si l'on conçoit le maintien des procédures actuelles pour des investissements plus importants (pouvant être concernés par un fonds de garantie), l'idée est de mettre en place un accès assoupli à ce fonds de préfinancement, pour élargir la base des bénéficiaires.

• **Objectifs**

- Mettre en place un fonds de préfinancement collectif qui facilite l'accès d'un plus grand nombre d'agriculteurs aux aides pour les agroéquipements
- Renforcer les capacités productives de petites unités et diminuer la pénibilité du travail
- Redonner confiance aux agriculteurs écartés des dispositifs d'accompagnement en conditionnant l'accès de ce fonds à du suivi, de la formation.

**Mémo**

**Titre** : Agroéquipement des unités de production de petite échelle agro-écologique

**Evaluation Financière** : 8 000 000 € sur la période ; 800 000 €/an

**Ressources à mobiliser** : Etat, UE, Collectivité Territoriale, PDM

**Echéancier** : 2021 - 2030

**Partenaires concernés** : Etat, UE, Collectivité Territoriale de Martinique, Autres Collectivités, Fournisseurs de machines et matériel, Chambre d'Agriculture de Martinique

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**FINANCEMENT ET ECONOMIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**FICHE F90**

**Fonds de Garantie Agriculture – Pêche**

• **Projet proposé par** : Chambre d'Agriculture de la Martinique et ensemble des organisations de producteurs

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de mobilisation davantage le Fonds de Garantie Agriculture-Pêche (FOGAP) et d'en adapter les modalités d'accès des exploitations agricoles et leurs groupements.

Rappel : Le FOGAP garantit des prêts bancaires d'entreprises agricoles, pour financer les projets d'installation, ou de développement dans le cadre d'une activité relevant des filières de diversification (hormis la banane et canne-sucre-rhum). Ces financements doivent correspondre à :

- des prêts à court terme pour le préfinancement de la subvention d'investissement ou la subvention d'exploitation accompagnant le dispositif d'appui public,
- et/ou un prêt à moyen ou long terme pour financer la part non subventionnée du projet (hors apport personnel le cas échéant) d'investissement.

Dans sa formule actuelle, la garantie couvre au maximum 80 % du montant du prêt pendant les 9 premières années de la durée du crédit bancaire. Les prêts couverts ont un montant de 300 000 € maximum par entreprise (600 000 € maximum dans le cas de groupement de producteurs). Le FOGAP est doté à hauteur de 10 M d'euros pour l'Etat.

• **Problématique**

D'après les données recueillies (IEDOM), le FOGAP a présenté une activité en hausse en 2018, avec 14 garanties accordées pour un total de 512 000 euros (contre 5 garanties pour 347 000 euros en 2017). On constate une faible mobilisation du FOGAP. La dynamique et le fonctionnement du dispositif peuvent être relancés.

• **Enjeux**

Il s'agit de rendre efficient un dispositif d'accompagnement financier des exploitations agricoles et de leurs groupements, insuffisamment valorisé. C'est l'un des leviers permettant de soutenir l'investissement dans le cadre du plan de relance.

• **Objectifs**

Maximiser la couverture de garantie et ajuster les plafonds aux besoins identifiés dans le plan de relance.

**Mémo**

Titre de l'Action : **Fonds de Garantie Agriculture – Pêche**

Evaluation Financière : **5 000 000 € /an sur 5ans Total : 25 000 000€**

Ressources à mobiliser : Fonds de soutien au financement du cycle de production

Echéancier : 2020-2030

Partenaires : Banques, Etat, CTM, Fournisseurs, Assurances

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
FINANCEMENT ET ECONOMIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

**FICHE F91**

*Financement du cycle d'exploitation*

- **Projet proposé par** : Organisations de producteurs

- **Description sommaire du projet**

Adapter la trésorerie de l'exploitation au respect du cahier des charges de production

- **Problématique**

Les agriculteurs sont le plus souvent engagés dans des objectifs de production de quantité et de qualité nécessitant le respect d'un cahier des charges.

Le besoin d'apporter aux cultures ou aux élevages les intrants et la main d'œuvre nécessaire est immédiat alors que le revenu et l'aide publique qui permettraient d'alimenter cette trésorerie intervient à la fin de cycle. En l'absence de solutions financières adaptées, les agriculteurs souscrivent à des financements classiques (emprunts d'entreprises de court terme) voire des crédits à la consommation.

- **Enjeux**

Il s'agit de reconstituer les capacités financières des agriculteurs afin qu'ils puissent mettre en œuvre le programme de relance, en respectant les cahiers de charges.

La consolidation des moyens financiers des exploitations est incontournable pour envisager cette relance de la production.

- **Objectifs**

- Donner aux exploitations les outils financiers susceptibles de répondre à leurs besoins de trésorerie via le système bancaire (Exemple : Agil appro du Crédit Agricole)
- Garantir les prêts et soutenir les intérêts.

**Mémo**

Titre de l'Action : Financement du cycle d'exploitation

Evaluation Financière : Besoin à déterminer par filière

Ressources à mobiliser : Fonds de soutien au financement du cycle de production

Echéancier : 2020-2030

Partenaires : Banques, Etat, CTM, Fournisseurs, Assurances

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030  
FINANCEMENT - FILIERES ANIMALES**

**FICHE F92**

***Prêt de campagne à taux zéro et aides pour l'amélioration  
des performances d'engraissement et la structuration des ateliers engraisseurs***

• **Projet proposé par :** CODEM

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit pour la filière bovin viande d'obtenir d'une part, la mise en place d'un prêt de campagne à taux zéro, afin de financer les deux prochains cycles d'engraissement et d'autre part de bénéficier des aides suivantes :

- Aide à l'achat de sevrés répartie entre l'éleveur naisseur et l'éleveur engraisseur.
- Aide à l'achat d'aliments concentrés.

• **Problématique**

L'actuel dispositif d'engraissement de la coopérative semble insuffisamment adapté pour un approvisionnement régulier du marché par manque de trésorerie des éleveurs engraisseurs, insuffisance de la valorisation de l'engraissement de la génisse Brahman et diminution du tonnage carcasse pendant et post-carême.

Par ailleurs on observe une augmentation de la redevance d'abattage.

• **Enjeux**

Une meilleure structuration de l'offre en viande bovine pour le marché local.

• **Objectifs**

- Redynamiser la production pour augmenter le tonnage de viande bovine abattue à la Martinique avec un objectif de 46 tonnes carcasses supplémentaires ;
- Améliorer les performances d'engraissement et augmenter le revenu des éleveurs.

**Mémo**

Titre : Prêt de campagne à taux zéro et aides à la production bovine

Evaluation Financière : Dispositif de prêt de campagne à taux zéro ; Aide à l'achat de sevrés : 140 000 € ; Aide à l'achat de concentrés 60 000 €

Ressources à mobiliser : CTM, Banques

Echéancier : 2020 - 2021

Partenaires concernés : Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, DAAF, UE, Organisations et associations de producteurs, Chambre d'Agriculture de Martinique

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**FINANCEMENT - ECONOMIE DES ENTREPRISES**

**FICHE F93**

**Reconstitution de la trésorerie des exploitations agricoles  
en difficulté par de l'abattement social et fiscal**

- **Projet proposé par** : Organisations de producteurs, producteurs

- **Description sommaire du projet**

Il s'agit de mettre en place, au profit des agriculteurs dont la situation financière s'est fortement dégradée, un abattement des charges sociales et fiscales, qu'ils ont des difficultés à honorer.

- **Problématique**

Compte tenu de la situation de crise engendrée par des périodes climatiques défavorables et celle sanitaire liée au COVID, nombreux sont les agriculteurs endettés. En conséquence, ils rencontrent des difficultés pour mettre en place un plan de financement de leur projet, pour lequel il leur est imposé la tenue à jour de leurs cotisations sociales et fiscales.

- **Enjeux**

Afin de permettre aux producteurs de relancer les investissements dans leurs entreprises pour augmenter la production, il conviendrait de leur faciliter l'assainissement de leur situation financière. Les filières, à travers leurs représentants devraient pouvoir engager des discussions avec les institutions sociales et fiscales et conduire à des « accords de branches » qui permettraient d'avoir un consensus global concernant l'étalement des dettes avec un fond de couvertures des risques, avancé par la collectivité avec un partenariat possible.

Dans le cadre de ces accords, des règles de gestion seraient imposées aux producteurs tant sur la tenue de leur compte que sur le respect et le suivi d'échéanciers.

- **Objectifs**

- Accompagner les agriculteurs, dans la mise en place d'un plan d'étalement de leurs dettes
- Accompagner l'action précédente, d'un plan d'investissement soutenable pour développer les surfaces cultivées.

**Mémo**

Titre : Reconstitution de la trésorerie des exploitations agricoles en difficulté par de l'abattement social et fiscal

Evaluation Financière : A définir

Ressources à mobiliser : A définir

Echéancier : 2020 - 2021

Partenaires concernés : ETAT, Institutions sociales et fiscales



# FICHES DESCRIPTIVES

## Finalité 5

## FILIERE CANNE A SUCRE



**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**

**FILIERE CANNE**

**FICHE F94**

**Investissements en matériel agricole Canne**

• **Projet proposé par** : SICA Canne Union – CTCS Martinique

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit des investissements matériels nécessaires pour la modernisation de nos exploitations cannières

• **Problématique**

Afin de tenir compte de l'évolution des technologies et des normes environnementales, il est indispensable de moderniser les agroéquipements, pour obtenir une production de canne de qualité

• **Enjeux**

Il est indispensable de compenser l'absence de main d'œuvre et de valoriser le personnel des exploitations agricoles dans l'amélioration des conditions de travail de ceux-ci (sécurité, ergonomie...). Pour cela, les producteurs de cannes investissent continuellement sur du matériel innovant.

• **Objectifs**

- Réduire les couts de production
- Réaliser les opérations culturales dans les temps
- Augmenter la production de canne
- Consolider la filière

**Mémo**

Titre: Investissement matériels agricoles

Evaluation Financière: 2 770 000 €/an

Ressources à mobiliser: Autofinancement, FEADER, défiscalisation...

Echéancier: Permanent

Partenaires concernés: SICA Canne Union – CTCS Martinique – Planteurs – CTM – Etat – Europe – Concessionnaires...

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**

**FILIERE CANNE**

**FICHE F95**

***Mobilisation d'une force de frappe (Task force)  
pour l'extirpation manuelle des herbes indésirables***

• **Projet proposé par** : SICA Canne Union – CTCS Martinique

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de remplacer temporairement la raréfaction des solutions chimiques pour le désherbage des champs de canne sur le court terme, par une solution simple mais couteuse : l'embauche de main d'œuvre pour l'extirpation manuelle. L'arrachage manuel des mauvaises herbes est la seule alternative efficace qui existe à ce jour.

• **Problématique**

Les producteurs de canne doivent faire face à la disparition des herbicides et à la réduction des doses des solutions chimiques efficaces et pour certaines sélectives.

Celles-ci permettaient de maîtriser, à des coûts convenables, la concurrence des adventices dans les champs de canne.

Cette concurrence des adventices entraîne une diminution régulière des rendements.

Les solutions agro écologiques pour gérer au mieux cette concurrence, sont toujours en phase de recherche et ne résolvent pas la problématique des herbes présentes sur le rang de canne. De plus, le passage répété d'engins mécaniques dans les parcelles engendre des dommages collatéraux.

Par ailleurs, le changement climatique donnant des saisons de moins en moins marquées, diminue les jours disponibles sur le cycle de la culture pour les interventions culturales. Pour ces raisons, les entreprises auront besoin de se suréquiper pour intervenir à temps.

• **Enjeux**

La pérennité de la production de canne et le maintien de la filière canne sucre rhum.

• **Objectifs**

Maintien et augmentation de la production de canne en attendant l'émergence et la maîtrise de solutions plus innovantes et économiquement viables.

**Mémo**

Titre : Force de frappe pour l'extirpation manuelle

Evaluation Financière : 11 400 000 €/an (30 journées/ha/an X 3 800 ha X 100 €/jours)

Cette action peut être financée dans le cadre d'un CICE dédié aux exploitations agricoles (Cf. F14).

Ressources à mobiliser : CTM – Etat - Europe

Echéancier : Montant annuel amené à diminuer au fur et à mesure de mise en place de solutions de substitution

Partenaires concernés : Sica Canne Union – CTCS Martinique

**RELANCE & TRANSFORMATION**  
**DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**  
**SOUVERAINETE ALIMENTAIRE – ACCES AU FONCIER**

**FICHE F96**

***Reconstitution du potentiel de production des exploitations cannières  
par des plantations***

- **Projet proposé par** : SICA Canne Union – CTCS Martinique

- **Description sommaire du projet**

Il s'agit de renouveler la sole cannière pour couvrir les besoins en canne des distilleries (180 000 t) et de la sucrerie (100 000 t).

- **Problématique**

La production cannière est actuellement insuffisante pour couvrir les besoins de la transformation. Il s'agit d'assurer aux unités industrielles, un approvisionnement en qualité et en quantité.

- **Enjeux**

C'est une opportunité d'attirer de nouveaux producteurs dans la filière car les débouchés sont garantis. Il convient de soutenir le poids social de la filière en facilitant l'installation de jeunes agriculteurs et l'utilisation de main d'œuvre formée à des nouvelles pratiques. Les champs de canne à sucre participent à l'aménagement du territoire et permettent de lutter contre l'érosion des sols. C'est l'une des cultures les mieux adaptées à nos contraintes climatiques.

- **Objectifs**

Pour améliorer la production cannière, il conviendra de diffuser auprès des planteurs des variétés plus performantes issues de la sélection variétale du CTCS. L'objectif est de replanter 20% de la sole cannière soit actuellement 760 ha/an pour assurer la production de 280 000 tonnes de matière première par an. Il s'agit par ailleurs de consolider cette filière par son rajeunissement.

**Mémo**

Titre : Reconstitution de potentiel de production des exploitations par des plantations régulières

Evaluation Financière : cout des plantations : **4 560 000 €/an**

Ressources à mobiliser : autofinancement, Etat, CTM, et Europe

Echéancier : Permanent

Partenaires concernés: SICA Canne Union – CTCS Martinique – producteurs...

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**

**FILIERE CANNE**

**FICHE F97**

**Accompagnement, recherche et développement de la filière canne**

• **Projet proposé par :** SICA Canne Union – CTCS Martinique –Syndicat AOC Martinique

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit d'assurer le financement annuel des 3 organismes essentiels au développement de la filière canne sucre rhum. Historiquement, ces structures accompagnent les producteurs et industriels, assurent la formation, la recherche et la diffusion des nouvelles techniques.

• **Problématique**

Du fait de la complexité des systèmes de financement actuels, ces structures rencontrent de plus en plus de difficultés pour assurer leur mission.

Ces modes de financement intègrent de moins en moins (ou dans des modalités non adaptées), des actions d'envergures et de longs termes comme la sélection variétale, la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, la fertilisation, les problèmes liés à la ressource en eau et le suivi du cahier des charges AOC.

• **Enjeux**

Il s'agit de consolider le niveau technique global des producteurs de canne et des unités de transformation. Leur permettre de bien maîtriser les différents itinéraires techniques, et de les sensibiliser aux nouvelles approches de l'agriculture biologique et à Haute Valeur Environnementale.

• **Objectifs**

- Poursuivre l'accompagnement des producteurs dans des conditions efficaces
- Obtenir des gains de productivité à tous les niveaux de la filière.
- Augmenter la production de canne
- Consolider la filière, par l'introduction de techniques innovantes, issues de la Recherche-Développement.

**Mémo**

Titre : Accompagnement, recherche et développement de la filière canne

Evaluation Financière : 1 590 000 €/an

Ressources à mobiliser : Autofinancement, Etat, CTM, et Europe

Echéancier : Permanent

Partenaires concernés : Sica Canne Union – CTCS Martinique

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**

**SOUVERAINETE ALIMENTAIRE – ACCES AU FONCIER**

**FICHE F98**

**Recherche de solutions alternatives au désherbage de la canne**

- **Projet proposé par** : SICA Canne Union – CTCS Martinique

- **Description sommaire du projet**

Il s'agit d'apporter aux professionnels des solutions pour la mécanisation des opérations de désherbage, en remplacement des herbicides.

- **Problématique**

Compte tenu de leurs effets avérés sur l'homme et l'environnement, la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP) est une gageure et une attente sociétale forte. Ainsi les producteurs ont intégré la nécessaire disparition des solutions chimiques pour le désherbage des champs de canne. Cependant, la contrainte du désherbage perdure et pour y faire face, la filière doit rechercher et expérimenter des solutions en termes d'agroéquipement adapté.

L'extirpation manuelle est la seule alternative à ce jour. Elle induit des coûts de main d'œuvre très élevés, auxquels les producteurs doivent faire face. Compte tenu de la lourde charge que cela représente pour les exploitations et du risque qui pèse sur la filière, il s'agit d'accélérer la recherche de solutions agro écologiques pour gérer au mieux cet enherbement. De plus, la raréfaction des journées disponibles dans le cycle de la culture (bouleversements climatiques subis de plein fouet) oblige à mécaniser le plus possible toutes les tâches qui peuvent l'être.

- **Enjeux**

- Economique : diminuer les coûts du désherbage manuel.
- Social : valoriser le personnel des exploitations en leur confiant des machines innovantes plutôt que des coutelas et des houes.
- Environnemental : poursuivre la diminution des PPP...

- **Objectifs**

- Maintenir la sole cannière
- Augmenter la production de canne en favorisant l'émergence et la maîtrise de solutions innovantes et économiquement viables.

**Mémo**

Titre : Recherche de solutions pour le désherbage mécanisé de la canne

Evaluation Financière : 1 130 000 € tous les 3 ans (376 666 €/an)

Ressources à mobiliser : CTM – Etat - Europe

Echéancier : Montant à renouveler tous les 2 ou 3 ans (benchmarking, acquisition, test et adaptation de matériels...).

Partenaires concernés : SICA Canne Union – CTCS Martinique

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**

**FILIERE CANNE - FONCIER**

**FICHE F99**

**Aménagement et sanctuarisation de l'aire AOC Martinique**

• **Projet proposé par** : SICA Canne Union – CTCS Martinique

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit d'aménager et de préserver l'aire Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Martinique, sur les 30 communes de l'île.

• **Problématique**

A la Martinique, le foncier est sujet à de nombreuses spéculations à des fins autres qu'agricoles. Cette situation met en péril le devenir des terres AOC destinées aux cultures de cannes qui alimentent les distilleries. Actuellement, la Martinique compte environ 19 000 hectares de terres classées en AOC.

• **Enjeux**

Ils sont multiples. On retiendra :

- La préservation des terres AOC qui devrait garantir l'expansion mondiale des produits de transformation de la canne, à haute valeur ajoutée (notre rhum agricole AOC Martinique). Cela devrait aussi permettre la mise place de rotations culturales, quand cela est possible. Le maintien de ces surfaces est de plus une voie pour des modes de cultures plus expansifs, plus économes en produits phytosanitaires, plus écologiques et de ce fait plus durables.
- Le maintien des terres agricoles de qualité.
- L'efficacité des outils de gestion du foncier agricole (SAFER, CDPENAF, PLU, SAR...).
- La pérennité de la production de canne et le maintien de ses besoins d'expansion.

• **Objectifs**

Maintien et augmentation de la production de canne et consolidation de la filière.

**Mémo**

Titre : Aménagement et sanctuarisation de l'aire AOC

Evaluation Financière: non évalué

Ressources à mobiliser:

Echéancier: Permanent

Partenaires concernés: Sica Canne Union – CTCS Martinique – Planteurs – Syndicat AOC...



# FICHES DESCRIPTIVES

## Finalité 6 FILIERE BANANE



**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**

**FILIERE BANANE**

**FICHE F100**

**Réalisation de Forages pour irrigation d'exploitations bananières**

• **Projet proposé par** : BANAMART

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de la réalisation d'étude de faisabilité et de réalisation de forages pour l'irrigation d'exploitations.

• **Problématique**

Le changement climatique mondial se traduit sur la zone des petites Antilles par une répartition de plus en plus inégale des précipitations au cours de l'année. Les périodes de carême et les saisons des pluies sont donc de plus en plus intenses. Il est urgent de tenir compte de cette évolution inexorable du climat dans la gestion de l'eau pour l'agriculture de notre territoire.

• **Enjeux**

- S'adapter au changement climatique tout en limitant la pression sur les eaux de surface
- Sécuriser la transition agro-écologique (plantes de couverture, gestion mécanique de l'enherbement, utilisation de matières organiques) qui restaurent la vie et le fonctionnement du sol avec au final une bien meilleure utilisation de l'eau et une réduction drastique de l'érosion des sols.
- Réduire encore l'utilisation des produits phytosanitaires : celle des herbicides par la mise en place et/ou l'entretien mécanique d'une couverture végétale des sols, celle des fongicides post-récolte

• **Objectifs**

Il s'agit de réaliser les études de faisabilité et de réaliser les forages pouvant alimenter plusieurs exploitations ou individuels. Il est cependant évident que l'agriculteur qui mettra en œuvre un forage sur un bassin versant donné, limitera ses prélèvements sur les eaux de surface qui pourront profiter à d'autres agriculteurs ou à d'autres usages,

**Mémo**

Titre : Réalisation de Forages pour irrigation d'exploitations bananières

Evaluation Financière : pour 28 exploitations : Etudes 420 000 € ; Forages, bassins de stockages , pompages et équipements 7 380 000€ soit 7 800 000 € au total

Ressources à mobiliser : BRGM (spécialiste en hydrogéologie) et de la société HYDROFOR (spécialiste en forages) pour des forages entre 30 et 80 mètres de profondeur délivrant des volumes entre 20 et 60 m<sup>3</sup>/heure

Echéancier : sur 2ans

Partenaires concernés : BANAMART, BRGM, HYDROFOR, ETAT, CTM, ODE, Chambre d'Agriculture

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**

**FILIERE BANANE**

**FICHE F101**

**Equipement en Irrigation d'exploitations bananières**

• **Projet proposé par** : BANAMART

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de favoriser une utilisation efficace de l'eau d'irrigation sur les exploitations

• **Problématique**

Le changement climatique mondial se traduit sur la zone des petites Antilles par une répartition de plus en plus inégale des précipitations au cours de l'année. Les périodes de carême et les saisons des pluies sont donc de plus en plus intenses. Il est urgent de tenir compte de cette évolution inexorable du climat dans la gestion de l'eau pour l'agriculture de notre territoire.

• **Enjeux**

- S'adapter au changement climatique tout en limitant la pression sur les eaux de surface
- Sécuriser la transition agro-écologique (plantes de couverture, gestion mécanique de l'enherbement, utilisation de matières organiques) qui restaurent la vie et le fonctionnement du sol avec au final une bien meilleure utilisation de l'eau et une réduction drastique de l'érosion des sols.
- Réduire encore l'utilisation des produits phytosanitaires : celle des herbicides par la mise en place et/ou l'entretien mécanique d'une couverture végétale des sols, celle des fongicides post-récolte

• **Objectifs**

Il s'agit de réaliser, pour les adhérents de BANAMART dont la surface en banane est inférieure ou égale à 20 hectares, un équipement en irrigation limité à 3 hectares.

Un dossier collectif sera privilégié.

**Mémo**

Titre : Equipement en irrigation des exploitations bananières

Evaluation Financière : Pour un hectare, l'équipement est évalué à 5000 €. Soit, pour 300 ha un total de **1 500 000 €**

Ressources à mobiliser : Fonds ETAT, CTM, UE

Echéancier : sur 2ans

Partenaires concernés : BANAMART, Etat, CTM, Chambre d'Agriculture

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**

**FILIERE BANANE**

**FICHE F102**

**Désenclavement des exploitations, BAN'ACCES**

• **Projet proposé par** : BANAMART, Ban'Accès

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de réaliser le désenclavement parcellaire des exploitations, par la création de traces et de voiries indispensables aux activités de production (mécanisation des travaux d'entretien et de récoltes, des transports...)

• **Problématique**

Notre agriculture tropicale se réalise depuis toujours dans des contextes climatiques particulièrement agressifs (et de plus en plus du fait du réchauffement global) et dans des pentes marquées par nos reliefs insulaires volcaniques.

Le désenclavement parcellaire et l'aménagement des réseaux de voirie et de drainage sont donc des éléments essentiels pour les activités agricoles. C'est encore plus vrai pour la production de banane qui nécessite un passage hebdomadaire de récolte sur chaque parcelle de l'exploitation. L'arrivée de la cercosporiose noire et l'obligation de déploiement de systèmes de traitement terrestre sont venus renforcer ce besoin d'accès et de circulation sur les parcelles.

• **Enjeux**

- L'adaptation au changement climatique
- La continuité de la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires : une capacité d'intervention renforcée et un matériel plus précis vis-à-vis de la cible permettent de mieux maîtriser la maladie et donc de limiter le nombre de passages.
- Le désenclavement des exploitations agricoles et des zones rurales.

• **Objectifs**

- Désenclaver les parcelles en créant des traces empierrées
- Aménager les entrées et sorties de rang et réduire les dévers
- Réaliser les aménagements d'évacuations des eaux de pluies (canaux, glacis, traversées de routes...)

**Mémo**

Titre : Désenclavement des exploitations BAN'ACCES

Evaluation Financière : Pour 75 km de traces et environ 100 exploitations

Montant total de **8 150 000 €**

Ressources à mobiliser : Fonds ETAT, CTM, UE

Echéancier : sur 2ans

Partenaires concernés : BANAMART, Etat, CTM, Chambre d'Agriculture

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**

**FILIERE BANANE**

**FICHE F103**

**Lutte obligatoire contre la cercosporiose**

• **Projet proposé par** : BANAMART, StopCercosporiose

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit pour les exploitations, de poursuivre la lutte contre la cercosporiose en utilisant du matériel performant.

• **Problématique**

Les producteurs de la filière Banane de Guadeloupe et Martinique sont engagés depuis maintenant plus de 10 ans dans une transition agro-écologique majeure et unique en milieu tropical humide. Face au développement inexorable de la cercosporiose noire depuis 2010, à l'arrêt du traitement aérien depuis 2013, aux intempéries successives et à la suppression progressive des moyens de lutte phytosanitaire, les producteurs doivent en permanence se réinventer pour conserver des cultures en bonne santé.

La réussite de la lutte contre la cercosporiose noire nécessite un équipement en matériel suffisant et adéquat.

• **Enjeux**

- S'adapter au changement climatique qui réduit de plus en plus les fenêtres météorologiques permettant un traitement optimal.
- Réduire encore l'utilisation des produits phytosanitaires : une capacité d'intervention renforcée et un matériel plus précis vis-à-vis de la cible permettent de mieux maîtriser la maladie et donc de limiter le nombre de passages.

• **Objectifs**

Il s'agit d'équiper les exploitations bananières en matériel efficace pour la lutte contre la cercosporiose. Outre la poursuite de la mise en œuvre de mesures prophylactiques de type coupe-feuille, il devient impératif d'intervenir plus souvent et plus rapidement afin de contrôler l'évolution de la maladie. Les équipements classiques comme les atomiseurs à dos sont physiquement éprouvants à utiliser en contexte tropical et limités en termes de rendement et de qualité d'application. Les canons pulvérisateurs, pulvérisateurs sous frondaisons, mini tracteurs et engins spécialisés seront privilégiés.

**Mémo**

Titre : Equipement des exploitations en matériel de lutte contre la cercosporiose

Evaluation Financière : Montant matériels total: 5 000 000 €

Ressources à mobiliser : Fonds ETAT, CTM, UE

Echéancier : sur 2ans

Partenaires concernés : BANAMART, Etat, CTM, Chambre d'Agriculture

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**

**FILIERE BANANE**

**FICHE F104**

**Gestion de l'enherbement en bananeraies**

• **Projet proposé par** : BANAMART, Rapid'Herb

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de permettre l'équipement des exploitations en matériel destiné à gérer mécaniquement l'enherbement des parcelles.

• **Problématique**

La surface toujours en herbe sous bananeraie et sur les jachères liées, ne cesse de se développer avec, en 2020, plus de la moitié de la sole bananière concernée. Afin de limiter encore les apports en herbicides, le développement des pratiques liées aux jachères et aux couverts végétaux sous bananeraie doit être accompagné d'une gestion mécanique de cet enherbement. Plusieurs matériels, dont certains radiocommandés, ont été mis à l'essai et ont fait leurs preuves.

Le bénéfice de ce type d'investissement est double, en participant à la réduction de l'utilisation des herbicides au champ tout en améliorant les conditions d'intervention des ouvriers et des exploitants agricoles dans les parcelles.

• **Enjeux**

- Sécuriser la transition agro-écologique (plantes de couverture, gestion mécanique de l'enherbement) afin de restaurer la vie et le fonctionnement du sol
- Réduire encore l'utilisation des produits phytosanitaires : une capacité d'intervention renforcée et un matériel adapté permettent de mieux gérer l'enherbement en limitant le recours aux herbicides.

• **Objectifs**

- Préparer les parcelles à recevoir le matériel de gestion de l'enherbement
- Réaliser des investissements en matériels adaptés et performants pour la gestion de l'enherbement
- Valoriser les surfaces en herbes

**Mémo**

Titre : Gestion de l'enherbement des parcelles

Evaluation Financière : Pour environ 120ha, travaux de préparation des surfaces et investissements en matériels pour un total de 3 436 000 €

Ressources à mobiliser : Fonds ETAT, CTM, UE

Echéancier : sur 2ans

Partenaires concernés : BANAMART, Etat, CTM, Chambre d'Agriculture

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**

**FILIERE BANANE**

**FICHE F105**

**Gestion de la post récolte en bananeraies**

• **Projet proposé par** : BANAMART

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de permettre l'équipement des exploitations en matériel destiné à assurer de façon optimale, les traitements post récoltes des fruits.

• **Problématique**

Afin de limiter le développement des maladies de conservation pendant le trajet maritime vers le port de Dunkerque, la banane nécessite un traitement post-récolte des fruits, permettant de conserver toutes leurs qualités.

La perte régulière des moyens de lutte contre les maladies de conservation en milieu tropical humide, conjuguée à la pression de plus en plus forte de la cercosporiose noire, dont des conditions qui mettent la filière en difficulté.

La qualité des dispositifs est essentielle dans la réussite du traitement post-récolte, ainsi que celle des systèmes de récupération des bouillies résiduelles afin de maîtriser les impacts environnementaux. La diminution des volumes ainsi que la collecte des effluents et leur élimination constituent un enjeu majeur pour protéger nos écosystèmes fragiles.

• **Enjeux**

- S'adapter au changement climatique tout en maîtrisant la pression sur les eaux de surface.
- Sécuriser la transition agro-écologique notamment en allant vers des produits de bio-contrôle
- Réduire encore l'utilisation des produits phytosanitaires : renforcer l'utilisation de matériel de bas-volume ou d'ultra-bas-volume permettant de limiter les quantités utilisées.

• **Objectifs**

- Equiper les exploitations en matériel de traitement adaptés et performants
- Limiter les quantités de reliquats de bouillies non utilisées
- Assurer la collecte et le traitement des bouillies de récupération

**Mémo**

Titre : Gestion de la post récolte des fruits

Evaluation Financière : Pour environ une quarantaine d'installations

Montant total : 1 720 000 €

Ressources à mobiliser : Fonds ETAT, CTM, UE

Echéancier : sur 2ans

**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**

**FILIERE BANANE**

**FICHE F106**

**Amélioration de la fertilité des sols en bananeraies**

• **Projet proposé par** : BANAMART, FERTI'SOL

• **Description sommaire du projet**

Il s'agit de favoriser sur les exploitations, des apports réguliers et de bonne qualité, d'amendements, dont les matières organiques, dans les sols cultivés.

• **Problématique**

L'utilisation du sol suppose le maintien de sa fertilité et la restauration continue de ses qualités par des apports d'amendements organiques.

L'absence ou la réduction de ces apports ont pour conséquence un appauvrissement des capacités nourricières des sols.

• **Enjeux**

- Sécuriser la transition agro-écologique : les amendements organiques améliorent la fertilité des sols, restaurent la vie et le fonctionnement du sol avec au final une bien meilleure utilisation de l'eau (meilleure infiltration, réserve utile plus élevée, prospection racinaire et mycorhizienne plus importante), une réduction des engrais minéraux responsables de l'acidification des sols et une réduction des pertes de fertilisants par lessivage. Ils permettent aussi l'accroissement de la biodiversité.
- S'adapter au changement climatique : l'apport de matières organiques permet une résistance des plantes, notamment au stress hydrique.

• **Objectifs**

- Réaliser des apports de matière organique lors de la préparation des sols
- Réaliser des apports annuels localisés de matière organique

**Mémo**

Titre : Amélioration de la fertilité des sols en bananeraies

Evaluation Financière : Pour 1000 ha en année 1 et 2000 ha en année 2

Montant total : 2 430 000 €

Ressources à mobiliser : Fonds ETAT, CTM, UE

Echéancier : sur 2ans

Partenaires concernés : BANAMART, Etat, CTM



**RELANCE & TRANSFORMATION  
DE L'AGRICULTURE DE MARTINIQUE - 2020 / 2030**

**FILIERE BANANE**

**FICHE F107**

**Modernisation des stations de conditionnement**

- **Projet proposé par** : BANAMART, projet RENOV'STATION

- **Description sommaire du projet**

Il s'agit de permettre sur les exploitations, des investissements pour la rénovation des stations de conditionnement, sur des exploitations produisant moins de 500 tonnes.

- **Problématique**

La station de conditionnement est un élément indispensable dans le process de production en culture de banane.

Son fonctionnement a un impact direct sur la qualité, la productivité et la traçabilité de la production. Il est donc essentiel de rénover régulièrement cet outil de production en le faisant évoluer, notamment en termes d'ergonomie des postes de travail, de préservation de la ressource en eau et de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

- **Enjeux**

- S'adapter au changement climatique : réduction du prélèvement de la ressource en eau par la récupération des eaux de toiture et par l'équipement en matériels plus économes en eau.
- Sécuriser la transition agro-écologique notamment à travers l'utilisation de nouveaux matériels performants ayant un impact minimum sur le milieu.

- **Objectifs**

- Réaliser les investissements nécessaires pour la construction de bâtiments
- Réaliser l'aménagement de ces bâtiments

**Mémo**

Titre : Amélioration de la fertilité des sols en bananeraies

Evaluation Financière : Pour 50 bâtiments Total de 4 440 000 €

Ressources à mobiliser : Fonds ETAT, CTM, UE

Echéancier : sur 2ans

Partenaires concernés : BANAMART, Etat, CTM

# Tableau synoptique des actions du Plan de relance et de Transformation agricole de la Martinique 2020 -2030

FINALITES	ENJEUX, CIBLES	OBJECTIFS	ACTIONS DE RELANCE	Ref	Montant Total en euros	Montant année 1 en euros	ACTIONS DE TRANSFORMATION	Ref	Montant Total en euros	Montant année 1 en euros
SOVERAINETÉ ALIMENTAIRE	PRODUCTEURS, UNITES DE PRODUCTIONS & PRODUCTIONS	Alimentation locale					Soutien APEBA par Aide forfaitaire (CA972) /5ans	F1	23 250 000	4 650 000
			Relance de la productions de tubercules (CA972) /5ans	F2	1 180 000	236 000	Pôle Territorial d'Expérimentation /10ans	F6	12 240 000	1 112 400
			Références pour cultures de base alimentaire (CA972) /5ans	F3	500 000	100 000	Renouvellement & Diversification des vergers et fruitiers /5ans	F7	7 480 000	1 496 000
			Achat vitroplants et parcelles de multiplication en ananas (AnanasMque)/5ans	F4	2 712 000	542 400	Références en systèmes fruitiers agoécologiques (CA972)/5ans	F8	600 000	120 000
			Relance aquaculture continent. & aquaponie (CA972)/5ans	F5	650 000	250 000	Références AgroFor & cult.deniche (CA972)/10 ans	F9	3 600 000	360 000
		Renouvellement des générations	Soutiens Transmission des exploitations (JA) /5ans	F10A	4 300 000	860 000	Préfinancement de l'installation (JA) /5ans	F12	18 750 000	3 750 000
			Renouvellement de la MO agricole par l'apprentissage CA972/5ans	F10B	97 600	19 520	Service de remplacement des agriculteurs (JA) /3ans	F13	3 600 000	1 200 000
			Référentiel Technicoéconomique (CA972) /5ans	F11	180 000	100 000	Prise en charge salaire EA et emploi CICE/3ans	F14	93 750 000	18 750 000
		Promotion et accompagnement de la performance environnementale	Certification HVE des exploitations ag.(CA972)/3ans	F15	1 201 600	400 533	Certification Chlordécone(CA972) /7ans	F19	2 009 000	287 000
			Certification : Guides et Procédures pour BPAAE, HVE (CA972)/5ans	F16	500 000	100 000				
	Valorisation des déchets verts /10ans		F17	1 400 000	140 000					
	Analyses Chlordécone (CA972)/7ans		F18	4 795 000	685 000					
	MISE EN MARCHÉ, INNOVATIONS, TRANSFORMATION, VALORISATION	Structuration des filières diversification	Soutien marchés de producteurs de proximité (CA972)/5ans	F20	1 300 000	660 000	Comité Territorial de promotion agricole /5ans	F21A	12 500 000	2 500 000
						Communication Chlordécone /2ans	F21E	413 000	206 500	
						Communication CertificationRUP des EA/5ans	F21C	2 750 000	550 000	
						Communication sur la Labellisation RUP des produits IAA /3ans	F21D	1 650 000	550 000	
			Aide au Conditionnement pour les IAA(MAIA, PIMENT)/5ans	F22	3 500 000	700 000	Valorisation et Gestion des biodéchets IAA /5ans	F25	14 000 000	2 800 000
			Mobilisation de la restauration collective(DATEX) (6ans)	F23	33 888 000	5 648 000	CICE Transformation /5ans	F26	20 937 500	4 187 500
			Etude pour la relance de la filière horticole (A3P2FM)/1an	F24	30 000	30 000	Conquête du marché de l'UE /7ans	F27	10 500 000	1 500 000

FINALITES	ENJEUX, CIBLES	OBJECTIFS	ACTIONS DE RELANCE	Ref	Montant Total en euros	Montant année 1 en euros	ACTIONS DE TRANSFORMATION	Ref	Montant Total en euros	Montant année 1 en euros
FILIERES ANIMALES	ELEVEURS ET COOPERATIVES	Modernisation des élevages	Mesures de protection des cheptels (SCACOM)/1an	F28 A	132 000	132 000	Plan de Protection des Troupeaux (CA972)/3ans	F28 B	1568 280	360 216
			Création unité valorisation lait local (MADIVIAL)/1an	F29	1800 000	1800 000				
			Création d'un centre d'élevage laitier (MADIVIAL)/1an	F30	500 000	500 000				
			Modernisation Transport Poussins (MADIVIAL)/1an	F31	180 000	180 000				
			Investissements dans le secteur apicole (GDSAM)/5ans	F32	1680 000	336 000				
			Aides à la productivité du secteur Apicole (GDSAM)/5ans	F33	1254 000	250 800				
FILIERES ANIMALES	ELEVEURS ET COOPERATIVES	Performance environnementale et BEA					Approvisionnement des élevages en litières locales (MADIVIAL)/1an	F34	135 000	135 000
							Traitement et valorisation des déchets d'élevage (MADIVIAL)/3ans	F35	1050 000	350 000
							Développement de production d'œuf de plein air (MADIVIAL)/1ans	F36	600 000	600 000
							Constitution d'une Asso. Pastorale Foncière (CODEM)/2ans	F37	240 000	120 000
		Relance des cheptels	Etude pour Centre de décontamination (CODEM)/1an	F38	111 000	111 000	Consolidation Potentiel Production Ruminants (CA972)/1an	F42 B1	120 000	120 000
			Production fourragère pour Bovins (CODEM)/2ans	F39	366 000	183 000	Consolidation Potentiel Production Ruminants (CA972)/9ans	F42 B2	450 000	50 000
			Investissement matériel production de fourrage (CODEM)/2ans	F40	490 000	245 000	Consolidation Potentiel Production Ruminants (CA972)/1an	F42 B3	50 000	50 000
			Aides achat de sevrés et concentrés (CODEM)/2ans	F41	200 000	100 000	Consolidation Potentiel Production Ruminants (CA972)/1an	F42 B4	20 000	20 000
			Reconstitution du potentiel de production Ruminant Bovin Brahman (CODEM)/1an	F42A	163 800	163 800				
		Valorisation	Création d'une chaîne de viande bovine hachée (CODEM)/2ans	F43	2 000 000	1000 000				
			Création d'un label Bovin Viande martinique (CODEM)/2ans	F44	198 000	99 000				

FINALITES	ENJEUX, CIBLES	OBJECTIFS	ACTIONS DE RELANCE	Ref	Montant Total en l	Montant année 1 en l	ACTIONS DE TRANSFORMATION	Ref	Montant Total en l	Montant année 1 en l
FILIERES ANIMALES	ELEVEURS ET COOPERATIVES	Modernisation des abattoirs et unités de transformation	Création d'un Centre de décontamination des bovins (CODEM)/2ans	F45	3 000 000	1500 000				
			Modernisation abattage Volaille& Lapins ; Mutialisation transformation ac Porc (MADIVIAL)/2ans	F46	16 000 000	8 000 000				
		Amélioration génétique	Création d'une ferme pilote race Martinik (SCACOM)/1an	F47	145 000	145 000				
			Relance élevageovins avec 400 brebis (SCACOM)/1an	F48	102 000	102 000				
			Production locale reproducteurs porcins (MADIVIAL)/2ans	F49	700 000	350 000				
			Unité insémination artificielle porcine (COOP PORC)/1an	F50	310 000	310 000				
			Amélioration de la qualité génétique du cheptel bovin /2ans	F51	171500	85 750				
			Mise en place de souches rustiques lapins (MADIVIAL)/1an	F52	80 000	80 000				
RESILIENCE DES EXPLOITATIONS	MUTATIONSET TRANSITION AGROECOLOGIQUES	Accompagnement à la Transition	Intégration numérique des entreprises agricoles (CA972)/5ans	F53	750 000	150 000	Formation des Conseiller en Agroécologie (CA972)/5ans	F56	250 000	50 000
			Plateforme Conseil - Formation Toutes filières (CA972)/7ans	F54	8 945 000	1325 000	Soutiens des modes de production alternatifs (CA972)/7ans	F57	2 245 000	325 000
			Bonnes pratiques de Gestion des déchets intrants (CA972)/3ans	F55	60 000	20 000	Planpluriannuel Melon Durable (CARMELON)/10ans	F58	3 300 000	330 000
						Fonds de mutualisation des risques/5ans	F59	20 000 000	4 000 000	
						Innovations continues sur les exploitations (CA972)/7ans	F60	700 000	100 000	
						Valorisation Biomasse Canne à fibre (CA972)/1an	F61	150 000	150 000	
						Outil de Gestion de la matière organique (CA972)/1an	F62	100 000	100 000	
			Agroéquipements en Melon (CARMELON)/2ans	F63	2 000 000	1 000 000				
			Parc à bois agrumes (A3P2FM)/1an	F64	400 000	400 000				
			Capitalisationsemences arboricoles menacées (A3P2FM)/1an	F65	20 000	20 000				

FINALITES	ENJEUX, CIBLES	OBJECTIFS	ACTIONS DE RELANCE	Ref	Montant Total en euros	Montant année 1 en euros	ACTIONS DE TRANSFORMATION	Ref	Montant Total en euros	Montant année 1 en euros		
RESILIENCE DES EXPLOITATIONS	MUTATIONSET TRANSITION AGROECOLOGIQUES	Rech - Dévpm	Actions de recherche appliquées en Apiculture (GDSAM)/7ans	F66	2 450 000	350 000	Agroéquipement des exploitations en diversification CA972/7ans	F67E	15 200 000	2 171 428		
			Inventaire Agroéquipement adapté aux exploitations(CA972)/tous les 2ans sur 10 ans	F67A	75 000	15 000	Réseau de semences et plants locaux et adaptés (CA972)/5ans	F68	1 000 000	200 000		
		Accès à l'eau	Performance des systèmes irrigués à la parcelle(CA972)/10ans	F69	1 720 000	172 000	Schéma Territorial d'Irrigation (Etude)/1an	F72	200 000	200 000		
			Modernisation aménagements collectifs d'irrig. (CA972)/10ans	F70	15 000 000	1 500 000	Dvlpm de nvx périmètres irrigués (CA972)/10ans	F73	9 000 000	900 000		
			Diversification ressource (mares et réserves)(CA972)/10ans	F71	4 500 000	450 000	Diversification ressource (Forages,EUT)(CA972)/5ans	F74	15 000 000	1 500 000		
		Energie renouvelable	Installation de panneaux photovoltaïques (CARMELON)	F75	150 000	150 000						
		Accès et utilisation du foncier	Accompagnement désenclavement (SAFER)/3ans	F76	150 000	50 000	Assistance aux collectivités pour terres en indivision (SAFER)/10 ans	F80	320 000	32 000		
			Mobilisation d'anciennes terres agricoles sans odc (SAFER)/3ans	F77	210 000	70 000	Plan de gestion durable des sol/5ans	F81	20 040 000	4 008 000		
			Création d'un fonds pour location ou vente des terres agricoles (SAFER)/3ans	F78	600 000	200 000	Atlas de la Sole /10ans	F82	1 000 000	100 000		
			Mobilisation des terres agricoles de l'Etat (SAFER)/3ans	F79	111 000	37 000	Protéger, aménager et valoriser le foncier agricole /10ans	F83	17 800 000	178 000		
		Autres équipements et Diversification des activités							Diversification des activités au sein de l'exploitation (dt agritourisme)/6ans	F84	3 680 000	613 333
			Construction ou réhabilitation de hangars (SICA2M, CA972)/3ans	F85	1 200 000	400 000						
			Investissements en abris amovibles (SICA2M,CA972)/3ans	F86	1 755 000	585 000						
			Unité de mise en quarantaine de végétaux importés (A3P2FM)/1an	F87	65 000	65 000						
			Conception d'outils de formation en pratiques agroécologiques horticulture (A3P2FM)/1an	F88	100 000	100 000						

FINALITES	ENJEUX, CIBLES	OBJECTIFS	ACTIONS DE RELANCE	Ref	Montant Total en euros	Montant année 1 en euros	ACTIONS DE TRANSFORMATION	Ref	Montant Total en euros	Montant année 1 en euros
FINANCEMENT			Fonds de préfinancement petit équipement agricole (CA972)/10ans	F89	8 000 000	8 000 000				
			Fonds de garantie Agriculture pêche FOGAP/5ans	F90	25 000 000	5 000 000				
			Financement du cycle de production (CODEM)	F91	ND	ND				
			Prêt de campagne et aides pour perf. Animale (CODEM)	F92	200 000	200 000				
			Reconstitution de la trésorerie par de l'abattement fiscal et social	F93	ND	ND				
<b>Total Relance filières de diversification</b>					<b>159 284 500</b>	<b>46 409 803</b>	<b>Total transformation Diversification</b>		<b>338 567 780</b>	<b>52 790 644</b>
FILIERE CANNE A SUCRE	RESILIENCE DES EXPLOITATIONS	Agroéquipement					Investissements(Canne Union, CTCS)/7ans	F94	19 390 000	2 770 000
		Main d'œuvre					Task force- CICI Canne /5ans	F95	57 000 000	11 400 000
		Plantations	Replantations et nouvelles plantations (Canne Union)/5ans	F96	22 800 000	4 560 000				
		R & D					Appui aux structures de la R&D en canne (CTCS)/7ans	F97	11 130 000	1 590 000
							Recherche de solutions alternatives aux désherbage (CTCS)	F98	1 130 000	376 666
		Foncier					Sanctuarisation aire AOC (Canne Union, CODERUM)	F99	PM	
<b>Total Canne</b>									<b>88 650 000</b>	<b>16 136 666</b>
FILIERE BANANE	RESILIENCE DES EXPLOITATIONS	Irrigation					Forages pour 28 exploitations bananières /2ans	F100	7 800 000	3 900 000
		Lutte					Irrigation des exploitations /2ans	F101	1 500 000	750 000
		Accès					Lutte contre la cercosporiose /2ans	F102	5 000 000	2 500 000
		Conduite culturale					Désenclavement /2ans	F103	8 150 000	4 075 000
							Gestion de l'enherbement /2ans	F104	3 436 000	1 718 000
							Gestion post récolte /2ans	F105	1 720 000	860 000
							Amélioration de la fertilité /2ans	F106	2 430 000	1 215 000
		Equipements					Modernisation des stations de conditionnement /2ans	F107	4 440 000	2 220 000
<b>Total Banane</b>									<b>34 476 000</b>	<b>13 338 000</b>







---

**RELANCE & TRANSFORMATION  
de l'AGRICULTURE de MARTINIQUE**

**2020 / 2030 • 100 projets**



---

CHAMBRE D'AGRICULTURE – AMAFEL - AMIV - ANANAS MARTINIQUE  
AVJT – A3P2FM - BANAMART – CARAIBES MELONNIERS –  
CANNE UNION – CHM - CTCs – CODEM - COOPMAR – DATEX – GDsm – GRAB  
JA MARTINIQUE – MADIVIAL – MAIA - MANA - PIMENT – SCACOM- USOM – SAFER  
Syndicat des Apiculteurs SAM – UEbbM

Place d'Armes - 97286 LAMENTIN CEDEX 02  
Tél. : 0596 51 75 75 - Fax : 0596 51 93 42  
accueil@martinique.chambagri.fr  
[www.martinique.chambre-agriculture.fr](http://www.martinique.chambre-agriculture.fr)